

طبع بالمؤسسة الوطنية للفنون المطبعية

وحدة الرغبة،

2007

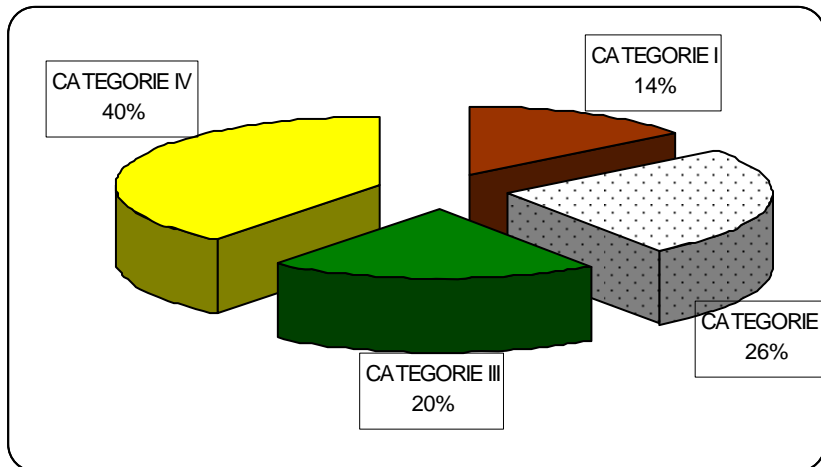
**Achévé d’Imprimer sur les Presses**

**ENAG, Réghaïa**

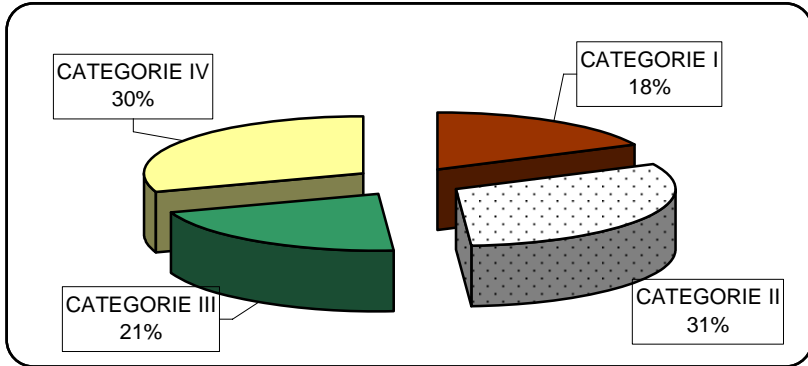
**- Algérie-**

Bp. 75 Z.I. Réghaïa Tél. : .021 84 80 10/84 86 11

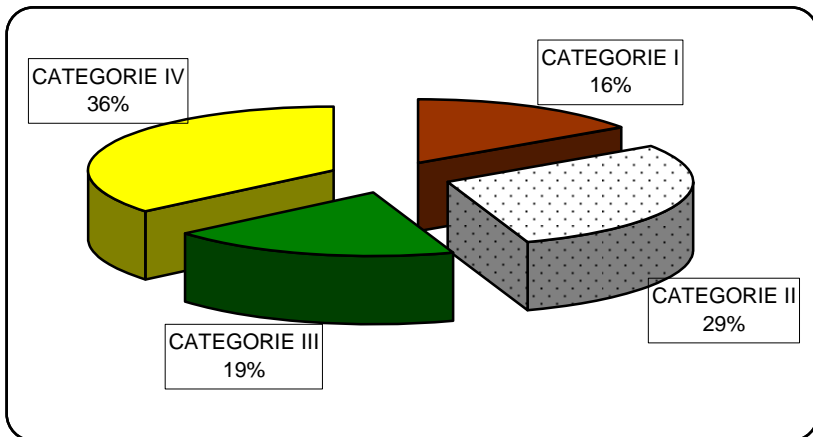
**Graphique n° 7,3: Répartition des associations selon la profession du Trésorier**



**Graphique n°7,1: Répartition des associations selon la profession du Vice Président**



**Graphique n° 7,2: Répartition des associations selon la profession du Secrétaire Général**



**Tableau n° 30.1: Répartition des associations selon le concepteur & le réalisateur du projet**

	projet 1	projet 2	projet 3	projet 4	projet 5
<b>Président</b>	15,8	10,9	11,8	7,2	6,7
<b>Membre du Bureau</b>	55,4	61,8	62,2	65,3	63,2
<b>Bureau &amp; Adhérents</b>	28,5	26,6	24,4	25,2	29,0
<b>Avec APC</b>	0,3	0,7	1,5	2,3	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°45.1: Répartition des associations aidées par les collectivités locales selon la nature de l'association et le type d'aide**

Nature de l'Associat.	Finan- cière- ment	Maté- rielle- ment	Encou- ragem. moral	Total	Finan- cière- ment	Maté- rielle- ment	Encou- ragem. moral	Total
<b>Sociale</b>	35	45	41	121	32,4	52,3	45,1	42,5
<b>Culturelle</b>	35	20	30	85	32,4	23,3	33,0	29,8
<b>Sport &amp; jeunesse</b>	26	8	7	41	24,1	9,3	7,7	14,4
<b>Santé</b>	4	3	7	14	3,7	3,5	7,7	4,9
<b>Autres</b>	3	3	2	8	2,8	3,5	2,2	2,8
<b>Dévelop- pement</b>	1	4	2	7	0,9	4,7	2,2	2,5
<b>Reli- gieuse</b>	3	1		4	2,8	1,2	-	1,4
<b>Femmes</b>	1	1	1	3	0,9	1,2	1,1	1,1
<b>Rurale</b>		1	1	2	-	1,2	1,1	0,7
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	<b>285</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n° 29.1: Répartition des associations selon la nature de l'association et la source de subventions**

<b>Nature de l'ass.</b>	<b>Wilaya</b>	<b>Min.</b>	<b>APC</b>	<b>Dntr. privé</b>	<b>Total</b>	<b>Wilaya</b>	<b>Min.</b>	<b>APC</b>	<b>Dntr. privé</b>	<b>Total</b>
Sociale	69	18	4	54	145	44,5	62,1	18,2	51,9	46,8
Culturelle	44	6	12	24	86	28,4	20,7	54,5	23,1	27,7
Religieuse				2	2	-	-	-	1,9	0,6
Santé	9	1	1	7	18	5,8	3,4	4,5	6,7	5,8
Développt	4	1		4	9	2,6	3,4	-	3,8	2,9
Sport & jeunesse	22	3	5	3	33	14,2	10,3	22,7	2,9	10,6
Rurale				2	2	-	-	-	1,9	0,6
Femmes	3			1	4	1,9	-	-	1,0	1,3
Etudiants				1	1	-	-	-	1,0	0,3
Autres	4			6	10	2,6	-	-	5,8	3,2
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>104</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°29.2: Répartition des associations selon la source de subvention des projets en (%)**

<b>Source</b>	<b>projet 1</b>	<b>projet 2</b>	<b>projet 3</b>	<b>projet 4</b>	<b>projet 5</b>
<b>Wilaya</b>	50,0	44,3	47,5	51,0	40,2
<b>Ministère</b>	9,4	7,6	6,2	6,8	7,3
<b>APC</b>	7,1	10,7	8,6	8,3	7,3
<b>Donateur privé</b>	33,5	37,4	37,7	34,0	45,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°27.1: Répartition des associations selon la nature des projets en (%)**

	<b>projet 1</b>	<b>projet 2</b>	<b>projet 3</b>	<b>projet 4</b>	<b>projet 5</b>
<b>Social</b>	25.3	14.8	16.4	10.5	11.4
<b>Culturel</b>	29.1	33.0	25.8	22.2	20.9
<b>Développement.</b>	9.9	9.4	9.9	9.0	5.4
<b>Env.</b>	3.6	4.5	3.6	2.9	1.3
<b>Santé</b>	5.8	5.2	3.1	2.7	2.5
<b>Autres</b>	10.8	10.3	9.4	8.5	4.5
<b>Non Concerné</b>	15.5	22.9	31.8	44.2	54.0
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Tableau n°28.1: Répartition des associations selon la durée du projet en (%)**

	<b>projet 1</b>	<b>projet 2</b>	<b>projet 3</b>	<b>projet 4</b>	<b>projet 5</b>
<b>Occas.</b>	49.7	49.4	54.3	52.0	53.6
<b>3 mois</b>	13.9	19.6	19.9	20.0	21.3
<b>6 mois</b>	7.5	10.2	5.3	8.0	6.8
<b>1 an</b>	13.6	9.6	11.6	10.8	8.2
<b>Plus d'un an</b>	15.2	11.1	8.9	9.2	10.1
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

**Tableau n° 24 B : Répartition des associations selon le niveau d'instruction des membres du bureau %**

Niveau d'instruction	Président	Vice Président	Secrétaire général	Trésorier
1 Analphabète	0,2	0,4	0,2	0,0
2 Sait lire	1,3	1,3	0,7	2,2
3 Primaire	3,6	4,0	3,8	4,7
4 Moyen	16,8	14,1	10,5	12,8
5 Secondaire	21,5	20,9	22,9	22,0
6 Supérieur	50,7	46,4	48,9	45,7
9 Non déclaré	5,8	12,8	13,0	12,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°26.1 Répartition des personnes ayant exercé d'une activité antérieure selon la durée**

Durée	Effectif	%
Longtemps	9	8.9
Très peu de temps	4	4.0
Non déclaré	88	87.1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100.0</b>

**Tableau n°26.2: Répartition des personnes ayant quitté l'ancienne association selon la raison**

Raisons	Effectif	%
Mauvaise ambiance	2	2.0
Je voulais créer ma propre association	5	5.0
Je me sentais inutile	2	2.0
Autres	4	4.0
Non déclaré	88	87.1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100.0</b>

**Tableau n°23.1: Répartition des associations selon l'âge des membres du bureau en%**

<b>Age</b>	<b>Président</b>	<b>V.Président</b>	<b>S G</b>	<b>Trésorier</b>
moins de 30 ans	9,6	15,5	26,7	28,7
30 à 40 Ans	31,2	30,0	29,1	27,1
40 à 50 Ans	30,0	26,7	20,9	19,5
50 à 60 Ans	15,5	11,2	8,1	9,2
60 à 70 Ans	6,3	2,7	1,3	0,9
70 & +	1,6	0,4	13,9	0,4
Non déclaré	5,8	13,5	0,0	14,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n° 24 A: Répartition des associations selon le niveau d'instruction des membres du bureau**

<b>Niveau d'instruction</b>	<b>Prés.</b>	<b>Vice Prés.</b>	<b>S. G.</b>	<b>Très.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
6 Supérieur	226	207	218	204	855	53.9
5 Secondaire	96	93	102	98	389	24.5
4 Moyen	75	63	47	57	242	15.2
3 Primaire	16	18	17	21	72	4.5
2 Sait lire	6	6	3	10	25	1.6
1 Analphabète	1	2	1		4	0.3
9 Non déclaré	26	57	58	56		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1587</b>	<b>100.0</b>



**Tableau n°18.1: Répartition des associations selon leur dimension et le nombre des bénévoles**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Moins de 20	161	36,1
de 20 à 50	40	9,0
de 51 à 100	15	3,4
de 101 à 200	17	3,8
de 200 & +	6	1,3
Non déclaré	207	46,4
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°21.1: Répartition des associations selon les professions des membres du bureau en (%)**

<b>Profession</b>	<b>Prés.</b>	<b>Vice Prés.</b>	<b>S G</b>	<b>Trés.</b>	<b>Profession</b>	<b>Prés.</b>	<b>Vice Prés.</b>	<b>S G</b>	<b>Trés.</b>
Patron industriel.	0,2	0,2	0,0	0,7	Instituteur	4,3	5,2	5,8	4,0
Profession libérale	3,4	2,2	3,4	1,3	Art./ Indépendant	2,9	1,6	1,3	2,7
G. Commerçant	1,6	0,2	0,0	0,4	Employé de bureau	11,4	12,1	12,8	12,8
M. Commerçant	0,9	0,7	0,7	0,4	Ouvrier	7,4	4,7	2,7	5,8
Pt. Commerçant	1,8	3,8	2,9	4,7	Etudiant	2,5	4,5	8,7	12,3
Cadre supérieur	9,9	9,9	7,6	8,1	Agriculteur	1,1	1,3	1,6	1,6
Cadre	13,2	15,7	12,6	13,5	Chômeur	6,1	6,3	6,7	5,4
Prof. universitaire.	3,8	2,7	2,5	1,6	Retraité	2,5	2,0	1,3	1,8
Prof. lycée	12,3	9,0	10,5	5,8	Non déclaré	7,8	13,7	13,7	14,1
Prof. enseignement moyen	<b>7,0</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>	<b>2,9</b>	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n° 17.2: Répartition des adhérentes régulières femmes des associations de plus de 200 adhérentes selon la wilaya et la nature**

	Sociale	Culturelle	Santé	Développement	Sport & jeunesse	Rurale	Femmes	Autres	Total
16_ALGER	44250	9200	800	260	3130		1200		58840
31_ORAN	13980								13980
22_SIDI BEL ABBES	6042	250							6292
25_CONSTANTINE			1279						1279
21_SKIKDA	200	520	520						1240
14_TIARET	1029								1029
13_TLEMCEM	250	700							950
02_CHLEF	870								870
48_RELIZANE	350	500							850
09_BUJADA	200	400							600
11_TAMANIARASSET	590								590
05_BATNA						210	310		520
15_TIZIOUZOU		340							340
23_ANNABA	260								260
29_MASCARA								200	200
<b>Total</b>	<b>68021</b>	<b>11910</b>	<b>2599</b>	<b>260</b>	<b>3130</b>	<b>210</b>	<b>1510</b>	<b>200</b>	<b>87840</b>

**Tableau n° 17.1: Répartition des associations de plus de 200 d'adhérentes régulières (femmes) selon la wilaya**

<b>Wilaya</b>	<b>Nombre total d'adhérents réguliers</b>	<b>Nombre d'associations</b>	<b>% des adhérents</b>
16 ALGER	58840	17	67,0
31 ORAN	13980	5	15,9
22 SIDI BEL ABBES	6292	6	7,2
25 CONSTANTINE	1279	3	1,5
21 SKIKDA	1240	4	1,4
14 TIARET	1029	1	1,2
13 TLEMCEN	950	2	1,1
02 CHLEF	870	1	1,0
48 RELIZANE	850	2	1,0
09 BLIDA	600	3	0,7
11 TAMANRASSET	590	2	0,7
05 BATNA	520	2	0,6
15 TIZI OUZOU	340	1	0,4
23 ANNABA	260	1	0,3
29 MASCARA	200	1	0,2
<b>Total</b>	<b>87840</b>	<b>51</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n° 16.2: Répartition des associations de plus de 200 adhérents réguliers (hommes) selon la nature**

<b>Nature de l'association</b>	<b>Nombre total d'adhérents réguliers</b>	<b>Nombre d'associations</b>	<b>% des Adhérents</b>
Sociale	53571	45	76,1
Culturelle	8643	13	12,3
Sport & jeunesse	5491	5	7,8
Santé	2101	5	3,0
Femmes	300	1	0,4
Autres	249	1	0,4
<b>Total</b>	<b>70355</b>	<b>70</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°9.1: Répartition des associations selon la nature et la zone géographique en (%)**

Région	Centre	Est	Ouest	Sud	Total
Sociale	34,5	36,4	45,5	50,7	43,0
Culturelle	28,2	33,3	27,6	25,0	27,8
Religieuse	2,7	0,0	2,2	0,0	1,3
Santé	7,3	12,1	3,7	0,7	4,9
Développement	3,6	4,5	2,2	2,2	2,9
Sport & jeunesse	15,5	7,6	11,2	17,6	13,7
Rurale	0,9	3,0	1,5	0,0	1,1
Femmes	1,8	3,0	1,5	0,0	1,3
Etudiants	1,8	0,0	0,7	0,0	0,7
Autres	3,6	0,0	3,7	3,7	3,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n° 16.1: Répartition des associations de plus de 200 adhérents réguliers (hommes) selon la wilaya**

Wilaya	Nombre total d'adhérents réguliers	Nombre d'associations	% des adhérents
16 ALGER	47.540	13	67,6
22 SIDI BEL ABBES	6.600	6	9,4
11 TAMANRASSET	6.333	25	9,0
21 SKIKDA	1.610	3	2,3
13 TLEMCEM	1.409	5	2,0
31 ORAN	1.166	4	1,7
06 BEJAIA	1.058	3	1,5
48 RELIZANE	1.000	1	1,4
05 BATNA	839	4	1,2
25 CONSTANTINE	820	1	1,2
02 CHLEF	730	1	1,0
29 MASCARA	400	1	0,6
35 BOUMERDES	350	1	0,5
09 BLIDA	300	1	0,4
01 ADRAR	200	1	0,3
<b>Total</b>	<b>70.355</b>	<b>70,0</b>	<b>100,0</b>

## ANNEXE

**Tableau n°2.1: Répartition des associations créées entre 1990 et 2000 selon les années**

<b>Année</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
1996	38	<b>18.2</b>
1995	36	<b>17.2</b>
1998	32	<b>15.3</b>
1999	31	<b>14.8</b>
1997	17	<b>8.1</b>
1992	15	<b>7.2</b>
1994	14	<b>6.7</b>
1990	12	<b>5.7</b>
1991	7	<b>3.3</b>
1993	7	<b>3.3</b>
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>100.0</b>

**Tableau n°2.2: Répartition des associations créées entre 1990 et 2000 selon les wilayas**

<b>wilayas</b>	<b>nbre</b>	<b>%</b>	<b>wilayas</b>	<b>nbre</b>	<b>%</b>
01 ADRAR	37	17.7	06 BEJAIA	5	2.4
11 TAMANRASSET	37	17.7	22 SIDI BEL ABBES	5	2.4
05 BATNA	19	9.1	23 ANNABA	5	2.4
16 ALGER	19	9.1	25 CONSTANTINE	5	2.4
31 ORAN	15	7.2	48 RELIZANE	5	2.4
27 MOSTAGANEM	8	3.8	30 OUARGLA	4	1.9
15 TIZI OUZOU	7	3.3	13 TLEMCEN	3	1.4
20 SAIDA	7	3.3	19 SETIF	3	1.4
29 MASCARA	7	3.3	21 SKIKDA	3	1.4
09 BLIDA	6	2.9	10 BOUIRA	2	1.0
35 BOUMERDES	6	2.9	46 AIN TEMOUCHEM	1	0.5
<b>Total</b>				<b>209</b>	<b>100.0</b>

gence d'un véritable partenariat qui ouvrira la voix à la construction progressive de la démocratie locale;

4. Diversifier les sources de subventions et de financement des projets, et développer des actions commerciales non lucratives pour que les associations ne deviennent pas trop dépendantes des bailleurs de fonds et des instruments privilégiés des enjeux de et du pouvoir. C'est de cette manière que l'espace associatif en Algérie trouvera sa propre légitimité et imposera sans complexe la reconnaissance sociale.

3. Envisager des programmes d'enseignement, d'éducation civique dans les instances de sociabilité, comme l'école, pour développer la culture de la tolérance et les droits universels;
4. Créer des instances mixtes de réflexion et de proposition (responsables de l'administration, élus et cadres associatifs) pour évaluer, écouter et proposer des solutions appropriées aux problèmes qui entravent le bon fonctionnement des associations actives;
5. Envisager une enveloppe financière conséquente pour subventionner de manière transparente les associations crédibles, et prévoir la création d'emplois permanents pour non seulement atténuer le chômage des jeunes (en France environ un million de salariés travaillent dans les associations), mais aussi pour stabiliser et rendre visibles les associations;
6. Instituer un programme annuel de formation continue spécifique et ciblée à l'attention des cadres associatifs, afin de développer leurs compétences dans une perspective de professionnalisation;

Maintenant les actions qui relèvent des dirigeants associatifs peuvent être envisagées comme suit:

1. Développer des réseaux avec les associations nationales et internationales pour créer des espaces d'échanges et d'entraide et sortir de l'isolement;
2. Améliorer la gouvernance interne des associations par l'apprentissage du travail collectif et participatif autour de projets prioritaires, innovants, réalistes et réalisables;
3. Adopter une stratégie offensive de sensibilisation en direction surtout des pouvoirs publics, pour supprimer la suspicion et les incompréhensions qui règnent de part et d'autre, et pour rétablir la confiance mutuelle. Cette attitude peut être à l'origine de la naissance d'une prise de conscience des responsabilités partagées et diversifiées, et aussi de l'émer-



Dans ce cadre-là, plusieurs démarches et actions doivent être mises en œuvre, mais relèvent de responsabilités à différents niveaux.

Responsabilités et actions qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics:

Si l'Algérie a opté pour un libéralisme économique, il reste que les changements endogènes du régime politique, notamment au niveau de l'acceptation des instances de sociabilité concurrentes et de la réduction de son autoritarisme, demandent beaucoup de temps; avec l'engagement de l'Etat dans les instances internationales en matière d'ouverture et de démocratie, le développement de l'espace associatif peut trouver sa place suite à la volonté politique réelle de l'Etat. A ce stade, le tissu associatif va devenir un rempart à l'arbitraire et à l'autoritarisme et faire émerger un segment important de la société civile, non pas pour s'inscrire dans une stratégie de confrontation mais de médiation et de partenariat indispensable et une force de proposition impliquée dans la bataille de développement, à côté et non contre les pouvoirs publics, et faire la jonction du politique institutionnel avec le politique non institutionnel où l'Etat accepte de se faire socialiser.

Dans ce cadre-là l'Etat doit prendre des initiatives pour:

1. Revoir, adapter et actualiser la législation relative à la création et au fonctionnement des associations;
2. Décentraliser le pouvoir de décision au niveau des communes pour libérer les initiatives avec l'implication des associations en tant qu'observateurs et acteurs de propositions (si cette démarche est institutionnalisée, elle pourrait peut instaurer un climat de confiance réciproque entre les pouvoirs publics et les responsables associatifs, et avoir un impact certain dans le développement progressif de la culture citoyenne et la démocratie participative locale);

- une volonté politique d'atténuer le déficit de légitimité au niveau des élus et l'élimination progressive des pratiques et des comportements autocratiques de certains responsables de l'administration publique;
- améliorer et développer les compétences des acteurs du développement local par la formation aux nouvelles méthodes de travail de type participatif;
- éviter la surdétermination du politique dans la gestion des affaires de la cité et décentraliser le pouvoir de décision en pensant les projets de développement globaux d'en haut, tout en développant la démocratie participative au sein des acteurs du développement local.

Une autre rupture doit se faire au niveau des stratégies d'intégration de l'espace associatif dans les actions et aux intérêts exclusifs des pouvoirs publics qui souvent agrandissent les décalages entre les préoccupations et les besoins des sociétaires et les stratégies de repositionnement en vue de carrières politiques des élus, des acteurs des pouvoirs publics et une partie des cadres associatifs.

Toutes ces ruptures sont des enjeux décisifs qui conditionnent les perspectives d'avenir des espaces de sociabilité et l'émergence d'une vraie société civile en Algérie responsable et consciente des défis qu'elle est en charge de relever dans les années à venir.

### **8.3 Quelques recommandations pour améliorer et réactiver et dynamiser le tissu associatif en Algérie**

Il va sans dire que les défis qui se posent aux sociétés émergentes comme l'Algérie résident indéniablement dans la construction et la consolidation d'une société démocratique et un Etat de droit.

## **Les représentations des acteurs associatifs et institutionnels de la réalité de l'espace associatif et ses perspectives d'avenir**

L'ensemble des acteurs sociaux, qu'ils soient associatifs, institutionnels ou élus locaux, s'accordent tous sur le constat pessimiste de la réalité actuelle de l'espace associatif en Algérie.

Le diagnostic qui est fait sur les causes essentielles de la vulnérabilité de l'espace associatif ne diffère pas beaucoup entre ces différents acteurs sociaux. Nous pouvons globalement exposer trois grandes problématiques à ce sujet:

- la première est relative à la législation en vigueur, aux conditions de fonctionnement et de création des associations, qui restent encore inadaptées et stérilisantes. Les conséquences de ce flou dans les textes, compliquent les relations entre les pouvoirs publics et les responsables associatifs et creusent le fossé entre ces deux instances;
- la deuxième est liée au problème récurrent du manque de moyens financiers, matériels et humains, dont souffre la majorité des associations;
- la troisième problématique est en rapport avec les aspects structurels, organisationnels et les pratiques managériales qui sont à l'œuvre dans les associations.

Lorsque nous les invitons à donner leur opinion sur l'absence de partenariat, de coopération et de collaboration entre le secteur associatif et l'environnement institutionnel, les enquêtés affirment tous, la nécessité d'instaurer et d'institutionnaliser ce type de rapports. Or, dans la réalité, tout le monde fuit ses responsabilités et accuse l'autre d'être à l'origine de cette faille.

Nous pensons dans ce cadre-là que les responsabilités sont partagées. Ainsi, les ruptures doivent se faire au niveau de quelques domaines dont les plus urgents sont:

tion ou de marginalisation des associations, contribuent à augmenter de manière continue, la mortalité associative en Algérie.

### **L'espace associatif comme lieu d'apprentissage de culture démocratique en Algérie**

Parmi les fonctions essentielles de l'espace associatif, on peut citer: combattre l'égoïsme et l'individualisme, développer le sens de la responsabilité et de la participation, institutionnaliser les conflits, inculquer la négociation et le respect des idées des autres. Ces transformations des valeurs impliquent chez les sociétaires un niveau élevé d'engagement civique et citoyen et augmentent le niveau de conscience politique du corps social.

Dans ce cadre-là, les acteurs associatifs ont été handicapés par l'héritage du mode de fonctionnement de l'ancien système politique qui se fondait sur une idéologie populiste et paternaliste, et dont les effets à long terme ont annihilé l'idéologie de l'effort, occasionné le retard du développement et de l'émergence du sens civique, ainsi que d'une culture démocratique et citoyenne dans notre société.

Ainsi, nous avons constaté dans le mode d'organisation des associations, le peu d'alternance et de rotation aux postes de responsabilité, les conflits latents qui éclatent fréquemment, la faiblesse de la transparence dans la gestion financière, de la communication de l'information, dans la conduite des réunions et le peu d'opportunité de vote des adhérents. Tous ces éléments participent au retard de l'apprentissage de la culture démocratique et à la participation de tous dans la réalisation des objectifs de l'association.

Ces atouts ne sont pas très bien exploités, à l'exception des associations nationales et de quelques associations locales qui font exception à la règle, comme les associations de défense du patrimoine, du développement durable, de la santé, très bien intégrées dans les circuits et les créneaux nationaux et internationaux.

Ce type d'association se trouve en général dans la capitale et les grandes villes du nord du pays et quelques-unes se transforment d'ailleurs en bureau d'expertise et de consultation pour faire l'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les ONG étrangères et les populations locales concernées.

Une autre partie d'associations dynamiques fait un grand travail de proximité et d'influence sociale, et que nous pouvons qualifier d'associations de contestation et de revendication. Les acteurs qui y travaillent sont généralement conditionnés par des substrats idéologiques, politiques ou religieux, comme les associations caritatives, sociales, culturelles et religieuses en général. Ces associations d'envergure nationale sont très bien structurées à travers la plupart des wilayas du pays. Une partie d'entre elles, est soutenue financièrement par des donateurs privés, des bailleurs de fonds étrangers du Nord et du Moyen-Orient ou alors par les pouvoirs publics locaux.

Concernant la vitalité et la participation associative, nous pouvons dire qu'elles passent par une crise réelle. Cette crise qui traduit l'état embryonnaire et vulnérable de l'espace associatif actuel, peut s'expliquer par la persistance de l'esprit communautaire et le ralentissement de la mobilité géographique et professionnelle. Ce sont là des facteurs qui retardent l'engagement et la participation associative d'une frange importante de la population.

Par ailleurs, la méconnaissance de la conception et du montage de projets associatifs, la faiblesse de la culture et de l'expérience associative, la persistance des méthodes de gouvernance non transparentes et non participatives d'une part et d'autre part, la volonté politique et la stratégie des pouvoirs publics de récupéra-

Le monopole et la centralisation du pouvoir de décision ne peuvent que détruire l'émergence et le développement des structures intermédiaires et par là même anéantir toute velléité d'émancipation et d'autonomisation des institutions et des groupes sociaux locaux.

Le monopole de la gestion des affaires de la société amoindrit toutes les capacités de mobilisation des acteurs sociaux autour des problèmes concrets les concernant, cependant que l'Etat tarde à institutionnaliser les conflits sociaux ou à les atténuer.

Les différentes tensions sociales et les émeutes sporadiques qui éclatent dans les rues à travers le territoire national, ciblant principalement les symboles et lieux de dominations de l'Etat, traduisent clairement l'absence de cadres organisés où devraient être discutés et solutionnés les problèmes des citoyens grâce au travail d'intermédiation relevant des acteurs associatifs.

### **Forces et les faiblesses du secteur associatif actuel en Algérie**

Après une brève euphorie associative (1990/1992), suivie d'un net refroidissement durant les années de violence et du terrorisme nous assistons ces dernières années et plus précisément à partir de l'an 2000, à une décantation et à un second souffle de la participation et de la vitalité associative.

Tout d'abord, les atouts de l'espace associatif résident incontestablement dans la qualité de son encadrement et dans la diversité des domaines qu'il investit. En effet, nous avons constaté lors de l'analyse de la composante sociologique des dirigeants associatifs, la prédominance des niveaux académiques universitaires et des couches moyennes composées majoritairement de cadres supérieurs et d'une élite du secteur économique et du service public.

tion envers les associations. Administration qui n'entend pas, pour l'instant, se défaire de ses pratiques bureaucratiques, autoritaires et donnent l'entière liberté au chef de réagir en fonction de son humeur. Ainsi les responsables publics restent cantonnés dans une conception de méfiance envers l'espace associatif et le forcent à jouer le rôle d'instrument palliatif et intégratif de l'Etat.

Ce type de comportement bureaucratique et restrictif influe sur le moral des dirigeants surtout lorsqu'on sait que beaucoup d'associations survivent grâce à la ténacité et l'altruisme du noyau dur des dirigeants.

La faiblesse de la vitalité et de la participation associative est significative d'une véritable crise dans les rapports entre l'Etat et les sociétaires. Cette situation devrait être recomposée et clarifiée dans un climat de confiance réciproque et de dialogue constant entre les deux parties.

Au niveau du fonctionnement interne des associations, la rupture tarde à venir au niveau de la liberté des sociétaires à s'organiser et à exprimer leurs diversités de façon relativement autonome, et leur implication dans l'organisation de la solidarité sociale.

Nous avons amplement analysé cette liberté et cette autonomie des sociétaires qui restent encore éphémère et vulnérable, lorsque nous avons démontré à quel point la dépendance des associations en matière de subventions des pouvoirs publics est grande, alors que les moyens et la visibilité leur font défaut.

L'absence de stratégie offensive, la confusion dans l'identification des priorités en matière de projets, le manque d'expérience du management associatif, l'incapacité des dirigeants à mobiliser les adhérents et la population, l'incapacité d'impliquer les pouvoirs publics et leur insertion dans des réseaux associatifs nationaux et internationaux, constituent des problèmes appelant des actions urgentes et nécessaires pour sortir cet espace de l'isolement et de la léthargie.

la promulgation d'un arsenal juridique "libéral », qui consacre une modulation et un adoucissement de l'autoritarisme de l'Etat envers la société.

L'impact immédiat de cette nouvelle donne est sans conteste la prolifération importante des associations dans un contexte de reflux de l'Etat particulièrement dans les secteurs traditionnels dont il avait le monopole comme le secteur culturel, le social et le sport. Au-delà de cette euphorie associative qui a touché et investi des domaines nouveaux et mobilisé des catégories socioprofessionnelles nouvelles, l'espace associatif reste encore très vulnérable, fragile, en cours de structuration immature et inachevée, écartelé entre le désir d'émancipation et les tentations de son embrigadement et de son englobement par l'Etat. Cette situation tend à se renforcer tant que persistent l'embellie financière de ces dernières années et l'autoritarisme de l'Etat.

Les raisons évoquées à cela, sont partagées à la fois par les pouvoirs publics, les élus et les dirigeants d'associations.

Mais, même si le recul de l'Etat est perceptible au niveau de la loi du 4 décembre 1990 relative aux conditions de création et de fonctionnement des associations, celle-ci contient en son sein, un certain nombre de textes et articles flous ou des applications et des interprétations inégales qui laissent une marge de manœuvre aux responsables de l'administration publique en vue d'imposer leur autoritarisme.

Nous pouvons donner quelques exemples pour étayer nos propos: l'octroi du statut d'utilité publique à des associations qui sont anormalement toutes concentrées dans la capitale; les modalités de distribution des subventions sans aucune transparence; le refus non justifié d'autoriser des réunions ou des manifestations ainsi que le refus systématique de délivrer le récépissé du dépôt du dossier de création d'association, etc.

Tous ces aspects laissent présager une intention délibérée voire des attitudes implicites de blocage et de méfiance de l'administra-



même temps ils (les pouvoirs publics) glorifient la nécessité de la participation associative et son utilité dans la société.

Les conséquences de ce dialogue de sourds ne font qu'amplifier et creuser le fossé entre les trois parties en présence (les associations, les collectivités locales et la population concernée), au moment où elles doivent apprendre à travailler collectivement au niveau local.

Mais, malheureusement les associations continuent à vivre en autarcie, coupées de la réalité. La population et les bénéficiaires persistent dans leur inertie et leur indifférence et ne ressentent pas la nécessité de s'impliquer activement et démocratiquement dans l'amélioration du cadre de leur vie quotidienne. Enfin, les collectivités locales persistent dans des méthodes de travail bureaucratiques et inefficaces (victimes elles aussi du monopole et de la centralisation du pouvoir de décision) et souvent, lorsqu'elles élaborent et exécutent des programmes et des projets de développement local pour résoudre les problèmes de la population, elles agissent malheureusement au niveau des effets et non au niveau des causes.

## **8.2 Réponses aux grandes questions posées dans cette recherche**

### **Ruptures dans la continuité**

A la question sur les aspects des ruptures avec le processus d'étatisation de la société et de son encadrement qui a prévalu avant 1990, nous pouvons dégager les remarques pertinentes et les tendances les plus significatives à ce sujet.

La première rupture perceptible est sans conteste dans les multiples réformes libérales engagées par l'Etat depuis 1990, qui annoncent une nouvelle définition de l'articulation entre l'Etat et le corps social. Cette nouvelle définition des fonctions et des rôles de l'Etat peut être saisie au niveau des concessions faites à travers

Ainsi, un déficit énorme en matière de formation est ressenti par la majorité des membres de bureau, dans le domaine du montage et du suivi des projets, des techniques de communication, de gestion comptable, de médiation, de gestion de conflits, de mobilisation des ressources humaines, des pratiques de l'informatique et de recherche de financements. Toutes ces compétences doivent faire l'objet d'un programme national de formation d'urgence en vue d'une professionnalisation du tissu associatif.

### **Rapport des associations avec l'environnement social et institutionnel**

L'espace associatif ne peut vivre à huis clos; au contraire il doit adopter une stratégie de partenariat avec son environnement institutionnel et une stratégie d'implication des bénéficiaires et des usagers puisque sa fonction essentielle et son rôle stratégique sont la médiation et l'intermédiation à des fins de collaboration, de complémentarité des objectifs et non de concurrence et de confrontation.

Cette particularité qui distingue l'association des autres organisations est justement sa capacité à trouver et à agir sur des problèmes de l'heure pour émettre des réponses rapides, efficaces et adéquates aux problèmes de la population concernée.

A cet effet, le sentiment relevé au cours de cette étude, est l'installation et le développement de la suspicion, l'indifférence et le manque de confiance réciproque, qui caractérise de manière générale, les rapports entre les associations et leur environnement social et institutionnel.

Chaque partie accuse l'autre de manque d'efficacité, de volonté réelle de collaboration et de faible niveau de civilité et de conscience politique.

Ainsi les associations suscitent chez les pouvoirs publics des réactions fondées sur leur invisibilité sur le terrain, alors que dans le

2. Seulement une minorité des associations est très respectueuse des règles de fonctionnement des associations, possède des archives et une mémoire des activités et présente régulièrement le bilan moral et financier à qui de droit. D'ailleurs elle les considère comme une fierté et un gage de sérieux et de crédibilité.

Par ailleurs, savoir diriger, animer une réunion, rédiger un procès-verbal de réunion, entretenir le registre spécial de l'association, afficher les informations sont des pratiques très peu développées dans le fonctionnement interne des associations. Elles sont l'apanage de quelques privilégiés qui dirigent de grandes associations dans les grandes villes comme Alger, Oran et Annaba. En somme, la plupart des associations rencontrent de grandes difficultés dans leur volonté de transformer leurs bonnes intentions en réalité palpable.

### **La formation des responsables associatifs**

Le développement des compétences des ressources humaines en matière de management et de bonne gouvernance est une condition indispensable dans la réussite des objectifs des associations.

Ainsi la particularité et la spécificité des compétences dans les savoir-faire et les savoir être doivent faire l'objet d'une formation continue de l'ensemble des responsables associatifs.

A cet effet notre étude nous dévoile que 70% des responsables associatifs déclarent n'avoir jamais bénéficié d'une quelconque formation; seuls quelques cadres associatifs font exception et ont bénéficié d'une formation spécifique en matière de montage et de gestion de projets ou en communication, plus particulièrement dans le cadre du programme de soutien de l'Union européenne en 2001, ayant profité aux responsables des 76 associations algériennes sélectionnées.

- les membres du bureau ont la crainte de perdre leur pouvoir et de se diluer dans les grandes associations après l'intégration de leur association dans les fédérations. L'exemple le plus connu est l'incapacité des partis politiques dits démocrates à se fédérer, même provisoirement, au moment des événements électoraux en Algérie.

### **La fréquence des réunions de l'encadrement et les bilans annuels des associations**

Pour assurer une dynamique constante et une vitalité régulière aux associations; la transparence et la diffusion régulière du réseau d'information, l'élaboration des bilans annuels moraux et financiers et leur présentation à l'assemblée générale pour discussion, enrichissement et amendement, comme le stipule la réglementation, sont des actions quotidiennes indispensables dans la vie associative. Ainsi, ces actions constituent non seulement un espace d'échanges, de réflexions et de propositions mais aussi un garant solide de crédibilité de l'association vis-à-vis des adhérents et de l'environnement institutionnel politique et social. C'est un cadre essentiel et incontournable d'apprentissage de la démocratie dans les espaces associatifs.

Dans ce cadre-là, la fréquence des réunions des membres du bureau est régulière selon la déclaration de la moitié des responsables des associations et plus de 65% de l'ensemble des responsables avouent communiquer le bilan moral et financier devant une assemblée générale chaque année.

Deux remarques importantes peuvent être avancées à ce sujet:

1. L'exagération dans les déclarations d'une partie des responsables qui prétendent élaborer et présenter annuellement le bilan moral et financier de l'association; l'absence des archives étant une preuve formelle.

significative soit de l'engagement, de la bonne volonté et du dévouement d'un noyau restreint, qui finit à la longue par s'épuiser et se démobiliser, soit elle est l'expression d'une gestion autocratique de ceux qui président aux destinées de l'association.

Par ailleurs, les responsables associatifs qui ont été contraints de démissionner au moins une fois représentent 42%, et le nombre global des démissions avant l'expiration du mandat avoisine les 77%, ce qui est très significatif du climat général qui règne au sein des associations. Seuls 22% des membres du bureau ont achevé leur mandat dans les délais réglementaires.

Parmi les raisons de démission récurrentes avancées par les responsables des associations, et qui sont à l'origine des mésententes et des désaccords entre les membres du bureau (notamment vis-à-vis du président), nous relevons la manière autocratique et personnelle dans la gestion de l'association chez le président.

### **La structure des réseaux associatifs**

Le réseau associatif en Algérie est sectoriel, limité géographiquement, irrégulier et conjoncturel. Ainsi, 43% des associations entretiennent des relations avec des associations locales et de la même wilaya. Rares sont les associations qui développent des réseaux avec des associations maghrébines ou avec des ONG internationales.

A cet effet, on peut avancer trois raisons essentielles qui expliquent les difficultés qu'ont les responsables associatifs à se fédérer avec les autres associations:

- les cadres associatifs n'ont pas encore assimilé le travail collectif et le mode de commandement participatif;
- ils ont des difficultés à séparer et à faire une nette distinction entre la sphère privée et la sphère publique;

savoir être et des savoir relationnels et de bonne gouvernance.

**La troisième problématique** est liée à la démobilisation et la démotivation des membres du bureau qui ne se sont pas convaincus des actions qu'ils mènent soit en raison de mésententes qui minent la bonne ambiance au sein des associations, soit à cause de la saturation et de la déception ressenties lorsque les dépenses d'énergie et les efforts investis ne sont pas sanctionnés par des satisfactions morales. Il semble que la routine et la monotonie tendent de plus en plus à s'installer et à perdurer dans un nombre conséquent d'associations.

Et enfin, la quatrième problématique est relative à l'arsenal juridique en vigueur qui est devenu inadapté et stérilisant. Ainsi beaucoup de ces articles doivent faire l'objet d'une clarification et d'une réactualisation afin de le rendre plus permissif et moins ambivalent. Et surtout de lever toutes les entraves et les équivoques, pour réduire, voire bannir, les pratiques discriminatoires et coercitives des commis de l'Etat chargés des dossiers des associations.

Nous sommes, dans ce cadre-là, en présence d'une posture où l'espace associatif, de manière générale, souffre d'un manque de légitimité et reste en quête d'une reconnaissance sociale qu'il n'arrive pas encore à imposer.

D'ailleurs, l'environnement institutionnel et social le déclare ouvertement. Il l'exprime très souvent par son indifférence envers l'espace associatif, le manque de soutien et le refus de collaborer. Cette appréciation et ce constat d'une quête de légitimité du phénomène associatif sont un sentiment partagé par la plupart des responsables des associations eux-mêmes.

L'analyse de la rotation et de la stabilité des responsables associatifs sont pour leur part, d'excellents indicateurs de l'état de santé et de la vitalité des associations. Lorsqu'on examine la fréquence des changements des dirigeants des associations, on constate une relative stabilité de l'encadrement. Mais cette stabilité est

priorité. Ces deux derniers donateurs représentent 15% de l'ensemble des subventions. Quant aux autres sources de financement elles proviennent essentiellement des wilayas qui subventionnent en priorité les secteurs sportifs professionnels. Ce secteur absorbe à lui seul la majorité des subventions destinées aux associations.

Très loin, en seconde position, les associations sociales bénéficient de soutiens financiers très modestes par les wilayas mais avec des modalités de répartition très souvent contestables, partisans et opaques; pour preuve les subventions destinées annuellement aux associations n'ont jamais fait l'objet de publication ni dans la presse ni dans le journal officiel.

Maintenant, lorsque l'on aborde la question des responsabilités dans la conception des projets et du suivi des programmes d'activité des associations; on constate que plus de la moitié des membres du bureau y participe et de manière collective adoptant une démarche participative. En revanche l'implication des adhérents dans la programmation, à côté des membres de bureau, est très faible. Seuls 25% des adhérents reconnaissent leur implication dans la vie de leur association, alors que la collaboration, en matière de conception et de réalisation des activités des associations avec les membres élus des assemblées communales, sensée être le lieu du développement de la démocratie locale, est presque inexistante.

Les dirigeants des associations qui arrivent tant bien que mal à résister sont confrontés de façon générale à quatre problématiques ou ensembles de contraintes majeures et récurrentes:

**La première problématique** est sans conteste liée au problème de moyens financiers et matériels dont souffrent la plupart associations.

**La deuxième problématique** en rapport avec les aspects structurels et organisationnels notamment dans la gestion des ressources humaines, s'agissant des compétences au niveau des

## **Vie associative et mode de fonctionnement interne des associations**

L'analyse et l'appréhension du fonctionnement et de l'organisation interne des associations et les pratiques managériales ont été les indicateurs pertinents qui nous ont permis de mesurer la vitalité et le niveau du dynamisme des associations.

Ainsi, à travers le volume des programmes d'activité prévus et réalisés au niveau de chaque association, nous avons constaté la présence d'un volontarisme éparpillé, forcé, et des actions d'intervention disparates dont les implications sont peu fiables et viables dans la durée. A cet effet, le niveau de dynamisme des associations est très différencié et inégal d'une association à une autre, d'un secteur à un autre et d'une wilaya à une autre. Les associations culturelles sont prépondérantes au niveau du nombre de programmes d'activité et de projets. Elles représentent à elles seules environ 40% de l'ensemble des activités programmées des associations, alors que les secteurs du développement local et de l'environnement sont marginalisés et très peu envisagés par les cadres associatifs.

Par ailleurs, les projets et les programmes d'activité se singularisent par leurs caractères conjoncturels et occasionnels et n'exigent pas de gros budgets; ils représentent environ 54 % de l'ensemble des projets réalisés par les associations.

Par contre, les projets les plus consistants et durables et qui dépassent une durée d'une année avec des moyens financiers conséquents ne dépassent pas les 14% de l'ensemble des projets programmés. Ils sont l'apanage des associations d'utilité publique bien intégrées dans les circuits des donateurs nationaux et internationaux et qui activent particulièrement dans les grandes villes du nord du pays.

En ce qui concerne les subventions des projets notamment ceux qui nécessitent de gros budgets, elles proviennent soit des donateurs privés nationaux soit des bailleurs de fonds étrangers. Elles sont généralement destinées aux associations d'utilité publique en



nelles appartenant aux couches moyennes de constitution récente, polarisée en deux parties: un segment de la partie supérieure qui regroupe en son sein des cadres supérieurs, des professions libérales et des cadres moyens; un autre segment, celui-là plus touché par la crise économique et constitué par les enseignants des lycées et des collèges, des écoles primaires et des employés de l'administration publique.

Ils sont en général relativement jeunes (moins de 35 ans), possédant des niveaux académiques appréciables. Ainsi, 54% possèdent des diplômes universitaires, presque 25% ont le niveau du bac, 70% sont mariés et plus de la moitié proviennent du secteur public.

Il faut noter qu'une certaine inégalité dans le niveau d'encadrement est perceptible dans les différents secteurs.

En effet, on constate que les associations de santé et sociales sont mieux encadrées que les associations sportives et de quartiers, alors que les associations culturelles sont gérées en majorité par les enseignants.

Quant à la gent féminine, elle est peu présente dans l'encadrement des associations. Les femmes représentent 16% environ de l'ensemble de notre échantillon et sont très souvent des médecins, des sages-femmes et des enseignantes, occupant des fonctions de vice-présidentes et de secrétaires des associations, et préférant s'engager dans des secteurs de la santé et du social, de manière générale.

Lorsqu'on examine l'expérience antérieure des cadres associatifs et leur engagement associatif, syndical ou politique, on constate la faiblesse des traditions et de l'expérience dans ces espaces. Ainsi, seul 5% de la population avait un passé et une brève expérience de l'engagement dans l'une de ces trois institutions.

Par ailleurs, les femmes s'engagent surtout dans les petites associations, particulièrement dans les associations de santé, sociales et culturelles, et de préférence dans les grandes villes ouvertes comme Alger et Oran. Leur participation associative représente environ 35% de l'ensemble des adhérents.

Enfin plus de la moitié des associations ne disposent pas d'un local stable et d'équipements nécessaires (téléphone...), et souffrent d'un déficit énorme en matière de personnel salarié permanent, à cause du manque de moyens matériels et financiers.

### **Composante sociologique de l'encadrement des associations**

L'espace associatif est souvent un espace générateur de multiples fonctions touchant les transformations de la structure sociale.

Il est d'abord producteur d'élites politiques et sociales à travers les créneaux pourvoyeurs de promotion et de mobilité sociale. Les résultats de la plupart des recherches dans ce domaine démontrent souvent la corrélation établie entre la participation associative et les statuts sociaux des couches supérieures.

Ensuite, le tissu associatif peut être un moyen de restructuration des couches moyennes déstabilisées et ayant subi des changements brutaux dans leurs conditions de vie. Dans ce cadre-là, l'espace associatif procède à un renouvellement de cette élite et fait naître un processus de réactivation du monde associatif et de ses responsables

La présence massive de membres de bureau socialement originaires des couches moyennes comme le montre notre enquête s'inscrit dans cette stratégie de repositionnement social et de re-classement statutaire de la plupart des cadres associatifs de notre échantillon.

Ainsi, la composante sociologique des responsables associatifs est constituée majoritairement par des catégories socioprofession-

des liens sociaux sont restés encore vivaces et présents dans la structure mentale des familles algériennes.

Ainsi, l'institution familiale en Algérie reste encore un espace crédible, de protection et de solidarité entre les membres de la famille, malgré la défaillance des structures de prise en charge des services sociaux étatiques. Tous ces facteurs ont ralenti la participation et l'engagement associatif puisque la nécessité ou le besoin d'adhérer ou de s'engager dans une association ne semble pas être une priorité ou une urgence chez beaucoup de gens.

Au niveau de la nature et du mode de fonctionnement du système politique; l'idéologie populiste et paternaliste étatique qui a prévalu durant trois décennies a développé la mentalité de l'assistanat et de l'attentisme; en même temps, cette idéologie a annihilé l'idéologie de l'effort et du self made man.

La crise du logement dans les villes a maintenu et stabilisé les foyers de voisinage et retardé le bouleversement des cadres traditionnels de sociabilité en préservant l'entraide et le raffermissement des liens sociaux notamment chez les couches populaires. D'ailleurs, les associations qui arrivent tant bien que mal à mobiliser les gens de manière durable et régulière sont celles dont les objectifs reposent sur des substrats idéologiques, religieux et identitaires. Ces valeurs sont des facteurs puissants de fédération et de mobilisation spontanée.

Le phénomène associatif est un phénomène concentré dans les centres-villes (62% environ de l'ensemble des associations) et rares sont les associations qui activent dans le monde rural.

Il y a une prédominance de la catégorie des jeunes bénévoles (âgés de moins de 30 ans) qui se concentrent dans les grandes villes du nord, notamment les villes côtières comme Alger, Oran et Annaba, et qui activent dans des associations de petite dimension (de moins de 100 adhérents). Ils représentent presque 40% de notre échantillon.

ment qui gagne un nombre assez important des associations nouvelles, souvent à l'origine de la naissance de multiples autres associations éphémères parce que créées à la hâte, suite à des mésententes entre les membres de bureau ou de dissidence d'un membre fondateur.

Ainsi, sur les 24 wilayas touchées par l'enquête, seules 450 associations environ sont actives de manière inégale d'une wilaya à une autre et d'un secteur à un autre. A cet effet, on peut estimer de manière approximative que le nombre d'associations qui activent au niveau national varie entre 1.000 et 1.500 seulement sur les 75.000 déclarées et agréées par le ministère de l'Intérieur.

Au niveau de la participation associative de la population adulte, on a comptabilisé environ 250.000 membres qui fréquentent de manière régulière et inégale les 450 associations vivantes et actives. Lorsqu'on met ce chiffre en rapport avec la moitié de la population algérienne de 18 ans et plus, en âge de travailler - l'enquête a touché la moitié des wilayas - on peut estimer que la participation associative en Algérie oscille entre 3% et 4% seulement. A titre comparatif, le taux de participation associative au Maroc avoisine les 11% alors qu'il varie entre 42 et 44% en France.

La faiblesse de la participation associative en Algérie peut s'expliquer par plusieurs raisons, qui relèvent non seulement de la responsabilité de l'Etat mais aussi du système de valeurs et des changements sociaux qui ont affecté la société algérienne.

Au niveau sociologique et sociétal par exemple, la majorité des populations des villes a connu des vagues successives d'exode rural de substitution après l'indépendance.

L'une des conséquences manifestes de l'exode rural a été l'émergence et le développement de familles nucléaires. Malgré la brutalité des changements de la structure familiale, l'esprit communautaire, les formes de sociabilité primaires et la consolidation

masse, les associations à caractère humanitaire et social entretenues et encadrées par le ministère de la Solidarité ou les clubs sportifs et les maisons de jeunes encadrées par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce type d'association est majoritaire et mobilisable à tout moment en fonction des conjonctures et des événements électoraux et politiques.

Au niveau quantitatif, on peut dire que l'espace associatif a connu une évolution en dents de scie.

Ainsi, en 1988 et à la faveur de l'ouverture démocratique et libérale du pays et de la mise en place des réformes sociales, économiques et politique, de nombreuses restrictions vont être progressivement levées et principalement la suspension de l'agrément exigé par la loi du 4 décembre 1990 pour toute démarche visant à créer une association.

Cette loi libérale du 4 décembre 1990 va alors permettre un développement du phénomène associatif sans précédent dans l'histoire de l'Algérie post Indépendance. Des espaces de sociabilité vont être investis, comme les secteurs traditionnels, à savoir le social, le caritatif et le religieux, mais aussi des secteurs nouveaux et modernes, comme l'environnement, les droits de l'homme et des femmes, l'identitaire et le professionnel.

Après une période d'euphorie associative au début des années 90, un net refroidissement a été perceptible en matière de création associative entre 1992 et 2000, période caractérisée par une crise multidimensionnelle grave à travers tout le pays, à l'exception des wilayas du sud épargnées par la vague de violence et du terrorisme durant cette période. Mais dès l'an 2001, une reprise timide de création et de vitalité associative était perceptible, concomitante à l'amélioration très sensible du climat sécuritaire.

Au niveau qualitatif, il semble que le taux de mortalité associative affecte un nombre très élevé d'associations. Ainsi, après l'euphorie initiale de création d'associations, c'est le désenchan-

collaboration et de soutien) et palliatif (suppléer et alléger les actions traditionnelles de l'Etat notamment dans l'action sociale).

Ainsi se dégage progressivement une typologie de l'espace associatif qui englobe trois ensembles d'associations distincts lorsqu'on saisit les objectifs et les finalités des associations:

1. Un ensemble d'associations de contestation ou de revendication, de défense de droits, et dont la finalité consiste à devenir une force de proposition et un groupe de pression extra-étatique pouvant réguler les rapports de force en présence. Ce type d'associations, très minoritaire et marginalisé, fait l'objet d'un contrôle rapproché par les pouvoirs publics comme par exemple les associations de droits de l'homme, des droits de la femme, les associations professionnelles, religieuses, les associations culturelles de défense de la langue amazigh, les associations de préservation du patrimoine, de défense des consommateurs, de lutte contre la corruption, etc.
2. Un deuxième type d'associations de petite dimension, constitué de plusieurs clubs fermés qui vivent à huis clos et se complaisent dans une attitude de neutralité en attendant une éventuelle subvention des pouvoirs publics. Les associations de retraités, des clubs divers, une partie des associations sportives de quartiers etc... en font partie.
3. Enfin, un troisième ensemble d'associations majoritaire; elles sont très souvent créées directement ou indirectement sur initiative des pouvoirs publics à des fins de collaboration, d'allégeance et de soutien indéfectible au pouvoir. Les responsables associatifs qui sont animés par un excès d'activisme aspirent derrière ce type d'allégeance à une possible carrière politique, ou à un repositionnement statutaire, social ou économique. Ce qui illustre le mieux cet exemple est la création, à travers le territoire national, des comités de soutien au programme du président de la République, le recyclage des anciennes organisations de

## **8. Conclusion générale**

Nous proposons dans cette conclusion générale de faire ressortir de manière synthétique et concise les idées fortes qui se dégagent de cette étude.

Ensuite, nous allons exposer de façon détaillée les réponses aux multiples questions principales que nous avons formulées tout au début de ce travail de recherche et enfin nous présenterons quelques recommandations sous forme d'actions concrètes susceptibles d'ouvrir des perspectives de redynamisation et de revitalisation de l'espace associatif en Algérie dans les années à venir.

### **8.1 Résumé des idées fortes de l'étude**

#### **Configuration et mode de structuration de l'espace associatif**

Le mode de structuration de l'espace associatif et sa configuration ont été appréhendés par un ensemble d'indicateurs qui nous ont permis de saisir de manière correcte les formes d'évolution du fait associatif en Algérie, son poids et sa place dans la société.

Les caractéristiques et les formes de structuration du tissu associatif sont le produit du contexte socio-économique et politique duquel émerge et se développe l'espace associatif. Dans ce cadre là, l'espace associatif en Algérie se caractérise par les traits et les tendances suivantes: les champs de prédilection et d'intervention de l'espace associatif s'orientent vers trois grands domaines particuliers à savoir:

- le secteur social
- le secteur culturel
- le secteur sportif

Il semble que cette configuration s'inscrit implicitement dans la stratégie de l'Etat et des pouvoirs publics, dans la mesure où ces derniers veulent conférer au tissu associatif un rôle intégratif (de

d'une partie des responsables.

Ainsi, on peut schématiquement présenter deux positions radicalement différentes à ce sujet:

- Une position minoritaire, de refus catégorique de toute présence et d'installation des ONG étrangères dans notre pays. Les arguments avancés par les tenants de cette thèse sont principalement à connotations politique, morale, religieuse et culturelle, avec des allégations du genre: "Elles sont dangereuses (les ONG) parce qu'elles font de la politique et on n'arrive pas à déceler clairement leurs véritables objectifs. Elles sont opaques et insaisissables". Ou encore: "Comme on entend souvent parler un peu partout dans le monde de l'ingérence de plusieurs ONG dans les affaires des pays, il est alors préférable qu'elles ne viennent pas chez nous" (position d'une partie des responsables des bureaux des associations).
- La deuxième position, plus permissive et nuancée, est véhiculée particulièrement par les élus locaux, surtout des wilayas du Nord, et qui consiste au contraire à encourager l'installation des ONG étrangères parce qu'elles sont utiles pour le développement des associations algériennes, et qu'elles peuvent apporter leur expérience afin de les professionnaliser mais dans un cadre institutionnel, à travers le développement d'un partenariat et la coopération mutuelle.

Une dernière attitude, qui s'inscrit beaucoup plus dans une position d'évitement que de neutralité, concerne les élus et les responsables des wilayas du Sud et de l'intérieur du pays. Ces derniers soit ignorent complètement la présence des ONG étrangères en Algérie, soit font semblant de les ignorer. La réponse de "je ne sais pas" reflète ce type d'attitude de manière générale.



## **7.2 Positions et opinions des élus et les responsables de l'administration locale sur la présence des Organisations non gouvernementales étrangères (ONG) en Algérie**

L'installation des organisations non gouvernementales (ONG) étrangères est un fait récent en Algérie, comparativement aux pays voisins comme le Maroc et la Tunisie, qui sont depuis longtemps habitués à travailler avec les ONG étrangères. En effet; ce n'est que ces dernières années que des ONG européennes commencent à s'installer en Algérie et principalement dans la capitale Alger, suite à l'amélioration de la situation sécuritaire et à la réduction sensible du terrorisme après 1999/2000. L'Algérie compte environ une douzaine d'ONG étrangères actuellement. Elles sont dans leur majorité d'origine européenne et sont globalement tolérées mais non agréées par le gouvernement. Ainsi la loi du 4 décembre 1990 relative aux conditions de création des associations conserve exceptionnellement l'exigence de l'agrément du ministère de l'Intérieur pour toutes les associations étrangères qui envisagent de s'installer en Algérie.

Invités à donner leur avis sur la présence des ONG étrangères en Algérie, les élus locaux et les représentants de l'administration sont majoritairement favorables à leur présence, et n'hésitent pas à insister sur leur utilité, sur l'apport considérable qu'elles peuvent apporter dans divers domaines aux associations algériennes et plus particulièrement au niveau de la formation des cadres associatifs. Mais cette acceptation de la présence des ONG étrangères est très souvent relativisée par des conditions d'un contrôle rapproché par l'État afin qu'elles ne puissent pas s'ingérer dans les affaires du pays. Cette attitude de réserve et de crainte, voire de suspicion à l'égard de tout ce qui est étranger, est une culture qui a été longtemps entretenue et médiatisée durant les premières années de l'indépendance de l'Algérie, au temps de l'impérialisme international, et qui persiste encore dans l'esprit et les mentalités

des Assemblées populaires communales en qualité d'observateurs ou de consultants.

- **Créer** un Conseil national consultatif des associations qui se chargera de faire le suivi de l'évolution des associations et de rendre compte aux pouvoirs publics et aux responsables du secteur, pour élaborer ensemble des programmes d'action, de formation etc. (les élus et responsables des wilayas de Bejaia, de Mascara, d'Oran, d'Alger et de Constantine).
- **Créer** des maisons des associations dans chaque wilaya pour les regrouper dans ces structures, qui pourront (les maisons des associations) régler un grand nombre de problèmes de domiciliation, de visibilité et de stabilité de ces mêmes associations (les élus et responsables de Tiaret, d'Oran, de Mostaganem et de Relizane).

Les suggestions que donnent les élus et les responsables des bureaux d'associations pour inciter les responsables à améliorer le fonctionnement et l'organisation de leur association et les crédibiliser sont:

- les associations doivent être plus entrepreneurantes quant à la diversité des sources de financement et ne plus compter uniquement sur les subventions de l'État,
- travailler dans la transparence et dans le respect des cahiers des charges avec la présentation du bilan de leurs activités chaque année,
- veiller à la gestion démocratique et à la bonne gouvernance interne de l'association,
- s'éloigner de la politique et penser à se professionnaliser pour ne pas tomber dans le jeu de l'instrumentalisation et de la récupération politique.

ter la population sinistrée lors du séisme qui a frappé la région de Boumerdès au mois de mai 2003. Mais un certain nombre des élus nuancent relativement ce constat par ailleurs pessimiste, notamment ceux d'Alger, de Béjaïa, d'Oran et de Tizi-Ouzou, qui constatent qu'une décantation est en cours ces dernières années, qui augure d'un nouveau souffle chez un certain nombre d'associations grâce à leur travail constant et régulier sur le terrain.

Une autre partie de ces élus et des responsables des bureaux d'associations module un peu ce constat pessimiste en déculpabilisant les associations, dans la mesure où aucun soutien financier et moyen ne leur est donné pour s'exprimer convenablement (les élus des wilayas de Bejaïa et de Sétif). Pour remédier à cette situation d'inertie associative, les élus et les responsables des bureaux des associations au niveau des wilayas proposent un certain nombre de suggestions et de mesures urgentes que doivent prendre les pouvoirs publics pour soutenir le secteur associatif. Il faut souligner que les élus sont plus nuancés que les responsables des bureaux dans l'évaluation faite des associations.

Plusieurs mesures urgentes sont proposées et sur lesquelles insistent les élus, à condition qu'il y ait une volonté politique réelle des pouvoirs publics et des élus pour soutenir l'espace associatif, à savoir:

- **Revoir** la législation en vigueur du 4 décembre 1990 qui régit les associations (les élus de Saida, d'Alger, d'Oran, d'Annaba et de Sétif), plus particulièrement la délivrance du récépissé systématique lors du dépôt de dossier de création de l'association.
- **La transparence** dans la répartition des subventions et l'institutionnalisation du partenariat avec les collectivités locales.
- **Prévoir** et élaborer un programme annuel de soutien aux associations les plus dynamiques. Impliquer les associations dans les réunions et les séances de travail

- conception, montage et suivi des projets
- techniques de communication
- mobilisation des ressources humaines
- gestion des conflits et la médiation
- création des réseaux relationnels
- recherche des financements.

## **7. Opinions et représentations des élus locaux et les responsables de l'administration sur l'espace associatif actuel**

Pour avoir une vue d'ensemble sur le phénomène associatif en Algérie nous avons sollicité les élus locaux (des Assemblées populaires de wilayas et de communes, ainsi que des responsables des bureaux d'associations aux sièges des wilayas) afin qu'ils nous livrent leurs appréciations sur la situation actuelle de l'espace associatif et leurs opinions sur un certain nombre de questions qui touchent à l'avenir de cet espace de sociabilité.

### **7.1 Appréciation globale des élus et de l'administration publique sur le monde associatif actuel**

De manière générale, les élus locaux et les responsables des bureaux des associations font un bilan négatif et très pessimiste de la situation actuelle du secteur associatif:

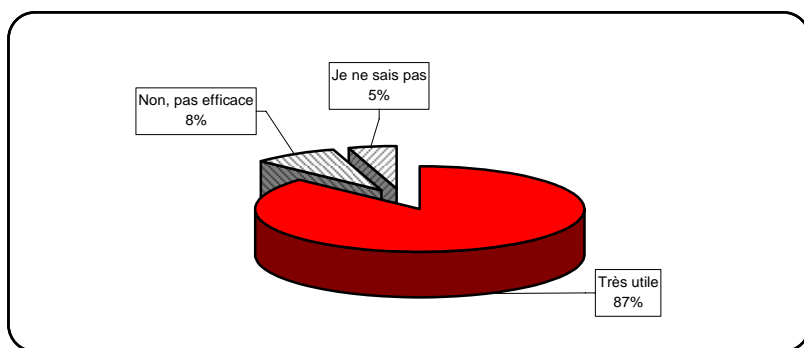
"Faible, inexistant sur le terrain, rendement médiocre, incapable de mobiliser les gens", tels sont les qualificatifs récurrents avancés par la plupart de ces responsables lorsqu'on les invite à donner leur avis sur la réalité de l'espace associatif actuel en Algérie. La seule exception émane des élus de la wilaya de Boumerdès, qui font l'éloge du travail gigantesque accompli par des associations qui ont déployé de grands efforts afin de secourir et d'assis-

autres, la générosité et la convivialité. Ce type de valeur sociale, très peu développée auparavant, doit être enseigné dans les institutions de sociabilité, particulièrement dans les écoles. Ils sont d'ailleurs 379 responsables, soit 85%, à considérer que le bénévolat est utile au développement de la citoyenneté active et à l'émergence d'une véritable société civile.

**Tableau n°54: Opinion des responsables associatifs sur le bénévolat**

<b>Que pensez-vous du bénévolat</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Très utile	379	85,0
Non, pas efficace	36	8,1
Je ne sais pas	21	4,7
Non déclaré	10	2,2
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

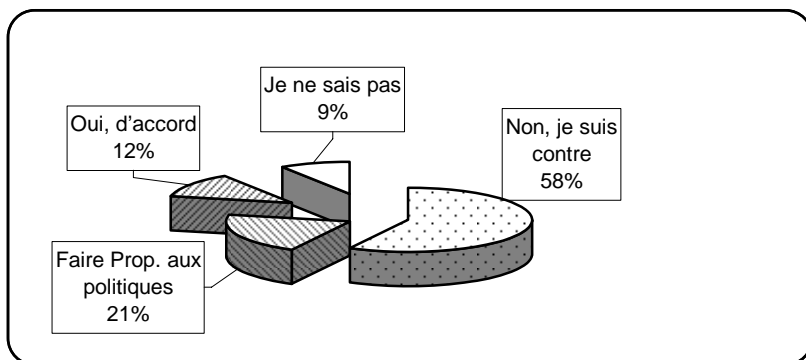
**Graphique n °20: Opinion des responsables associatifs sur le bénévolat**



Enfin, les moyens de réalisation de ces propositions urgentes proposées par les responsables associatifs consistent à mettre en place dans l'immédiat un vaste programme national de formation destiné particulièrement à former des formateurs et des cadres dans les domaines suivants:

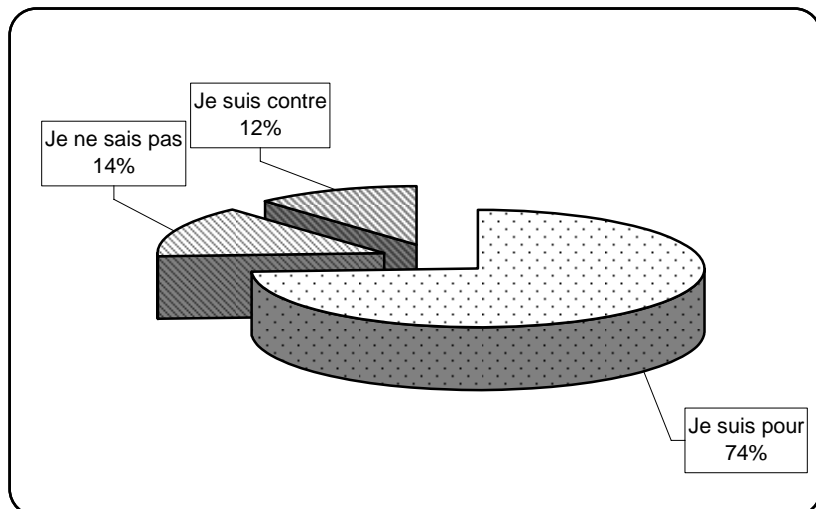
**Tableau n°53: Opinion des responsables sur le rapport des associations au politique**

Que pensez vous des associations / politiques	Effectif	%
Non, je suis contre	251	56.3
Faire des propositions aux politiques	89	20.0
Oui, d'accord	54	12.1
Je ne sais pas	40	9.0
Non déclaré	12	2.7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

**Graphique n°19: Opinion des responsables sur le rapport des associations au politique**

### 6.2.3 Pour le développement du bénévolat

La troisième proposition, qui est considérée selon les responsables comme un élément d'amélioration de l'espace associatif, consiste à développer le bénévolat et à encourager le civisme, la mobilisation des gens et une prise de conscience des problèmes les concernant. Ainsi, le bénévolat est une valeur sociale qui stimule la solidarité et la responsabilité, ainsi que le dévouement aux

**Graphique n°18: Opinions des cadres sur la professionnalisation des associations****6.2.2 Pour un associationnisme à politique**

La deuxième proposition consiste à éloigner l'espace associatif des convoitises des forces politiques et à le préserver de l'englobement partisan et de l'embrigadement politique. Ils sont 251 responsables, soit 56,3% de l'ensemble des enquêtés, à s'opposer à ce que l'espace associatif soit mêlé au jeu des alliances, ainsi qu'aux enjeux de et du pouvoir. En revanche, 89 responsables, soit 20%, préfèrent transformer l'espace associatif en une véritable force de proposition pour les pouvoirs publics et les partis politiques. C'est ce rôle en principe qui doit être selon eux le moteur de la vitalité associative.

## 6.2 Propositions pour améliorer la situation des associations selon les cadres associatifs

### 6.2.1 Pour la professionnalisation de l'espace associatif

La première proposition urgente qui devrait être développée selon les responsables, afin de sortir l'espace associatif de sa morosité et de sa léthargie actuelle, consiste à professionnaliser le secteur en développant en priorité la formation des formateurs et la stabilité des cadres et gestionnaires associatifs, seule démarche selon eux qui puisse améliorer le fonctionnement des associations et prendre en charge réellement les problèmes de la société.

Ils sont 321 responsables soit 62% à être d'accord sur cette proposition, et très peu d'ailleurs s'y opposent (ils sont 11% seulement).

**Tableau n°52: Opinions des cadres sur la professionnalisation des associations**

<b>Que pensez-vous de la professionnalisation des associations</b>	<b>Effectif</b>	
Je suis pour	321	72.0
Je ne sais pas	62	13.9
Je suis contre	50	11.2
Non déclaré	13	2.9
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>



dynamiques et les plus performantes. Une dernière proposition consiste à lever les contraintes en matière de TVA, et de généraliser le droit de dons des bailleurs de fonds étrangers aux associations locales également:

- Une autre partie des responsables associatifs se cantonne dans des positions de critique, sans avancer pour autant de propositions concrètes.
- Enfin, une troisième partie de ces responsables semble ignorer complètement les lois et les textes juridiques. Ils avouent sincèrement être dépassés par les événements. Ces deux derniers groupes de responsables représentent environ 70% de notre population, ce qui est énorme.

Ceux qui considèrent que la loi est très libérale se répartissent en deux tendances:

Une partie très minoritaire reconnaît ouvertement que la loi est libérale et très permissive, et qu'elle est dénuée de toutes les contraintes bureaucratiques contrairement à l'ancienne loi.

L'autre partie, qui est majoritaire, trouve que la loi favorise l'anarchie et qu'il faut mettre de l'ordre dans la maison en sélectionnant, par un contrôle sévère, les associations parasites qui ternissent justement l'image noble de l'espace associatif.

La loi a entamé donc des ruptures qui sont très inégales; mais lorsque nous observons la réalité du terrain, beaucoup de dérives, de mauvaises interprétations des textes (volontairement ou non) ont une part de responsabilité dans la démobilisation des acteurs associatifs et les blocages qui entravent le bon fonctionnement et le développement d'un réel mouvement associatif.

Les responsables associatifs de notre échantillon, dans leur majorité, s'accordent sur le caractère flou et contraignant des textes juridiques relatifs à la loi du 4 décembre 1990; ainsi presque 74% avouent que cette loi est contraignante et floue. En revanche, 25,5% de notre population pensent que cette loi est très libérale, entendue au double sens: une partie des 25 responsables considère la loi comme étant très libérale et permissive, cependant que l'autre partie la considère comme source d'anarchie et de confusion.

Invités à donner leur position et à justifier leurs propos dans le but d'améliorer les textes de la loi 1990, les dirigeants associatifs ont proposé trois types d'attitudes et de positions:

- une minorité de responsables associatifs très expérimentés se distingue par une analyse critique et objective des textes de la loi, comme par exemple: "Il faut que la loi définisse clairement les rapports entre les associations et les pouvoirs publics, les associations et les ONG étrangères". La création d'un Haut Conseil national des associations avec les responsables des pouvoirs publics est souhaitée. Il aurait pour tâche d'évaluer annuellement le mouvement associatif et d'assurer son suivi, de se charger entre autres de l'élaboration d'un programme d'activité nationale selon les priorités proposées par les concernés - comme la formation des cadres d'associations, les activités et les projets fiables et stratégiques des associations en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Les textes relatifs à la définition de la notion d'"association d'utilité publique" doivent être précisés et généralisés aux associations locales les plus

L'association se construit à partir d'un objectif commun: "La réalisation d'un projet". Pour réaliser ce projet, l'association repose sur:

- une organisation
- une structure adaptée
- une durée de vie limitée
- un caractère non lucratif

Mais rien ne l'empêche de réaliser des bénéfices uniquement au service de la réalisation des buts de l'association.

Ainsi s'exprime la rupture au niveau théorique avec l'ancienne loi régissant le monde associatif, et ce à trois niveaux: juridique, politique et social.

La rupture juridique se manifeste dans le droit constitutionnel et la liberté de créer et d'organiser une association en dehors des obligations. Cette loi est largement moins contraignante par rapport à l'ordonnance du 3 décembre 1971.

Rupture politique également, avec l'article 11 qui protège les associations de tous les corporatismes et des convoitises des forces politiques en présence: "*Les associations sont distinctes par leur objet, leur dénomination et leur fonctionnement, de toute association à caractère politique, et ne peuvent entretenir avec elles aucune relation qu'elle soit organique ou structurelle, ne recevoir de subvention, dons, legs, sous quelque forme que se soit de leur part, ni participer à leur financement*"; mais rien ne les empêche de se transformer en une véritable force de proposition aux politiques et aux collectivités locales.

Ceci n'entame en rien leur neutralité en participant à l'élaboration des politiques publiques et par là même en légitimant la sphère politique et administrative et l'instauration d'un climat social de confiance mutuelle, puisque les associations peuvent reconstituer et restructurer les liens sociaux en combattant l'égoïsme, en engendrant le don, la solidarité et le sens de la responsabilité.

## **6.1 Opinions sur la loi du 4 décembre 1990 relative à la constitution et au fonctionnement des associations**

Définition de l'association selon la loi du 4 décembre 1990.  
**Qu'est-ce qu'une association?**

### **Article 2 de la loi du 4 décembre 1990 relative à la création des associations en Algérie:**

*"L'association constitue une convention régie par les lois en vigueur dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif. Elles mettent en commun à cet effet, pour une durée déterminée ou indéterminée, pour leurs connaissances et leurs moyens, la promotion d'activités de nature notamment professionnelle sociale, scientifique, religieuse éducative, culturelle et sportive.*

*L'objet de l'association doit être déterminé avec précision et sa dénomination lui correspondre".*

Il ressort de cette définition:

- un contrat conclu entre plusieurs personnes (15 membres au minimum);
- les membres fondateurs passent librement une convention portée par leur seule volonté. A travers cette convention, ils se fixent un but commun, objet social de l'association, qui détermine les domaines et les actions de celle-ci;
- la loi du 4 décembre 90 marque une rupture avec l'ordre juridique antérieur;
- elle consacre un droit constitutionnel fondamental de l'Homme; la liberté d'association en dehors d'obligation.

- Si 20% des explications avancées par les cadres associatifs affirment le manque de confiance de la population envers les associations, en revanche une proportion infime - 12 cadres seulement soit 8,2% - reconnaissent leur responsabilité parce que incapables de mobiliser la population concernée autour des projets qui les concerne.

## 6. Opinions et représentations des dirigeants associatifs de la situation actuelle du fait associatif en Algérie

Avoir une opinion subjective des responsables associatifs sur la situation actuelle du fait associatif en Algérie constitue pour nous un enrichissement supplémentaire de la connaissance et de la compréhension de la réalité de l'espace associatif. Ce regard différent, spontané et différencié, va nous aider à confirmer ou infirmer nos hypothèses de travail d'une part, et enrichir notre démonstration et notre analyse d'autre part. De manière globale, l'appréciation qui est faite des cadres associatifs est pessimiste quant à la situation actuelle du phénomène associatif. Ils sont 273 responsables, soit 61,2%, à reconnaître la faiblesse et la fragilité de l'espace associatif en Algérie. Seule une minorité (86 soit 19,3%) déclare le contraire, et considère l'existence d'une vitalité et d'un dynamisme associatif. Enfin, une proportion identique n'a pas voulu ou pu donner son avis sur la situation actuelle des associations en Algérie.

**Tableau n°51: Bilan fait par les dirigeants des associations de la situation actuelle de l'espace associatif**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Faible	273	61,2
Dynamique	86	19,3
Je ne sais pas	84	18,8
Non déclaré	3	0,7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

reconnaissent clairement le soutien et l'implication de la population avec l'espace associatif, par contre 106 dirigeants, soit environ 24% de notre population, déclarent que la population est frappée par l'indifférence et du "non concerné" pour tout ce que font les associations pour elle.

**Tableau n° 50: Positions des cadres associatifs envers l'indifférence de la population**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Je ne sais pas	50	34.0	34.0
Ils ne sont pas conscients	49	33.3	33.3
Ils ne croient pas aux associations	28	19.0	19.0
On n'a pas su les mobiliser	12	8.2	8.2
Autres	8	5.4	5.4
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Deux explications sont avancées au sujet de cette indifférence selon les membres du bureau des associations:

- Une partie des dirigeants associatifs interprète ce phénomène par le faible niveau de conscience politique de la population. Cette explication corrobore celles que nous venons d'exposer. Ils sont 49 responsables soit 30% environ à le penser. Dans le même ordre d'idée, une autre proportion similaire ne donne pas d'explication à ce sujet, par ignorance ou par manque d'arguments. Ceci dénote, selon les dirigeants des associations, d'un manque de considération de la population et de l'apport que peut leur procurer l'association d'une part, et, d'autre part, cela démontre qu'une partie des associations est totalement coupée de la réalité et de ce qui se passe autour d'elle.

mais se limitent uniquement à un encouragement moral<sup>27</sup>. L'espace associatif est donc au cœur de l'espace public. Les changements brutaux qu'avait connu l'Algérie notamment au niveau de sa structure familiale et sociale, la conception hégémonique, monopoliste et autoritaire de l'État dans la gestion des affaires de la société, tout cela a produit des formes de mobilisation suscitées, forcées, et de portées limitées.

C'est pour ces raisons que la mobilisation des groupes sociaux avait un caractère éphémère, auxquelles viennent s'ajouter le retard important constaté dans les différents milieux sociaux de la culture du civisme et de la citoyenneté, ainsi que la faiblesse d'une conscience politique seule capable de libérer les énergies et de développer l'imagination et les passions. A ce propos, les responsables associatifs sont très nuancés et partagés dans l'appréciation qu'ils font du soutien des bénéficiaires usagers, qui est aussi selon eux épisodique et conjoncturel.

### 5.10.2 Rapports des dirigeants associatifs avec la population

**Tableau n° 49: Rapport des associations avec la population**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
De temps en temps	229	51.3	52.8
Indifférent	106	23.8	24.4
Oui	104	23.3	24.0
Non déclaré	7	1.6	-
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

En effet la moitié des responsables associatifs pense que la population est très éloignée des préoccupations du travail que réalisent les associations. Alors que 229 responsables, soit 51,3%,

<sup>27</sup> Voir le tableau n° 45.1 en annexe

chargé de suspicion de part et d'autre.

Ainsi, une partie des cadres associatifs reprochent aux responsables des collectivités locales leur indifférence et leur manque de volonté réelle de collaborer avec les associations. Et de l'autre côté, l'administration et les élus reprochent aux responsables associatifs leur manque de dynamisme et leur absence sur le terrain (voir les déclarations des élus ultérieurement).

Le tableau suivant nous donne une idée sur le contenu des déclarations des responsables des associations à ce sujet:

**Tableau n° 48: Les associations et l'aide des collectivités locales**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
De temps en temps	246	55.2	55.8
Jamais	143	32.1	32.4
Oui	52	11.7	11.8
Non déclaré	5	1.1	
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Ainsi, la lecture du tableau n° 48 indique qu'une forte majorité des cadres associatifs déclarent la faiblesse de l'implication et de l'engagement des collectivités locales dans le soutien aux associations durant la réalisation de leur projet. Ils sont 52 responsables seulement, soit 11,7%, qui reconnaissent recevoir des aides et un appui indéfectible des collectivités locales. Mais de façon générale, l'appui des collectivités locales aux associations se caractérise par son aspect conjoncturel et irrégulier et de faible consistance; 246 soit 55% des cadres associatifs soutiennent cet avis.

En revanche, lorsqu'on examine dans les détails la nature des aides adressées aux associations, 93 responsables soit 21% avouent que les aides ne sont ni de nature financière ni matérielle,



## **5.10 Rapports des associations avec l'environnement social et institutionnel**

L'association ne peut ni agir seule ni vivre en autarcie. Au contraire, elle doit développer et instaurer un espace d'échanges et de partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et non institutionnels, afin de les impliquer, de les convaincre de l'utilité de leur projet, et de les faire adhérer aux objectifs de l'association.

Ainsi, toute stratégie fédérative des associations avec les pouvoirs publics, la population concernée, les donateurs privés, les ONG et les bailleurs de fonds étrangers, ne fait que crédibiliser de plus en plus l'association et la valoriser vis-à-vis de tous les acteurs du développement local. Développer une démarche de réseau avec l'environnement institutionnel participe à l'émergence de la démocratie participative locale sans pour autant compromettre l'indépendance et la légitimité respective de chacun. Dans ce cadre-là les associations tissent des rapports avec deux acteurs principaux de manière générale:

- les collectivités locales et
- la population concernée par le projet associatif.

### **5.10.1 Les associations et les collectivités locales**

La problématique des rapports entre les associations et les collectivités locales est complexe à saisir et ceci pour plusieurs raisons:

- d'abord, la qualité et la nature des rapports entre les deux instances diffèrent d'une wilaya à une autre et dépendent des élus locaux, des responsables des associations et de l'administration publique;
- ensuite lorsque nous avons abordé ce sujet, nous avons eu droit à un discours sélectif, accusateur et

**Tableau n° 47: Répartition des dirigeants ayant bénéficié d'une formation**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Jamais	305	68.4	70.1
Oui	130	29.1	29.9
Non déclaré	11	2.5	
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Le tableau N°47 nous renseigne que 70% des dirigeants associatifs déclarent n'avoir jamais bénéficié d'une quelconque formation. En revanche et sur l'ensemble des dirigeants associatifs enquêtés, seuls 130 dirigeants déclarent avoir bénéficié d'une formation. Ce sont en majorité des dirigeants d'associations qui ont eu la chance de bénéficier du programme de soutien de l'Union européenne en mars 2001 dans le cadre du programme "MEDA », où 76 associations algériennes ont été sélectionnées, formées et soutenues. A cet effet, dans une étude sur les référentiels des emplois et des compétences des dirigeants associatifs dans la wilaya d'Oran, notre enquête a relevé une forte demande des dirigeants associatifs en matière de formation, qu'ils considèrent comme indispensable pour éviter des dysfonctionnements et des contraintes au développement d'un véritable mouvement associatif performant, notamment dans les modules suivants:

- Montage conception et suivi des projets
- Techniques de communication
- Gestion comptable et financière
- Gestion des conflits et médiations
- Mobilisation des ressources humaines
- Pratiques de l'informatique
- Recherche des financements.

**Tableau n° 46: Les associations qui possèdent un commissaire aux comptes**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Oui	379	85.0	85,9
Non	61	13.7	13,8
Non déclaré	6	1.3	
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## 5.9 La formation des dirigeants associatifs

Le développement des compétences des ressources humaines est un garant de réussite du projet associatif et conditionne sa pérennité de manière décisive. On a vu, lors de l'analyse de la sociologie de l'encadrement, que parmi les atouts de l'espace associatif en Algérie qu'une partie importante de son encadrement était d'un haut niveau académique et d'un statut appréciable au niveau de la hiérarchie sociale et professionnelle.

Mais la direction d'une association est différente de la gestion d'une entreprise commerciale et économique. En effet, l'association se distingue en principe par peu de hiérarchie et de bureaucratie mais exige des compétences spécifiques et de nouvelles méthodes de travail, avec des démarches participatives dans la gestion des associations, dans la mesure où celles-ci reposent principalement sur le principe du bénévolat. Dans ce cadre, nous avons constaté un déficit énorme de formation et une forte demande des dirigeants associatifs en cette matière, de façon indispensable et urgente. D'ailleurs, très peu d'institutions ou de structures se chargent justement de combler ou de satisfaire cette forte demande<sup>25</sup>. Ce déficit en matière de formation est perceptible lorsqu'on examine le tableau suivant:

<sup>25</sup> O. Derras: Référentiels des emplois et compétences op cit

respecter plusieurs conditions pour l'octroi d'une subvention ou aide publique à savoir:

- la présentation d'un programme détaillé des activités et des projets à réaliser durant l'année par l'association;
- l'obligation de l'association de nommer un commissaire aux comptes de manière permanente;
- déposer le bilan moral et financier de l'association de l'année écoulée avant le 31 Mars;
- l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes

Ces obligations visent à atteindre un double objectif.

Pour les pouvoirs publics, c'est un moyen efficace de procéder au contrôle rapproché des associations, notamment celles de contestation et qui politiquement travaillent pour le compte d'un parti politique d'une part, et d'autre part, la fonction de commissaire aux comptes est une garantie crédible et une légitimité attestée aux associations et en même temps elle protège les responsables des abus et certifie (avec ou sans réserve) la sincérité et la légalité du bilan financier effectué par l'expert-comptable de l'association.

A ce sujet, les associations de notre échantillon semblent pour la plupart d'entre elles se conformer à la réglementation et travaillent avec un commissaire aux comptes. Ainsi, 380 responsables soient 86% déclarent avoir nommé un commissaire aux comptes, ce qui augure normalement une amélioration dans la gestion financière des associations comparativement à l'anarchie qui a prévalu durant les années passées.

Il reste quand même une proportion de 15% qui sort du lot et de la réglementation en déclarant ne pas respecter cette procédure, comme le montre le tableau suivant:

sous prétexte qu'elle est confidentielle, ou d'autres motifs comme par exemple: "il faut l'autorisation ou le consentement des membres du bureau etc".

- La deuxième attitude émane de responsables d'associations nationales très connues dans les grandes villes; ces derniers, contrairement aux précédents dirigeants, se pressent justement de nous présenter les documents et les bilans de l'association avec fierté et assurance, pour nous montrer à leur façon qu'ils se distinguent de la norme et qu'ils ressentent une grande satisfaction du travail qu'ils font pour l'association.

La référence identitaire et la distinction associative dans ce cas de figure se construit aussi par d'autres symboles comme la distribution de cartes d'adhésion, du logo de l'association, de l'image de marque qu'elle propage et qu'elle impose etc. Ces éléments symboliques, qui ont aussi leur importance dans la vie et le fonctionnement des associations, ne sont pas souvent pris en considération par les responsables associatifs. Plus de 100 associations de notre échantillon n'accordent pas d'importance à la délivrance de cartes d'adhérents par exemple, et par là même ne procèdent pas à la collecte des cotisations.

La prolifération d'associations modernes induites par la loi du 4 décembre 1990, les modalités d'octroi et de distribution des subventions (souvent opaques et partisans), et les scandales qui s'en suivent de temps à autre, tout cela a contraint les autorités gouvernementales à mettre de l'ordre dans la gestion comptable et financière des associations, et à mettre un terme aux soutiens des bailleurs de fonds de certains pays du Golfe ou des ONG internationales islamistes et étrangères aux associations algériennes indésirables et dérangeantes.

En 1999, il est demandé au secteur associatif de se conformer à l'article 30 de la loi 1990 et d'appliquer l'article 101 de la loi de finances pour l'année 2000. Il est fait obligation dans cette loi de

borer annuellement le bilan moral et financier de l'association, et, d'autre part, une proportion non négligeable qui fonctionne dans l'opacité totale et enfreint à la loi.

Par ailleurs, on assiste quelquefois à des cas où des responsables font le bilan moral et financier sans pour autant le communiquer aux adhérents et à qui de droit.

Le tableau n° 45, nous renseigne que 287 responsables, soit à peu près 65%, déclarent communiquer le bilan moral et financier en provoquant une assemblée générale. Même dans l'hypothèse optimiste des déclarations de ces derniers, il reste une proportion non négligeable, soit 33% environ des staffs d'associations étudiées, qui avouent ne communiquer que de manière conjoncturelle ou encore ne pas sentir le besoin et la nécessité de faire le bilan moral et financier de l'association.

**Tableau n° 45: Positions des responsables associatifs sur le bilan moral et financier**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Oui	287	64.3	65.8
De temps en temps	82	18.4	18.8
Non, ce n'est pas nécessaire	14	3.1	3.2
Non concerné	55	12.3	12.6
Non déclaré	8	1.8	-
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Durant notre présence sur le terrain, deux types de réactions diamétralement opposées ont été remarqués chez les responsables lorsqu'on avait abordé ce sujet:

- Une première réaction de gêne et d'évitement voire même de refus de donner des réponses à cette question

souvent contradictoires du fait de l'instabilité des adresses des associations, de l'absence répétée des responsables des associations d'une part, et, d'autre part, de l'impossibilité de vérifier la véracité de leur déclaration et leur qualité, ce qui nous laisse très sceptiques quant à ces déclarations optimistes affichées par les responsables associatifs.

## **5. 8    Elaboration et présentation du bilan moral et financier**

Le monde associatif n'est pas exempt de conflits internes, de luttes de pouvoir et de conflits latents qui peuvent souvent discréditer et décrédibiliser les associations. A cet effet, la transparence est une valeur centrale en termes de gestion et d'organisation efficiente des associations. Cette dernière est une démarche volontariste qui doit en principe se situer à tous les niveaux, et plus particulièrement au niveau de la gestion financière, source de litiges et de conflits. En effet, les associations sont sommées d'élaborer chaque année un bilan moral et financier comme le stipule la réglementation relative au fonctionnement des associations, mentionnée dans son statut type et son règlement intérieur. Le but est un double contrôle d'abord au niveau de toutes les actions réalisées ou non, de les soumettre à la discussion des adhérents, et ensuite d'informer l'administration publique qui à un droit de regard sur l'association.

Les responsables associatifs doivent communiquer aux adhérents chaque année le bilan financier moral. Il est un moment important dans le bon déroulement de la vie associative, de son avenir et de sa crédibilité vis-à-vis de tout le monde. Si, au cours de notre enquête, 319 responsables environ, soit 71,5%, ont déclaré élaborer un bilan annuel, 30% des associations par contre ne possèdent ni bilan ni trace écrite de leur activité. Donc, on peut relever dans ce cadre-là la présence de deux cas de figure: d'une part, l'exagération des premiers responsables qui prétendent éla-

Par ailleurs, savoir diriger et animer une réunion, rédiger le procès-verbal des réunions, tenir le registre spécial de l'association où toutes les décisions et propositions sont mises à la disposition de tous, bref toutes ces actions sont des compétences qui jouent en faveur d'une réelle organisation transparente et d'une bonne gouvernance associative que doivent maîtriser les dirigeants des associations.

Ces compétences sont peu développées. Elles sont l'apanage de quelques privilégiés qui dirigent de grandes associations et qui majoritairement sont domiciliées dans les grandes villes comme Alger et Oran. Ce genre de dirigeants associatifs, très bien introduits dans les réseaux internationaux, bénéficie de temps en temps de formations spécialisées, de stages en Europe et des aides des bailleurs de fonds étrangers.

**Tableau n° 44: Fréquence des réunions des membres du bureau**

<b>Fréquence des réunions</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Une fois / mois	193	43.3	43,8
Une fois / semaine	160	35.9	36,3
Une fois / trimestre	39	8.7	8,8
Quand c'est urgent	30	6.7	6,8
De temps en temps	18	4.0	4,1
Jamais	1	0.2	0,2
Non déclaré	5	1.1	
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Le tableau n° 44 sur la fréquence des réunions des membres du bureau laisse présager un rythme de travail appréciable et régulier des membres du bureau, puisque selon leurs déclarations 193 membres, soit 43,3%, prétendent programmer des réunions habituellement une fois par mois, et 36 cadres font des réunions très rapprochées entre elles, c'est-à-dire des réunions hebdomadaires. Mais la réalité du terrain et le discours des dirigeants sont



**Tableau n° 43: Visibilité des associations selon les cadres associatifs**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Très connue du public	280	62,8	63,1
Peu connue	154	34,5	34,7
Inconnu	3	0,7	0,7
Non déclaré	9	2,0	
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Enfin, il faut relever d'autres particularités de l'espace associatif. C'est d'abord l'ambivalence dans laquelle il se cantonne, puisqu'il est souvent tiraillé entre le fort désir d'autonomisation et l'absence de volonté de la réaliser, mais également le fait de persister à compter sur les autres alors que cette posture n'est pas dénuée des risques de dépendance et d'instrumentalisation.

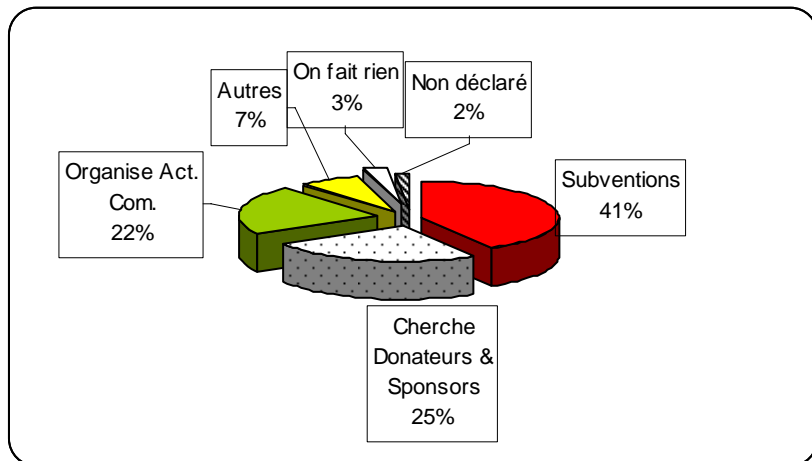
## **5.7 La fréquence des réunions de l'encadrement et les bilans annuels des associations**

Pour assurer la dynamique associative et lui garantir une vitalité régulière et constante, il est important que l'information circule dans tous les sens. Ainsi, les réunions fréquentes et efficaces que programment les membres du bureau et le bilan annuel moral et financier qu'ils établissent, suivi d'une assemblée générale telle que le prévoit le règlement interne des associations, doivent constituer un espace d'échanges, d'analyses, de réflexion voire de propositions. L'objectif vise non seulement à éviter les confusions dans les rôles et les prérogatives de chaque responsable, mais surtout aussi à éviter le monopole du pouvoir, le développement de l'autoritarisme, la propagation de l'information informelle qui peut nuire à la bonne marche de l'association.

cette ambivalence dans laquelle il se cantonne et le fort désir d'autonomisation, et, d'autre part, l'absence de volonté de la réaliser et la persistance à compter sur les autres, alors qu'on sait que cette position n'est pas dénuée des risques de dépendance et d'instrumentalisation.

Beaucoup de responsables justifient ce comportement par l'ambiguïté de la législation en vigueur relative aux activités commerciales, qui n'octroie aucun privilège aux associations en matière de TVA. Ceci dénote d'une volonté implicite des pouvoirs publics de privilégier la démarche des subventions, dans le but de perpétuer la dépendance d'un certain nombre d'associations à des fins de récupération et d'obédience. Enfin, on peut expliquer cette attitude par une raison d'ordre idéologique, relative au populisme comme mode opératoire d'encadrement et de contrôle des groupes sociaux; cela a longtemps prévalu durant les années soixante-dix, et dont les conséquences néfastes et persistantes ont façonné la mentalité d'attentisme et l'esprit d'assistanat, ainsi que la faiblesse de l'idéologie de l'effort et "le self made man".

Ainsi, lors de notre présence sur le terrain, rares ont été les associations qui prévoyaient des programmes d'activités, l'organisation de manifestations, des expositions, des portes ouvertes, des concours de kermesse, des rencontres avec le public et les collectivités locales, des visites de médias, la publication de bulletins d'information, bref tout ce qui peut les rendre visibles, vivantes au sein de leur environnement social immédiat. D'ailleurs, quand on invite les responsables associatifs à s'exprimer sur ce sujet, 160 d'entre eux reconnaissent que leur association est très peu connue du public comme le montre le tableau suivant:

**Graphique n°17: Stratégie adoptée par les responsables sur la manière de faire vivre l'association**

Le tableau ci-dessus montre que les mesures et les conduites adoptées par les responsables pour faire vivre l'association, et qui doivent converger vers les possibilités de réaliser ses objectifs, semblent s'appuyer sur les petites subventions provenant des pouvoirs publics et des donateurs privés principalement. Ils représentent presque 68% des responsables qui font ce choix comme moyen de faire vivre leur association. En revanche, il est étonnant que le recours à l'organisation d'activités commerciales ne soit pas très développé dans l'espace associatif en Algérie. 97 des responsables d'associations soit 21,7% pratiquent ce type d'activité, combiné avec d'autres sources de financement. Enfin, très peu de dirigeants d'associations (13,7%) déclarent organiser des activités commerciales.

Plusieurs explications peuvent être avancées sur le recours des responsables associatifs à privilégier les solutions de facilité, à savoir se reposer complètement sur les subventions et les donateurs privés. Une autre particularité de l'espace associatif est d'une part

savoir la mauvaise conception de la part des membres du bureau du montage du projet associatif au moment de la création de l'association; ils ont souvent négligé la prévision et la réunion des conditions indispensables de pérennisation associative particulièrement les sources de financement qui sont la colonne vertébrale de toute vie associative. Dans ce cadre-là, nous avons constaté que non seulement les initiateurs du projet associatif ne maîtrisent pas les règles fondamentales de montage de projet et les démarches rationnelles et efficaces au moment de la constitution de l'association, mais surtout aussi la mise en place d'une stratégie clairement élaborée pour donner le maximum de chances d'une longue vie à l'association, notamment au niveau de la recherche du financement et du développement de la communication externe.

Le tableau suivant peut nous éclairer sur le choix des moyens de pérennisation des associations adoptés par les responsables associatifs de notre enquête.

**Tableau n° 42: Stratégie adoptée par les responsables sur la manière de faire vivre l'association**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Subventions	185	41,5	42,2
On cherche des donateurs et sponsors	112	25,1	25,6
On organise des activités commerciales	97	21,7	22,1
Autres	32	7,2	7,3
On fait rien	12	2,7	2,7
Non déclaré	8	1,8	-
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°41: Importance du réseau associatif de notre population enquêtée**

<b>Si oui, de quel type d'association</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Associations locales	123	43.5
Associations nationales et locales	62	21.9
Associations nationales	36	12.7
Toutes les associations	35	12.4
Associations ONG internationales	14	4.9
Associations nationales et internationales	13	4.6
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>100.0</b>

Devant l'indifférence affichée par les pouvoirs publics et les subventions dérisoires qu'ils leur donnent, il semble que les dirigeants associatifs (notamment ceux qui ont eu dernièrement des soutiens consistants de l'Union européenne) ont des préférences à travailler avec les bailleurs de fonds et les ONG étrangères. Ainsi 60% des responsables associatifs pensent que ces dernières sont très utiles, non seulement au niveau des aides financières mais aussi au niveau des échanges d'expériences et des cycles de formation qu'elles organisent périodiquement comme la Fondation Friedrich Ebert et autres fondations allemandes, la GTZ etc.

## **5.6 Moyens adoptés par les cadres associatifs pour faire pérenniser leur association**

L'un des problèmes qui retardent le développement et la vitalité associative en Algérie est sans contexte le taux élevé de déperdition et de mortalité associative. Même s'il existe des avis partagés sur ce thème, tout le monde s'accorde à dire en revanche qu'il devient un problème sérieux au regard de sa proportion inquiétante et de son ampleur grandissante. Par ailleurs, si les causes de ce phénomène sont diverses et très complexes, on peut néanmoins repérer une cause décisive et déterminante à notre sens, à

peuvent compenser et atténuer les difficultés matérielles et financières des associations. Ainsi, l'entraide et les échanges mutuels que peuvent développer les associations conduisent nécessairement à faire sortir les associations de leur anonymat et de leur autarcie.

Le constat qu'on peut faire à ce sujet est la faible intensité et la diversité du réseau associatif de manière générale. Ceux qui déclarent avoir beaucoup d'échanges et d'entraide avec les autres associations ne dépassent pas 135 associations, soit 30% de l'ensemble des associations étudiées.

**Tableau n°40: Répartition des associations selon les relations d'entraide et d'échanges avec d'autres associations ou ONG**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Jamais	135	30.3
Beaucoup	134	30.0
De temps en temps	124	27.8
Rarement	43	9.6
Non déclaré	10	2.2
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

Par ailleurs, la particularité du réseau associatif est qu'il est sectoriel, limité géographiquement, irrégulier et conjoncturel. Ainsi et comme le montre le tableau n° 41, le réseau associatif est de portée limitée (43,5%); il tisse des relations avec des associations locales et dans la même wilaya. Très peu d'associations entretiennent des échanges avec les ONG étrangères, qu'elles soient maghrébines ou internationales. Seules 5% seulement des associations qui activent dans les grandes villes comme Alger et Oran avaient noué des échanges avec des ONG internationales et avaient pu s'intégrer dans des réseaux internationaux.

gulière et à les mettre au courant des décisions importantes qui les concernent, la plupart des associations fonctionnent sur le registre de l'oralité ce qui génère de l'information informelle, le manque de communication et la mauvaise interprétation des décisions prises par les responsables ce qui n'encourage pas une gestion saine et efficace des associations.

A cet effet, 381 responsables associatifs, soit 85,4%, déclarent rédiger des procès-verbaux de réunion de manière systématique et régulière, et 6,5% se contentent de réunions informelles sans laisser de traces; seulement 29 associations, soit 6,5%, font des procès-verbaux de réunions suivis d'un affichage pour information.

Là aussi notre connaissance du milieu laisse penser une exagération dans les déclarations de responsables associatifs à ce sujet.

**Tableau n°39: Positions des responsables des associations vis-à-vis des réunions du bureau**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Un procès verbale (PV) de réunion écrit	381	85,4
On s'entend oralement	29	6,5
On fait un P.V et on affiche pour informer	29	6,5
Non, ce n'est pas nécessaire	4	0,9
Non déclaré	3	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

## **5.5 La structure des réseaux associatifs**

La connaissance de la structure du réseau associatif et de ses particularités permet de connaître et de saisir l'importance et la qualité du tissu associatif, car son intensité et sa diversité (réseau)

**Tableau n°38: Répartition des associations selon la prise de décision**

<b>Possibilités</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
On fait confiance au président	76	17,0
On fait confiance au président et aux membres du bureau	100	22,4
On fait confiance aux membres du bureau	198	44,4
On fait confiance aux membres du bureau, on convoque une AG et on vote	7	1,6
On convoque une assemblée générale (AG) et on vote	56	12,6
Autres	1	0,2
Non déclaré	8	1,8
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

Mais le recours à la consultation des membres ou des adhérents de l'association, et la pratique du vote, est une démarche peu courante dans la plupart des associations. Seules 14% prétendent opter pour cette démarche démocratique transparente et participative. Trop souvent les adhérents se plaignent énormément des méthodes autoritaires des responsables et les difficultés de travailler collectivement. Parmi les principes fondamentaux du management dans une organisation, on trouve la préservation de sa mémoire et de son histoire.

En effet toutes les réunions, les décisions et les propositions doivent être sanctionnées en principe dans des procès-verbaux et encore mieux être affichées pour informer les membres de l'organisation. Or, force est de constater qu'à travers notre période de reconnaissance sur le terrain, nous avons constaté le peu d'écrits et l'absence des tableaux d'affichage dans la plupart des locaux des associations. Hormis quelques rares associations connues qui possèdent et préservent les rapports et les bilans de manière systématique, et procèdent à informer les adhérents de manière ré-



l'édification du pays, de concrétiser une idée, de protéger et de défendre la religion ou le patrimoine national, ou encore la défense de l'identité arabe et musulmane, etc.

#### **5.4. 2 Les raisons de répulsion des responsables de l'espace associatif**

Le thème de la répulsion associative nous renseigne sur les frustrations et les déceptions vécues par les cadres associatifs d'une part, et un moyen de dévoiler les vrais problèmes auxquels sont confrontés les membres du bureau des associations d'autre part. A cet effet, le handicap majeur et récurrent réside dans le manque de moyens, dans le sentiment d'échec lorsqu'on se dépense sans compter et que l'on n'arrive pas à concrétiser les objectifs visés et les résoudre, quand l'environnement institutionnel est indifférent et ne joue pas le jeu, et enfin dans le désengagement de la population, son inconscience et son incivilité. Ces déceptions provoquent souvent des frustrations, des problèmes de mésentente entre les membres de bureau des associations, des conflits internes qui enveniment quelquefois l'ambiance de travail, l'instabilité de l'encadrement, et parfois même la démission de l'association.

L'espace associatif reste un lieu privilégié d'apprentissage de la culture démocratique et de participation collective. La question du pouvoir de décision au sein des associations est un élément important à connaître dans ce genre d'étude. En effet, elle nous renseigne que ce sont surtout les membres du bureau qui prennent la responsabilité de décider de manière collective pour tout ce qui concerne la vie associative; 198 soit 67% déclarent faire confiance aux membres du bureau.

**Tableau n°37: Raisons d'attraits des cadres dans l'espace associatif**

<b>Raisons d'attraits des cadres</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Développé des relations/connaissances	146	37.1	37.1
Réussi à mobiliser la population	91	23.1	23.1
Réussi à mobiliser les adhérents	60	15.2	15.2
Régler leurs propres problèmes	47	11.9	11.9
Raisons diverses	37	9.4	9.4
Autres	8	2.0	2.0
Je ne sais pas	5	1.3	1.3
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>100,0</b>	<b>100.0</b>

Lorsqu'on aborde la problématique d'attrait des cadres dans le monde associatif, les motifs qui animent leur l'engagement et leurs intérêts, on peut dégager trois facteurs importants à ce sujet:

1. Le premier facteur est d'ordre individuel, qui prend une dimension surtout psychosociologique, à savoir le sentiment d'être utile dans la société, d'être bien intégré socialement, et le sentiment d'une satisfaction morale personnelle est ressenti lorsqu'on arrive à donner un sens positif à sa vie.
2. La deuxième satisfaction est perceptible dans les actions en direction des autres - particulièrement les gens pauvres, vulnérables et les handicapés -, être utile aux autres qui ont besoin de soutien et d'aide, être sensible aux attentes des autres, être solidaire et dévoué pour les autres.
3. Le troisième facteur est d'ordre sociétal et se fonde sur la défense des idées et des valeurs auxquelles on croit et on se bat, comme par exemple le fait de participer à

activité au sein de leur association. Maintenant, parmi les raisons déterminantes qu'ils considèrent comme étant pour beaucoup dans leur réussite, ils évoquent d'abord la possibilité d'avoir eu une bonne insertion sociale et une bonne consolidation du lien social. Ainsi, un taux élevé de cadres associatifs considère qu'ils ont su et pu développer des relations et des connaissances avec des gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'association. Ils sont 146 soit 37,1% à l'avoir ressenti. Cette attitude requiert selon nous en son sein une double satisfaction:

- D'une part, une satisfaction des intérêts et des besoins des responsables qu'ils gagnent dans leurs engagements associatifs; d'autre part, les intérêts dans la réalisation des objectifs de l'association et la satisfaction des besoins de la population et des adhérents.
- La deuxième position à relever est une satisfaction qui est ressentie au niveau de la capacité à mobiliser les adhérents et la population pour réaliser les objectifs de l'association.

En effet, 191 responsables soit 23% ressentent une satisfaction morale grâce à leur capacité à mobiliser la population, et 15,2% prétendent être satisfaits dans leur réussite à pouvoir mobiliser les adhérents, comme le montre le tableau ci-après. Par ailleurs, il faut noter qu'une proportion minoritaire d'entre eux, soit 47 cadres, c'est-à-dire 12%, reconnaît avoir pu satisfaire uniquement des intérêts purement individualistes et personnels.

Au total plus de 40% des responsables ayant notifié les vraies raisons de leur démission sont classés dans la rubrique de mécontentes ou d'inactivité ou de l'individualisme des responsables associatifs. Le type de management et le style de commandement des cadres associatifs sont aussi des facteurs qui expliquent la qualité et le niveau de fonctionnement et d'organisation des associations.

#### **5.4 Motivation et raison d'être dans une association. Appréciation des cadres associatifs des résultats de leur activité durant leur mandat**

Deux indicateurs intéressants ont été testés pour affiner l'analyse de l'appréhension de la participation associative, à savoir:

- Les aspects psychosociologiques qui poussent et incitent les gens à s'engager dans la vie associative.
- Le décryptage du contenu de l'auto-appréciation que font les dirigeants associatifs de leur engagement et de leur répulsion de l'espace associatif.

Comprendre le sens de l'engagement ou non des gens est pour nous un moyen supplémentaire de cerner la qualité de la participation associative, sa vitalité et les perspectives d'avenir du monde associatif.

##### **5.4.1 Les raisons d'attraits des responsables des associations**

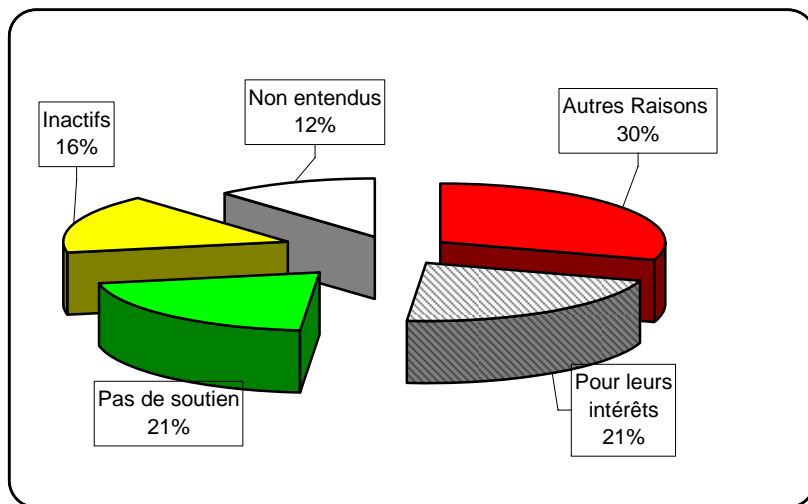
De manière générale, la majorité des cadres associatifs font un bilan positif de leur présence à la tête de l'association; 394 soit 88,3% déclarent avoir réussi dans leur mission depuis qu'ils ont pris en main les destinées de leur association. En revanche, 36 cadres, soit 8% seulement, reconnaissent leur échec durant leur

responsables avouent que le manque de soutien selon eux serait à l'origine des démissions. Ceci explique clairement qu'une proportion non négligeable des gestionnaires travaille dans un climat de désaccord et de manque de conviction.

**Tableau n°36: Répartition des associations selon les raisons de démissions**

Raisons de démissions	Effectif	%
Autres raisons	72	25.5
Ils étaient là que pour leurs intérêts	51	18.1
Ils n'ont pas trouvé de soutien	49	17.4
Ils étaient inactifs et c'est l'assemblée générale qui a tranché	39	13.8
Ils ne se sont pas entendus	28	9.9
Non déclaré	43	15.2
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>100.0</b>

**Graphique n°16: Répartition des Associations selon les raisons de démissions**



presque 77,5%, ce qui est très significatif du climat général qui règne au sein des associations. Seule une centaine d'associations soit 22,5% seulement a pu terminer le mandat dans les délais réglementaires (tableau n°35). On peut dire que l'instabilité frappe beaucoup plus les membres du bureau qui auront plus tard évidemment des conséquences négatives sur le fonctionnement normal des associations.

**Tableau n°35: Répartition des associations selon le nombre de démissions et de mandats**

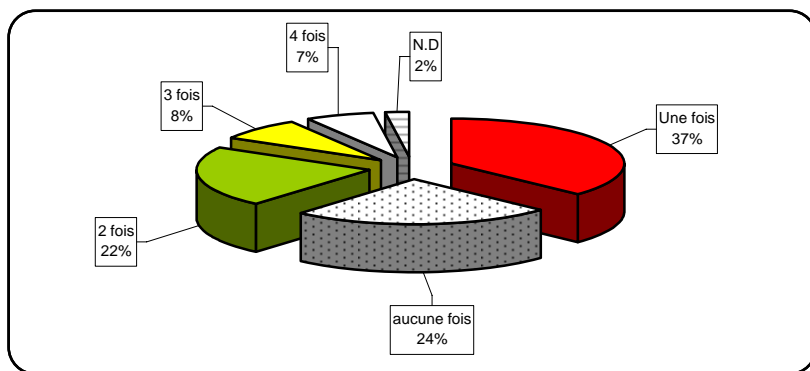
<b>Nombre de fois</b>	<b>Démissions</b>	<b>Mandats</b>
1	190	120
0	100	13
2	34	111
3	26	57
4	15	41
6 et plus	12	8
5	5	17
Non déclaré	64	79
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

Pour plus de précision il est intéressant d'identifier et de connaître les raisons qui ont poussé les responsables des associations à démissionner. Le tableau suivant (n° 36) nous montre les principales raisons des démissionnaires. Beaucoup d'hésitation et de gêne étaient perceptibles lorsqu'on a posé cette question sensible aux responsables des associations.

Le taux élevé des non déclarations ou des non réponses en est une preuve supplémentaire, car il représente au total environ presque 46,5% des associations étudiées. Seuls 49 soit 17% des

**Tableau n°34: Répartition des associations selon le nombre de changements des membres du bureau:**

Nombre de changements des membres du bureau	Effectif	%
Une fois	165	37.0
Aucune fois	109	24.4
Deux fois	98	22.0
Trois fois	35	7.8
Quatre fois	29	6.5
Non déclaré	10	2.2
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

**Graphique n°15: Répartition des associations selon le nombre de changements des membres du bureau**

La stabilité des membres du bureau selon les déclarations des enquêtés touche 109 associations soit 24,4% seulement, et le reste soit 337 associations a connu au moins un changement de bureau. Mais celles où les membres ont été contraints de démissionner une fois plus par exemple, représentent 190 membres du bureau soit 42,6%, et le nombre global des démissions a atteint

**Tableau n°33: Répartition des associations selon le nombre des démissions du président:**

<b>Nombre de démissions du président</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
0	218	48.9
1	98	22.0
2	24	5.4
3	13	2.9
4	3	0.7
5	3	0.7
6	3	0.7
Non déclaré	84	18.8
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

Si le tableau des fréquences des démissions des présidents illustre une stabilité de 218 associations soit 49%, en revanche 22% d'entre elles ont connu une seule démission des présidents et 5,5% de deux démissions. Il faut relever le sens et la signification de 84 associations soit 19%, qui ont délibérément évité de répondre à cette question afin de ne pas être contraintes de dévoiler les conflits internes de leurs associations.

On peut affiner l'analyse aux membres du bureau des associations et on remarque à la lecture du tableau n° 34 une relative stabilité des membres du bureau des associations.



**Tableau n°32: Répartition des associations selon le nombre de changements de président**

<b>Nombre de changements de président</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
C'est toujours le même	240	53.8
C'est le deuxième président	123	27.6
C'est le troisième président	33	7.4
C'est le cinquième président	23	5.2
C'est le quatrième président	12	2.7
Non déclaré	15	3.4
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

Lorsqu'on examine la fréquence des changements de président, on constate une stabilité de presque 54% d'entre eux, ce qui augure en apparence de signes positifs dans le fonctionnement des associations. Mais on a remarqué aussi qu'une proportion des associations repose essentiellement sur la bonne volonté et le dévouement des présidents ou sur un noyau dur, qui finissent à la longue par s'épuiser et se démobiliser.

Autre cas de figure, c'est l'examen de la fréquence des démissions des présidents avant l'expiration de leur mandat qui est souvent un signe annonciateur de malaises et de mésententes entre les membres du bureau.

La deuxième problématique est en rapport avec les aspects structurels et organisationnels et humains (déficit de compétences). Au niveau du management de projet, de l'aveu des responsables eux-mêmes, ces derniers reconnaissent avoir mal conçu leurs projets et avoir été excessivement irréalistes. En fait, l'improvisation et l'inexpérience dans la gestion des projets condamnent une partie importante des associations soit à la mort lente et à l'inertie, ou encore plus gravement à la mort subite.

Une troisième problématique importante est liée à la démobilisation et à la démotivation des membres du bureau qui ne se sentent pas convaincus des actions qu'ils mènent, entre autres à cause soit des mésententes qui minent la bonne ambiance au sein des associations, soit de la saturation et la déception ressenties lorsque les dépenses d'énergie et d'efforts ne sont pas sanctionnées par des satisfactions morales qui pourraient avoir un impact positif sur l'amélioration dans la vie associative. Au contraire, c'est l'installation de la routine et de la monotonie qui tend de plus en plus à perdurer.

### **5.3 La rotation des responsables associatifs**

L'analyse de la rotation ou la stabilité des responsables associatifs peut être un excellent indicateur de l'état de santé ou du niveau de vitalité des associations. Analyser ce thème exige une bonne connaissance de l'histoire des associations et de leur évolution. D'autre part les modalités d'alternance ou non des présidents ou des membres du bureau d'une association peuvent être un signe soit de bonne santé et de vitalité associative, soit au contraire de monopole de pouvoir et d'instabilité chronique qui aboutit souvent à la disparition de l'association. C'est pour cela que nous prenons les données et les déclarations relatives à ce sujet avec beaucoup de vigilance.

activité programmée (elles sont entre 57% jusqu'à 65% à le déclarer); en revanche, le nombre de celles qui ont réalisé 75% de leur programme, est estimé entre 16,2 et 29,6%. Mais lorsqu'on les invite à exposer les difficultés principales rencontrées durant la réalisation de leurs projets et qui auraient entravé la bonne exécution de leurs programmes, on ne peut qu'être étonné et réservé sur les chiffres optimistes avancés par les cadres associatifs concernant les taux élevés de réalisation de leurs programmes. A cet effet, on peut dégager trois grandes problématiques récurrentes auxquelles est confrontée la majorité des cadres associatifs.

**Tableau n°31: Répartition des associations selon les principales difficultés rencontrées regroupées lors des programmes d'activités**

<b>Principales difficultés rencontrées</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Manque de compétences	27	6,1
Manque de moyen matériel	231	51,8
On n'a pas de relations	9	2,0
Population indifférente	11	2,5
Membres du bureau démobilisés	4	0,9
Pouvoir public indifférent	23	5,2
Manque de financement	34	7,6
On était irréaliste; Projet mal conçu	4	0,9
Plusieurs Raisons	64	14,3
Non déclaré	39	8,7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

La première problématique est sans conteste liée au problème des moyens financiers et matériels dont souffrent la plupart des associations.

**Tableau n°30: Répartition des associations selon le concepteur et le réalisateur du projet<sup>25</sup>**

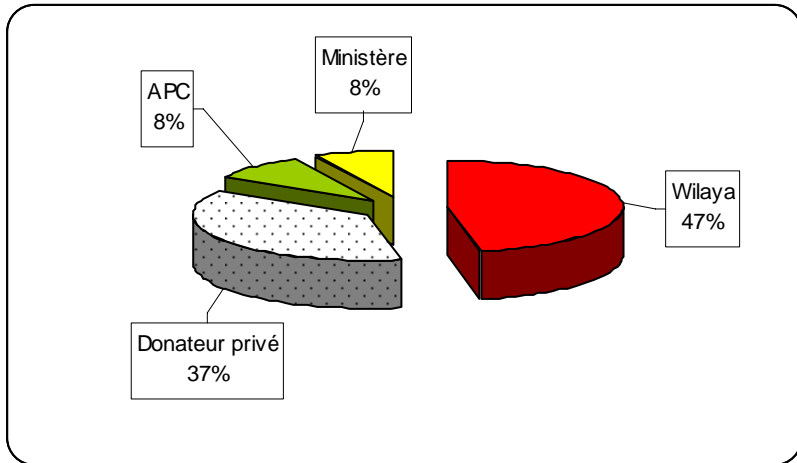
<b>Conception /réalisation des projets par:</b>	<b>projet 1</b>	<b>projet 2</b>	<b>projet 3</b>	<b>projet 4</b>	<b>projet 5</b>
Président	51	32	31	16	13
Membre du Bureau	179	181	163	145	122
Bureau & Adhérents	92	78	64	56	56
Avec APC	1	2	4	5	2
Non Concerné	39	39	39	39	39
Non déclaré	84	114	145	185	214
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

Il faut souligner que le taux élevé des non concernés et de ceux qui refusent de déclarer le type de management au sein des associations dépasse les 50% des enquêtés.

## **5.2 Etat et niveau de réalisation des programmes et des projets associatifs**

Saisir l'efficacité, la rigueur et l'efficacité des programmes d'activité des associations nous renvoie à porter notre intérêt à la connaissance des taux de réalisation des programmes d'activités des associations. A part les rares associations très connues et très présentes sur le terrain (d'ailleurs leurs responsables s'empressent avec fierté de nous présenter leurs rapports d'activités et les bilans annuels moraux et financiers), très peu d'associations possèdent des documents et une mémoire sur leurs programmes d'activités. Par ailleurs, la plupart d'entre elles déclarent réaliser 100% de leur

<sup>25</sup> Voir en annexe le tableau n° 30.1 en valeurs relatives

**Graphique n° 14: Répartition des associations selon les source de subventions des projets**

Le pouvoir de décision et le type de management nous intéressent au niveau de l'appréciation de la vie associative. A ce titre, ceux qui prennent la responsabilité de concevoir les projets et les programmes d'activités semblent être l'émanation de l'ensemble des membres du bureau. Ils sont entre 55,4 et 66% qui le déclarent, mais la concertation et la démarche participative sont encore faiblement ancrées dans les pratiques, la gestion et le fonctionnement interne des associations. Ainsi, nous constatons que la proportion varie entre 24,5 et 29% seulement des adhérents qui collaborent de près dans la conception et la réalisation des projets programmés par les associations; alors que l'implication des membres élus des assemblées communales (véritable lieu de développement de la démocratie locale) est presque inexistante comme le montre le tableau suivant:

sources des subventions, soit donné de fausses déclarations à ce sujet<sup>23</sup>.

Les sources de financement des projets des associations proviennent pour la moitié des wilayas qui les aident; vient en deuxième position le secteur privé, qui participe au financement des programmes d'activité des associations à concurrence de 33,5% et 45,3%, ce qui est très conséquent. En revanche, les assemblées populaires communales et les ministères semblent être non concernés par l'aide aux associations.

**Tableau n°29: Répartition des associations selon les sources de subventions des projets<sup>24</sup>**

<b>Source des subventions</b>	<b>projet 1</b>	<b>projet 2</b>	<b>projet 3</b>	<b>projet 4</b>	<b>projet 5</b>
Wilaya	155	128	122	105	72
Ministère	29	22	16	14	13
APC	22	31	22	17	13
Donateur privé	104	108	97	70	81
Non concerné	39	39	39	39	39
Non déclaré	97	118	150	201	228
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

<sup>23</sup> Compte tenu de ces failles, nous avons annulé l'examen de la question des budgets des projets

<sup>24</sup> Voir en annexe le tableau n° 29.1 et 29.2 en valeurs relatives

projets.<sup>22</sup>

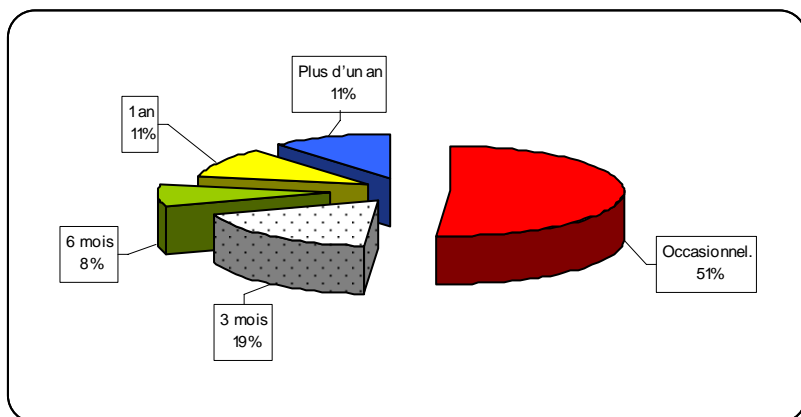
Comme nous l'avons annoncé précédemment, l'origine des subventions et les sources de financement des projets restent l'éternel problème de la majorité des associations. Selon la réglementation en vigueur en Algérie, les subventions et les aides financières par les pouvoirs publics sont destinées en principe aux associations d'utilité publique seulement. Mais l'Etat en fait bénéficiaire même les associations locales. L'octroi des subventions les soumet en principe aux contrôles comptables du Trésor public, à la Cour des comptes et à l'Inspection générale des finances. La tendance répandue actuellement en Algérie est à la contractualisation des rapports entre les pouvoirs publics et les associations bénéficiaires subordonnées à un accord programme. Mais l'opacité qui caractérise les modalités de répartition des subventions et l'ampleur de la demande des sociétaires font toujours l'objet de multiples tensions, de conflits ouverts, de protestations et de diverses pressions.

La priorité des pouvoirs publics dans ce domaine semble s'orienter vers deux secteurs principaux qui absorbent la majorité des budgets réservés aux associations à savoir, les associations sportives professionnelles (notamment le football qui absorbe la majorité du budget des wilayas) et très loin derrière le secteur social. La forte dépendance financière des associations envers les pouvoirs publics contraint la majorité d'entre elles à se soumettre aux jeux des alliances partisans et de pouvoir (la logique du donnant donnant est reine).

Les modalités de répartition des subventions expriment le niveau de l'état de démocratisation de la société et du niveau d'autonomie des associations. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que la grande majorité des responsables ont soit évité de déclarer les

---

<sup>22</sup> Il faut noter que, dans le cadre du programme MEDA, une première expérience de programme d'appui aux associations algériennes de développement, a été lancée par l'U.E en Algérie au cours de l'année 2001 pour une période de 4 ans (76 associations ont bénéficié d'un financement de 80% de leur projet).

**Graphique N° 13: Répartition des associations selon la durée du projet**

Lorsqu'on fait une lecture rapide de ce tableau (n° 28), on constate la rareté des vrais projets de développement durable, et ceci illustre la prédominance des projets de courte durée et conjoncturels. Ils représentent entre 50% et 54,3% de l'ensemble des projets.

Ce constat relativement pessimiste doit être relativisé puisqu'il existe une proportion non négligeable de vrais projets de développement réalisés par un certain nombre d'associations, notamment celles qui ont à leur actif des projets d'une durée d'une année. Ils sont estimés entre 8,2% et 13,6% d'une part, et, d'autre part, les projets de plus d'un an semblent être les projets les plus intéressants et les plus consistants, comme par exemple la construction des maisons de jeunes, des centres spécialisés pour handicapés, des malades chroniques, des ateliers de formation etc..

Ces projets, qui nécessitent de gros budget et sont financés généralement par les donateurs privés et les bailleurs de fonds étrangers, représentent entre 9% et de 15,2% de l'ensemble des



des activités culturelles est représentée par des fêtes musicales de folklore effectuées occasionnellement, notamment dans les régions touristiques du Sud. Le secteur social occupe la deuxième position avec 23,7%; il oscille entre 10,5% et 25,3%.

Les secteurs du développement local et de l'environnement sont des secteurs marginalisés et semblent être le parent pauvre dans les activités associatives. Ainsi, le premier secteur représente 13% et varie entre 5,5 et 10% de l'ensemble des projets programmés. Quant au secteur de l'environnement et malgré la multiplication actuelle des associations à travers le territoire national et le soutien des ONG étrangères et des bailleurs de fonds européens, ils ne représentent que 1,3% et 4,5% uniquement. La fragilité et la non consistance de la vitalité associative sont appréhendées par l'importance de la durée des projets.

**Tableau n°28: Répartition des associations selon la durée du projet<sup>21</sup>**

	projet 1	projet 2	projet 3	projet 4	projet 5
Occasionnel.	186	169	164	130	111
3 mois	52	67	60	50	44
6 mois	28	35	16	20	14
1 an	51	33	35	27	17
Plus d'un an	57	38	27	23	21
Non concerné	39	39	39	39	39
Non déclaré	33	65	105	157	200
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

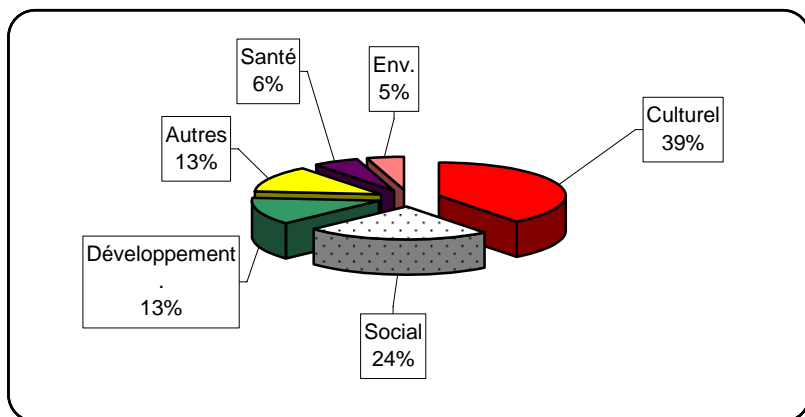
<sup>21</sup> Voir en annexe le tableau n°28.1 en valeurs relatives

## 5.1 Nature des projets des associations

Tableau n°27: Répartition des associations selon la nature des projets<sup>20</sup>

	projet 1	projet 2	projet 3	projet 4	projet 5	Total	%
Culturel	130	147	115	99	93	584	39.5
Social	113	66	73	47	51	350	23.7
Développement.	44	42	44	40	24	194	13.1
Autres	48	46	42	38	20	194	13.1
Santé	26	23	14	12	11	86	5.8
Env.	16	20	16	13	6	71	4.8
Non concerné	69	102	142	197	241		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1479</b>	<b>100.0</b>

Graphique n°12: Répartition des associations selon la nature des projets



Ce tableau nous renseigne sur la prépondérance des programmes d'activité dans le secteur culturel, qui représentent globalement 40% de l'ensemble des activités des associations. Il faut cependant relativiser ce constat puisqu'une proportion importante

<sup>20</sup> Voir en annexe tableau n° 27.1 en valeurs relatives

La meilleure façon de connaître la vitalité associative est de mesurer le nombre et la qualité des programmes d'action et les projets réalisés ou en cours de réalisation, et plus particulièrement les projets dont les objectifs sont de transformations et d'influences sociales.

Pour appréhender ce thème, nous avons demandé aux responsables associatifs de nous décrire les cinq derniers projets les plus importants qu'ils ont réalisés. A cet effet, 219 soit 50% des responsables déclarent réaliser beaucoup d'activités et de programmes, par contre 161 soit 36% d'entre elles sont plus mesurés et reconnaissent que leurs programmes d'activités sont très modestes car ce n'est que de temps à autre qu'ils envisagent de réaliser une activité de manière conjoncturelle. Enfin, 39 responsables soit 8,7% reconnaissent n'avoir jamais initié un quelconque programme ou projet. Ces derniers justifient cette absence d'activité par l'existence récente de l'association.

Par ailleurs, seuls 44% des responsables déclarent avoir réalisé cinq programmes d'activité, 11,4% quatre projets, 14,3% trois projets, 8,5% deux projets et 9% ont réalisé un seul projet. A ce propos, nous avons examiné deux paramètres pour apprécier correctement la place, et le poids du dynamisme des associations à savoir: la nature du projet et sa durée.

Concernant le budget alloué à la réalisation des programmes d'activités, il est inconsistant de manière générale, exception faite des associations nationales et de celles qui ont bénéficié du soutien de l'Union européenne dernièrement. Par ailleurs, le taux élevé des refus de réponses nous a poussé à ne pas considérer ce paramètre dans l'analyse de l'enquête.

Il faut noter que la notion de programme et de projets se prêtait à de multiples interprétations chez une partie des responsables des associations d'une part, et, d'autre part, on a relevé une certaine exagération dans leurs déclarations et les évitements quand on leur demande de nous présenter les bilans et les rapports d'activité de l'association.

Ce tableau nous révèle que 22,6% des responsables associatifs avaient une activité dans une association, et 5% seulement dans un syndicat ou un parti politique. Par ailleurs, lorsqu'on examine la durée de leur présence dans les associations et surtout les motifs qui les ont conduit à abandonner et à démissionner de leur espace de sociabilité, 9% seulement sont restés longtemps et 87,1% refusent de préciser les vrais motifs de leur démission<sup>19</sup>.

Nous pensons que l'explication principale des refus d'étaler les raisons des démissions réside dans la faiblesse de tradition et de culture citoyennes, des luttes internes entre les responsables et l'utilisation de l'espace associatif d'une partie des responsables comme un tremplin à leur carrière politique uniquement.

## **5. Vie associative et modes de fonctionnement interne des associations**

L'intérêt porté à l'analyse et à l'appréhension du fonctionnement interne et au mode d'organisation des associations s'explique par le fait que les pratiques managériales sont des éléments pertinents pour mesurer la vitalité et le niveau du dynamisme des associations. Parmi les critères pertinents retenus à cet égard notons:

- les projets et les programmes d'activité des associations, leur nature, leur ampleur et le niveau de réalisation;
- la stabilité ou le turnover des responsables des associations et leur capacité à mobiliser les adhérents;
- la stratégie adoptée par les responsables vis à vis de l'environnement institutionnel et les démarches déployées qui contribuent à pérenniser l'association.

---

<sup>19</sup> Voir en annexe les tableaux n° 26.1 et 26.2

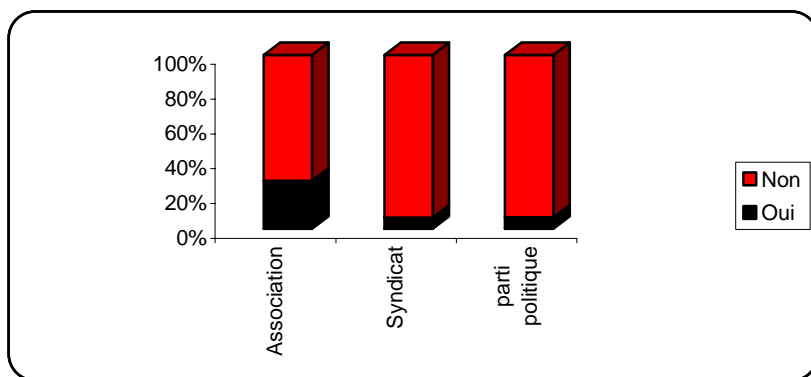
ciatif et l'engagement des responsables, que ce soit dans ce secteur ou dans le secteur syndical ou politique, constituent des éléments favorables pour l'individu dans le processus de développement d'une culture citoyenne et du niveau de conscientisation politique des responsables associatifs. Ils sont considérés comme des acquis et des éléments indispensables à une meilleure structuration évolutive de la société civile en Algérie.

Lorsqu'on aborde ce sujet avec les responsables associatifs on est frappé par la faiblesse de l'engagement et le manque d'expérience des responsables dans les activités politiques, syndicales et associatives.

**Tableau n°26: Répartition des personnes enquêtées selon l'exercice antérieur d'une activité associative, syndicale et politique**

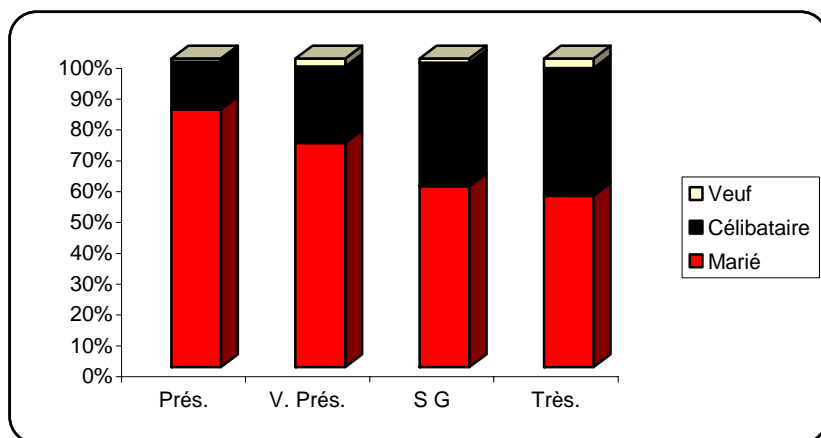
	Association	Syndicat	parti politique
Oui	101	21	22
Non	264	307	307
Non déclaré	81	118	117
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

**Graphique n°11: Répartition des personnes enquêtées selon l'exercice antérieur d'une activité associative, syndicale et politique**



**Tableau n°25: Répartition des associations selon la situation familiale des membres du bureau**

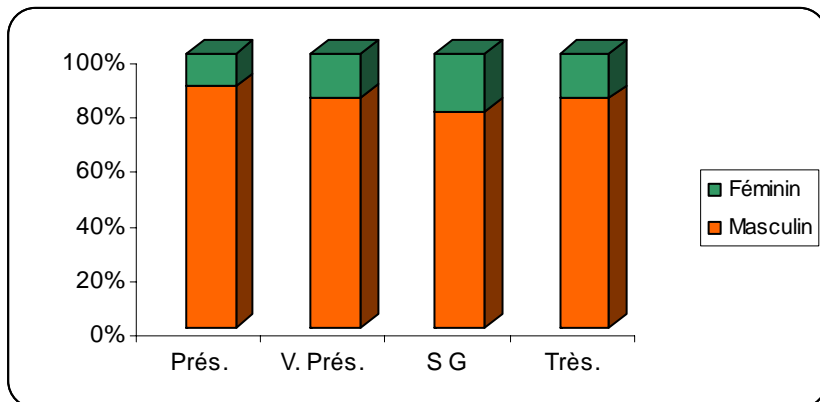
Situation familiale	Président	Vice Président	Secrétaire général	Trésorier		
Marié	351	282	227	215	<b>1075</b>	<b>68.0</b>
Célibataire	65	96	155	160	<b>476</b>	<b>30.1</b>
Veuf	4	10	5	12	<b>31</b>	<b>2.0</b>
Non déclaré	26	58	59	59		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1582</b>	<b>100.0</b>

**Graphique n °10: Répartition des associations selon la situation familiale des membres du bureau**

### 4.3 L'expérience et l'engagement antérieur des cadres associatifs

Le thème de l'expérience, les antécédents dans le milieu asso-

**Graphique n°9: Répartition des associations selon le sexe et la fonction des membres du bureau**



Une certaine division sexuelle du travail est perceptible chez les membres des bureaux des associations, dans la mesure où on constate une certaine orientation des femmes vers les associations de santé et à caractère social, conduites par des médecins, des sages-femmes et des enseignantes de manière générale.

Par ailleurs, la majorité des membres du bureau des associations (1.075 soit 68%) sont mariés, ce qui favorise la stabilité et l'intégration sociale des responsables associatifs. Ainsi on constate que 351 soit 33% de l'ensemble des gestionnaires sont mariés; en revanche les célibataires se destinent aux fonctions de trésorier et de secrétaire plus particulièrement, comme le montre le tableau suivant; ils sont respectivement 36% pour la première fonction et 34,8% pour la deuxième fonction de l'ensemble des célibataires.

développement d'un bon management associatif et d'une vitalité intense et durable des associations. Le taux élevé de la disparition et la mortalité associative devient un phénomène à la fois inquiétant et répandu. Il est l'expression d'un vrai malaise et retarde sérieusement la structuration et le développement normal d'un mouvement associatif et d'une société civile, en Algérie.

L'on sait par ailleurs qu'une proportion importante des responsables associatifs est confrontée à des déficits en matière de compétence, de conception, de montage de projets, de techniques de communication, de recherche de financement, de gestion des conflits etc.<sup>18</sup>

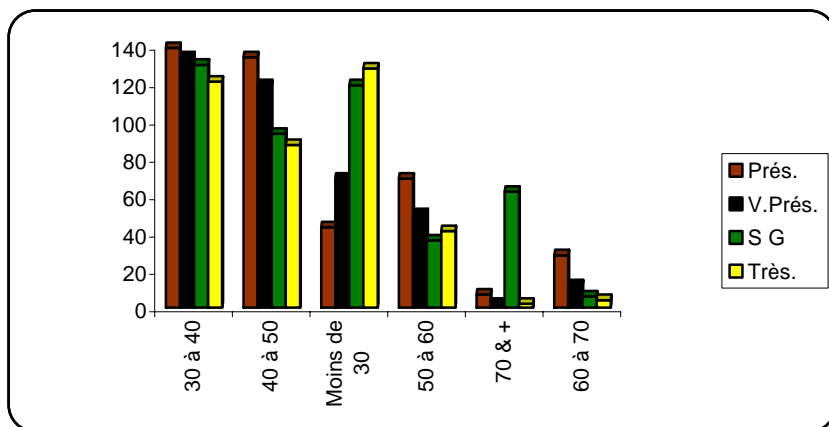
La structure de l'encadrement des associations selon les sexes montre la forte présence du sexe masculin et la faiblesse de la gent féminine, très peu présente dans la gestion des associations. Elle représente 16,2% seulement dont 50 femmes présidentes, soit 11% uniquement qui ont en charge de présider aux destinées des associations, et 18% d'entre elles s'occupent de la fonction du secrétariat des associations.

**Tableau n°24: Répartition des associations selon le sexe et la fonction des membres du bureau**

<b>Sexe</b>	<b>Prés.</b>	<b>Vice Prés.</b>	<b>Secrétaire général</b>	<b>Trésorier</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
Masculin	363	320	300	316	<b>1299</b>	<b>83.8</b>
Féminin	50	61	80	61	<b>252</b>	<b>16.2</b>
Non déclaré	33	65	66	69		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1551</b>	<b>100.0</b>

<sup>18</sup> O. Derras Référentiels d'emplois et des compétences dans le secteur associatif en Algérie, in L'Agent du développement karthala, 2000 (pp.123/154).



**Graphique n°8: Répartition des associations selon l'âge des membres du bureau**

## 4.2 Niveau d'instruction de l'encadrement des associations

Le niveau académique des responsables associatifs, qui est un indicateur pertinent, est un atout dont disposent les membres du bureau dans la gestion et le management des associations, afin de leur assurer les conditions nécessaires de leur pérennité.

La structure des niveaux scolaires des membres du bureau se présente comme une pyramide inversée. Plus de la moitié d'entre eux (855 soit 54%) possède un niveau universitaire, ce qui est considéré comme un atout et un avantage appréciable de l'espace associatif et son développement en Algérie. Un peu plus loin en deuxième position vient le niveau secondaire de l'encadrement, qui représente 389 soit 24,5%.<sup>17</sup>

Mais le niveau académique ne conduit pas nécessairement au

<sup>17</sup> Voir en annexe les tableaux n° 24 A et 24 B

**Tableau n°22: Répartition des associations selon le secteur juridique des membres du bureau**

	<b>Président</b>	<b>V. Président</b>	<b>S G</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Public	293	266	275	275	<b>1109</b>	<b>76.8</b>
Privé	98	87	75	75	<b>335</b>	<b>23.2</b>
Non déclaré	55	93	96	96		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1444</b>	<b>100.0</b>

Le fait associatif est un phénomène d'abord de jeunesse. La tranche d'âge de 30 à 40 ans qui dirige les associations représente 32%, et celle de moins de 30 ans atteint 22%. On peut dire que la moitié de l'encadrement associatif a moins de 40 ans, avec un âge presque identique entre les membres du bureau, sauf pour les présidents et leurs adjoints qui sont relativement plus âgés que le reste de l'encadrement.

**Tableau n°23: Répartition des associations selon l'âge des membres du bureau<sup>16</sup>**

<b>Age</b>	<b>Prés.</b>	<b>V.Prés.</b>	<b>S G</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
30 à 40 ans	139	134	130	121	<b>524</b>	<b>32.0</b>
40 à 50 ans	134	119	93	87	<b>433</b>	<b>26.5</b>
Moins de 30 ans	43	69	119	128	<b>359</b>	<b>22.0</b>
50 à 60 ans	69	50	36	41	<b>196</b>	<b>12.0</b>
70 & +	7	2	62	2	<b>73</b>	<b>4.5</b>
60 à 70 ans	28	12	6	4	<b>50</b>	<b>3.1</b>
Non déclaré	26	60		63		
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>1635</b>	<b>100.0</b>

<sup>16</sup> Voir en annexe le tableau n° 23.1 en valeurs relatives

vendiquer et trouver des solutions à cette nouvelle situation.

Quant à l'autre partie des cadres supérieurs et les professions libérales, le sens de leur présence à la tête des associations leur octroie des opportunités de consolider leur position sociale, d'exprimer leurs compétences de se valoriser et d'imposer une reconnaissance sociale pour se maintenir et se recycler parmi l'élite économique politique et sociale, et surtout de consolider les réseaux de relations et de connaissances, c'est-à-dire développer le capital social au sens de P. Bourdieu.

Ainsi les cadres moyens représentent 15% des membres de bureau, les cadres supérieurs et les enseignants universitaires 11%, les professeurs de lycée 9%, et les employés de bureau représentent à peu près 12% des dirigeants des associations. La catégorie sociale qui aspire à une probable insertion socioprofessionnelle, c'est-à-dire les chômeurs, est aussi relativement présente à la tête des associations; ils représentent 6% au total. Ces catégories socioprofessionnelles prédominantes occupent beaucoup plus des fonctions de président ou de vice-président des associations que celles de secrétaire général et de trésorier (voir le tableau n°21.1 en valeur relative en annexe).

Par ailleurs, les associations les mieux encadrées sont les associations sociales et de santé par les cadres supérieurs et les cadres moyens, les associations culturelles par les enseignants; en revanche, celles de la jeunesse et des sports sont encadrées pas les techniciens supérieurs et les employés de bureau.

Incontestablement, le secteur public est le pourvoyeur principal de l'encadrement associatif; ils sont 1.109 membres soit 76,8% qui proviennent du secteur étatique et de loin ceux originaires du secteur privé avec uniquement 23,2%.

professionnel, suite aux multiples réformes engagées par l'Etat depuis 1990. Ainsi, le développement des couches moyennes était déterminé par la conjonction de deux facteurs principaux:

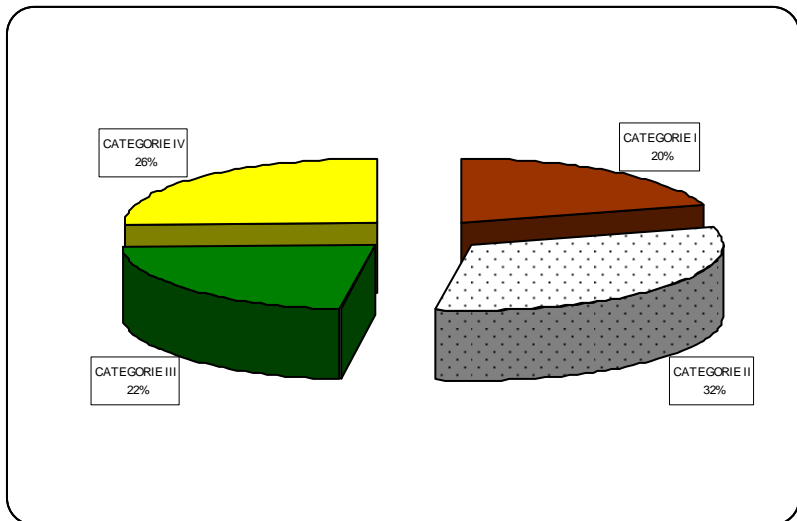
- La massification de la scolarité et sa gratuité jusqu'à 16 ans et la réforme de l'enseignement supérieur, à partir de 1971.
- La mise en place d'une nouvelle politique socio-économique volontariste et axée sur le développement, qui a généré un million de nouveaux postes de travail.

Le décalage dans les rythmes d'évolution de ces deux secteurs, notamment après la chute des prix des hydrocarbures en 1985, l'application de la politique d'ajustement structurel en 1994 qui recommandait l'arrêt des recrutements, les licenciements collectifs, les retraites anticipées, la réduction des investissements productifs; tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation du chômage et à l'amplification de la crise économique en Algérie.

Les couches moyennes fraîchement constituées ont été les premières à avoir ressenti et subi les retombées de la crise économique, et par conséquent, l'apparition et le développement de la paupérisation d'une partie importante de ses couches moyennes. Ainsi ces changements brutaux ont mis un frein dans le processus de leur mobilité sociale ascendante, voire même une sensible dégradation de leurs conditions de vie (plusieurs auteurs ont étudié l'apparition des mouvements extrémistes dans des postures de régression sociale et de mobilité sociale trop inégales).

Dans ce contexte-là, l'espace associatif est devenu pour eux un créneau privilégié de reclassement ou de consolidation statutaire en vue de se détacher des couches populaires, et aussi pour reconquérir et rattraper leurs positions sociales jadis perdues. Ainsi les cadres, les employés de bureau, les professeurs de lycée et ceux de l'enseignement moyen, une partie des cadres supérieurs ont été les plus touchés par la crise économique surtout dans une posture de manque de cadre organisé et institutionnel pour re-

### Graphique n°7: Répartition des associations selon la profession du Président



NB: Catégorie sociale (CS) supérieure (1); CS moyenne (2); CS populaire (3); CS (4): chômeur, étudiant, retraité.

La répartition des fonctions d'encadrement illustre la prépondérance des catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées et des statuts socioprofessionnels appréciables et confortables dans la hiérarchie sociale. Cette dernière est composée majoritairement par les cadres supérieurs, les cadres, les professeurs universitaires d'une part, et de deux autres professions qui se distinguent aussi de l'ensemble de notre population à savoir les enseignants et particulièrement les professeurs des lycées et les fonctionnaires des administrations de l'Etat à savoir les employés de bureau.

Quelles explications sociologiques peut-on donner à cette configuration? Il semble que ce constat peut s'expliquer par les changements qui ont secoué les couches moyennes dans leur condition socioprofessionnelle et les perspectives de leur devenir

## 4.1 Statuts socioprofessionnels des cadres associatifs

**Tableau n°21: Répartition des associations selon la profession des membres du bureau**<sup>15</sup>

Profession	Président	Vice Président	S G	Trésorier	Profession	Président	Vice Président	S G	Trésorier
Patron industriel.	1	1		3	Instituteur	19	23	26	18
Profession libérale	15	10	15	6	Artisan Indépendant	13	7	6	12
Gros. Commerçant	7	1		2	Employé de bureau	51	54	57	57
Moyen. Commerçant	4	3	3	2	Ouvrier	33	21	12	26
Petit. Commerçant	8	17	13	21	Etudiant	11	20	39	55
Cadre supérieur	44	44	34	36	Agriculteur	5	6	7	7
Cadre	59	70	56	60	Chômeur	27	28	30	24
Prof. universitaire.	17	12	11	7	Retraité	11	9	6	8
Prof. lycée	55	40	47	26	Non déclaré	35	61	61	63
Prof. enseigne- ment moyen	31	19	23	13	<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>	<b>446</b>

<sup>15</sup> Voir en annexe tableau n°21.1 en valeurs relatives. Voir aussi en annexe les graphiques des professions du VP.SG et du trésorier les numéros (7,1, 7,2 et 7,3).

## **4. Composante sociologique de l'encadrement des associations**

L'espace associatif est producteur d'élites politiques et sociales. Il est aussi un créneau et une instance génératrice de promotion et de mobilité sociale ascendante. La compréhension de la composante sociologique de l'encadrement des associations en Algérie permet non seulement de saisir l'état de santé et de la qualité d'organisation interne des associations, mais aussi les enjeux qui sont à l'œuvre dans le fonctionnement du système social et ses modalités d'évolution.

Il semble que la plupart des associations sont encadrées par des catégories socioprofessionnelles de niveau académique universitaire, qui appartiennent généralement aux couches sociales moyennes de constitution récente. Cette configuration ne préjuge pas d'une quelconque spécificité algérienne puisqu'on la retrouve par exemple dans la plupart des pays.

cruter du personnel soit à mi-temps soit à plein temps, pour accueillir les adhérents, les renseigner etc.

Or on est étonné du nombre très réduit du personnel permanent et des salariés dans pratiquement la moitié des associations étudiées. Environ, 55% des associations ne possèdent pas de téléphone dans le local, alors que ce dernier est devenu actuellement un produit de communication non seulement indispensable mais à la portée de tout un chacun.

Les deux tableaux suivants illustrent clairement ce constat:

**Tableau n°19: Répartition des associations selon la présence du personnel permanent**

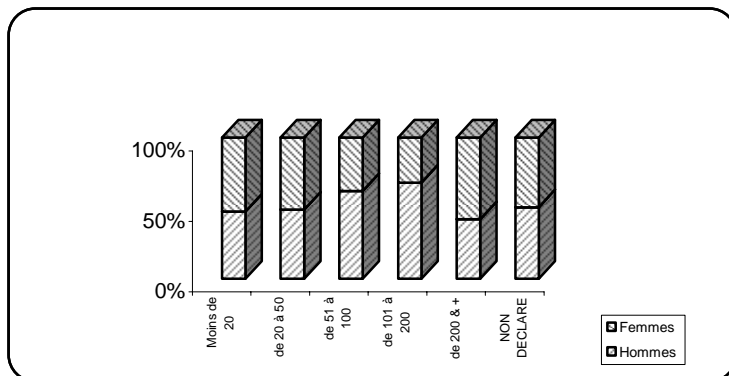
	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Non	226	50,7
Oui	206	46,2
Non déclaré	14	3,1
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

**Tableau n°20: Répartition des associations ayant une ligne téléphonique**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Non	248	55,6
Oui	184	41,3
Non déclaré	14	3,1
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>



### Graphique n°6: Répartition des associations selon le nombre et le sexe des adhérents occasionnels



Ce tableau montre que 38,3% des adhérents et 42,2% des adhérentes sont des occasionnels, pour ne pas dire pratiquement non concernés et très peu impliqués dans la vie associative. Ils sont concentrés dans les associations locales de petite dimension, avec respectivement 67,4% de l'ensemble des associations. Un autre signe de faiblesse de participation associative est relatif au nombre élevé de refus de répondre à cette question. Ainsi la rubrique "je ne sais pas" s'élève à presque 40%, ce qui met implicitement dans l'embarras les responsables associatifs et les décrédibilise vis-à-vis de l'enquêteur.

Enfin, du point de vue du bénévolat, le même scénario se présente lorsqu'on veut connaître leur poids et leur importance, puisqu'ils représentent 36,1% qui se retrouvent dans les petites associations et 46,4% qui évitent de répondre.

Parmi les tâches quotidiennes et permanentes des associations actives dans leur fonctionnement ordinaire figurent la possession d'un local fixe, avoir un numéro de téléphone et une permanence pour assurer une présence régulière, et avoir la possibilité de re-

**Tableau n° 17: Répartition des associations selon les adhérentes régulières (femme)**

	Nombre total d'adhérents réguliers	Nombre d'association	% des Adhérents
de 200 & +	87840	51	88,1
de 51 à 100	4753	67	4,8
de 101 à 200	3619	28	3,6
de 20 à 50	2643	83	2,7
Moins de 20	809	157	0,8
Non déclaré		60	
<b>Total</b>	<b>99664</b>	<b>446</b>	<b>100.0</b>

La participation associative est une fois encore de faible intensité lorsqu'on constate que les proportions les plus élevées d'adhérents sont des sympathisants et des occasionnels, ce qui contredit justement les déclarations exagérées et optimistes d'une partie des responsables d'associations.

**Tableau n°18: Répartition des associations selon le nombre et le sexe des adhérents occasionnels**

Tranche d'Effectif	Homme		Femmes			Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 20	171	38,3	188	42,2	359	67.4	
de 20 à 50	47	10,5	49	11,0	96	18.0	
de 51 à 100	23	5,2	14	3,1	37	6.9	
de 101 à 200	15	3,4	7	1,6	22	4.1	
de 200 & +	8	1,8	11	2,5	19	3.6	
Non déclaré	182	40,8	177	39,7			
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>	<b>533</b>	<b>100.0</b>	

La participation associative effective apparaît lorsqu'on examine justement les adhérents réguliers qui sont mobilisés de manière constante dans la vie associative. Ils oscillent entre des associations de petite dimension, celles de 20 et 50 adhérents, avec 19,7%, et celles de 50 et 100 adhérents qui représentent 21,3% et sont dévouées plus ou moins à fréquenter l'association de manière régulière.

**Tableau n°16: Répartition des associations selon les adhérents réguliers (hommes)**

<b>Tranche d'adhérents réguliers (Homme)</b>	<b>Nombre total d'adhérents réguliers</b>	<b>Nombre d'associations</b>	<b>% des adhérents</b>
de 200 et plus	68355	60	74,4
de 101 à 200	12300	82	13,4
de 51 à 100	7092	95	7,7
de 20 à 50	3342	88	3,6
Moins de 20	847	68	0,9
Non déclarés		53	0,0
<b>Total</b>	<b>91936</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

Par ailleurs, les femmes préfèrent s'engager surtout dans les petites associations de moins de 20 adhérents, avec 35,2%, contrairement aux hommes qui se retrouvent de manière relativement égale dans pratiquement la plupart des associations<sup>14</sup>. Mais au niveau de leur concentration on retrouve les femmes dans les grandes associations sociales et dans les grandes villes, notamment Alger, Oran, Sidi-Bel-Abbès, villes considérées comme très ouvertes.

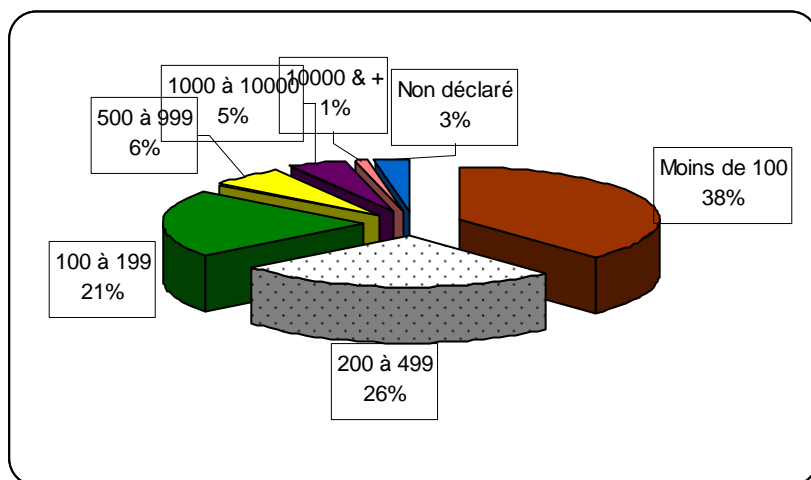
<sup>14</sup> Pour plus de détails, voir en annexe les deux tableaux n° 16.1/16.2 et 17.1/17.2

ces, comme Oran et Alger, où la femme peut s'exprimer et s'affirmer sans trop de préjugés et de contraintes.

**Tableau n°15: Répartition des associations selon le nombre d'adhérents**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Moins de 100	170	38,1
200 à 499	117	26,2
100 à 199	93	20,9
500 à 999	27	6,1
1000 à 10000	22	4,9
10000 & +	5	1,1
Non déclaré	12	2,7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

**Graphique n°5: Répartition des associations selon le nombre d'adhérents**



De manière globale, les associations drainent des effectifs de petite dimension: 170 associations soit 38% ont moins de 100 adhérents. Très peu d'associations sont de grande dimension, à l'exception des associations nationales qui sont implantées dans plusieurs wilayas.

Ce tableau est riche d'enseignements, puisqu'il résume et donne un panorama détaillé sur la participation associative dans la moitié des wilayas d'Algérie.

Le nombre total des adhérents s'élève à environ 250.000, membres qui fréquentent de manière inégale les 446 associations. Et lorsqu'on met ce chiffre en rapport avec la moitié de la population algérienne en âge de travailler, qui avoisine les vingt millions de personnes de 18 ans et plus, on obtient un taux de participation associative qui oscille entre 3 et 4% environ.

A titre comparatif le taux de participation chez nos voisins au Maroc, est de 11% environ, alors que dans les pays développés comme la France par exemple, le taux de participation associative (des 18 ans et plus) fluctue entre 39% et 43%, cependant qu'environ 80.000 associations sont nouvellement créées chaque année<sup>13</sup>.

Il est évident que le taux de participation associative tendra vers la baisse si on devait prendre en compte uniquement les adhérents réguliers, qui sont en principe les plus impliqués et engagés dans la vie associative.

Par ailleurs, le tableau n°15 montre la supériorité de la wilaya d'Alger dans la participation associative, qui représente plus de la moitié (51,6%); vient en deuxième position, mais beaucoup plus loin, la wilaya d'Oran avec 8,2% seulement.

Autre remarque intéressante à souligner à ce sujet, c'est la forte présence des adhérentes régulières dans la wilaya d'Alger avec presque 60% de l'ensemble des adhérentes et surtout dans la wilaya d'Oran qui atteint presque 15% alors qu'elle est de 8,6% chez les hommes adhérents réguliers. Il se trouve que l'engagement et la mobilisation des femmes est plus forte et plus intense notamment dans des villes ouvertes et moins conservatri-

---

<sup>13</sup> M Barthélemy: Association, nouvel âge de la participation, Paris 2000 (p.13 et p. 65)

### 3.5 La participation associative en Algérie

Tableau n° 14: Répartition des adhérents selon la wilaya

Wilaya	Nombre d'adhérents 446 associations	Nombre d'adhérents 446 associations en %	Nombre d'adhérents réguliers (Homme)	Nombre d'adhérents réguliers (Femme)	Nombre total d'adhérents réguliers	Nombre total d'adhérents réguliers en %	Nombre total adhérentes régulières en %
16 ALGER	128 842	51,6	48 886	59 639	108 525	56,6	59,8
31 ORAN	20 565	8,2	1 805	14 686	16 491	8,6	14,7
48 RELIZANE	17 350	6,9	1 015	858	1 873	1,0	0,9
11 TAMANRASSET	14 802	5,9	9 626	2 836	12 462	6,5	2,8
22 SIDI BEL ABBES	14 742	5,9	7 464	6 547	14 011	7,3	6,6
05 BATNA	6 732	2,7	2 171	2 234	4 405	2,3	2,2
29 MASCARA	5 855	2,3	1 369	823	2 192	1,1	0,8
01 ADRAR	5 678	2,3	4 528	682	5 210	2,7	0,7
13 TLEMCCEN	5 040	2,0	2 181	1 356	3 537	1,8	1,4
21 SKIKDA	4 126	1,7	2 433	1 597	4 030	2,1	1,6
09 BLIDA	4 062	1,6	1 097	1 060	2 157	1,1	1,1
06 BEJAIA	3 585	1,4	2 180	804	2 984	1,6	0,8
25 CONSTANTINE	3 508	1,4	1 659	1 675	3 334	1,7	1,7
15 TIZI OUZOU	3 138	1,3	661	693	1 354	0,7	0,7
35 BOUMERDES	3 004	1,2	1 568	767	2 335	1,2	0,8
02 CHLEF	1 795	0,7	930	960	1 890	1,0	1,0
14 TIARET	1 511	0,6	188	1 061	1 249	0,7	1,1
19 SETIF	1 360	0,5	400	150	550	0,3	0,2
23 ANNABA	1 254	0,5	278	662	940	0,5	0,7
27 MOSTAGANEM	721	0,3	204	104	308	0,2	0,1
20 SAIDA	647	0,3	467	124	591	0,3	0,1
30 OUARGLA	580	0,2	380	173	553	0,3	0,2
10 BOUIRA	547	0,2	312	96	408	0,2	0,1
46 AIN TEMOUCHEM	399	0,2	134	77	211	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>249 843</b>	<b>100,0</b>	<b>91 936</b>	<b>99 564</b>	<b>191 500</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La participation associative est un acte volontaire de citoyenneté, fondée essentiellement sur le bénévolat et l'engagement en faveur de causes diverses: utilitaires, identitaires ou encore, de transformation sociale. Elle est aussi considérée comme une vraie école du militantisme, de citoyenneté active et productrice d'élites politiques.

La participation associative peut prendre des niveaux et des formes multiples, allant de la simple adhésion au militantisme en passant par le bénévolat occasionnel ou permanent.

En Algérie, l'idéologie populiste et l'hypercentralisation du pouvoir de décision de l'État ont largement contribué au développement de l'assistanat, à affaiblir l'idéologie de l'effort et du compter-sur-soi, et en même temps à entraver toutes les capacités de mobilisation, de participation et d'émancipation des groupes sociaux en dehors des structures étatiques.

La conception hégémonique, autoritaire et monopoliste de l'État dans la gestion de la société, va produire des formes de mobilisation et de participation sociale suscitées, de faible ampleur et de portée limitée, dénuée d'impact et d'ancrage réel dans la société.

Les effectifs que drainent les associations et les formes d'engagement des adhérents que notre enquête a révélées, ne sont que le produit de l'histoire et de la nature du fonctionnement du système politique depuis l'indépendance de l'Algérie jusqu'à nos jours.

Malgré le gonflement du nombre d'adhérents par la majorité des responsables associatifs, les tableaux suivants montrent la faiblesse de la participation associative en Algérie de manière générale.

cation de ces espaces de sociabilité primaire, particulièrement chez les couches sociales populaires.

Ainsi seules 34 associations, soit 7,6% uniquement, sont implantés dans les zones rurales et le reste, c'est-à-dire 321 associations soit 72%, se trouvent dans les agglomérations urbaines et 20% dans les zones semi urbaines comme le montre le tableau suivant:

**Tableau n° 12: Répartition des associations selon les zones géographiques**

Type	Effectif	%
Urbain	321	72,0
Semi urbain	87	19,5
Rural	34	7,6
Non déclaré	4	0,9
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

En plus du caractère urbain du phénomène associatif, ce dernier est concentré particulièrement dans les centres-villes. Les associations qui sont domiciliées dans les centres-villes sont au nombre de 277, soit 62,1% de l'ensemble de notre échantillon comme l'indique le tableau suivant:

**Tableau n°13: Répartition des associations selon le lieu d'implantation**

Quartier	Effectif	%
Centre ville	277	62,1
Périphérie	169	37,9
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>



**Tableau n°11: Répartition des associations, selon la wilaya**

Wilayas	Effectif	%	Wilayas	Effectif	%
01 ADRAR	68	15,2	27 MOSTAGANEM	12	2,7
11 TAMANRASSET	57	12,8	25 CONSTANTINE	11	2,5
16 ALGER	37	8,3	30 OUARGLA	11	2,5
31 ORAN	29	6,5	09 BLIDA	10	2,2
22 SIDI BEL ABBES	22	4,9	14 TIARET	9	2,0
05 BATNA	20	4,5	20 IDA	9	2,0
29 MASCARA	20	4,5	46 AIN TEMOUCHENT	9	2,0
35 BOUMERDES	19	4,3	19 SETIF	8	1,8
06 BEJAIA	18	4,0	10 BOUIRA	7	1,6
13 TLEMCEEN	17	3,8	48 RELIZANE	7	1,6
15 TIZI OUZOU	16	3,6	02 CHLEF	3	0,7
21 SKIKDA	15	3,4			
23 ANNABA	12	2,7			
			<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

### 3.4 Le phénomène associatif est un phénomène urbain

Il existe donc un lien étroit entre la croissance urbaine et le développement de l'associationnisme de manière générale. L'Algérie ne fait pas exception à la règle, car le développement intensif et brutal de l'urbanisme, l'émergence de la famille nucléaire et la forte mobilité professionnelle, géographique et sociale, ont eu pour effet la dissolution partielle et progressive des cadres traditionnelle et informel de sociabilité.

Mais l'esprit communautaire et régionaliste, ainsi que la tendance à la recomposition de familles élargies, ont retardé la dislo-

**Tableau n°10: Répartition des associations selon le statut du local**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Permanent	257	57,6
Provisoire	175	39,3
Non déclaré	14	3,1
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

Hormis ces difficultés objectives, le tableau n° 11 nous donne un aperçu sur les associations vivantes et actives. Le niveau de dynamisme associatif est complexe à mesurer, d'ailleurs il est très inégal et diffère d'une association à une autre.

Ainsi on constate que les deux wilayas du Sud se positionnent en tête des wilayas actives, avec respectivement 15,2% et 12,8% de l'ensemble de notre échantillon; mais il faut relativiser ces chiffres car la majorité de ces associations font de la musique traditionnelle et folklorique à l'occasion des fêtes, les associations de quartiers qui se chargent des problèmes de la quotidienneté, de solidarité et de préservation du lien communautaire et social.

Viennent en deuxième position les deux grandes wilayas du Nord, celles d'Alger et d'Oran, avec respectivement 37 associations soit 8,3%, et 29 associations soit 6,5%.

Par ailleurs, il faut noter qu'Alger requiert la particularité de centraliser toutes les associations à dimension nationale estimée à 24 associations de notre échantillon.

### **3.3 Répartition des associations selon les wilayas**

Nous avons sciemment veillé à un certain équilibre, dans le champ de couverture des associations et le choix des wilayas du pays, afin d'avoir une représentativité objective de notre échantillon.

Le balisage de l'enquête a touché 24 wilayas soit 50% de l'ensemble des wilayas de l'Algérie, avec 136 associations soit 30% implantées au Sud, 134 associations soit 30% dans la région de l'Ouest, 110 associations soit 25% au Centre, et enfin 66 associations soit 15% à l'Est.

La répartition des associations selon les wilayas peut nous renseigner sur les spécificités associatives d'une région à une autre; mais il semble que certains facteurs empêchent une appréciation correcte de ce phénomène. On peut en citer quelques uns:

Les associations dissoutes ou qui ont cessé leurs activités ne prennent pas la peine d'avertir les services de wilaya comme le stipule le règlement. Notons aussi le manque de visibilité des associations, l'instabilité de l'encadrement et enfin les changements fréquents de leur adresse.

Très peu d'associations possèdent du personnel permanent ou des volontaires qui assurent la permanence. Dans ce contexte là, l'enquête nous révèle que 55,6% d'associations ne possèdent pas de lignes téléphoniques, et même si une proportion importante des associations (96,9%) possède un local, on peut dire que 40% de notre échantillon sont installées dans le provisoire et la précarité (environ la moitié des associations) et 57,6% déclarent être fixées dans un local permanent, et stable.

Si les associations retenues dans notre échantillon sont inégalement actives, les moyens de survivance et les capacités de leur vitalité et de dynamisme dépendent de la stratégie et des objectifs que se sont fixés les responsables des associations, ainsi que du type de rapports qu'ils tissent et consolident avec l'environnement institutionnel et politique.

Une partie non négligeable des associations sont parrainées soit par les pouvoirs publics soit par des partis politiques, ou par des donateurs privés et les adhérents, et très peu sont aidées par des organisations non gouvernementales étrangères (ONG).

Notre reconnaissance sur le terrain ainsi que la connaissance du milieu associatif nous autorisent à émettre une solide hypothèse selon laquelle les associations qui se créent selon un substrat idéologique, ou religieux, sont des associations qui entretiennent dans la durée une forte mobilisation et une vitalité associative régulière de façon générale.

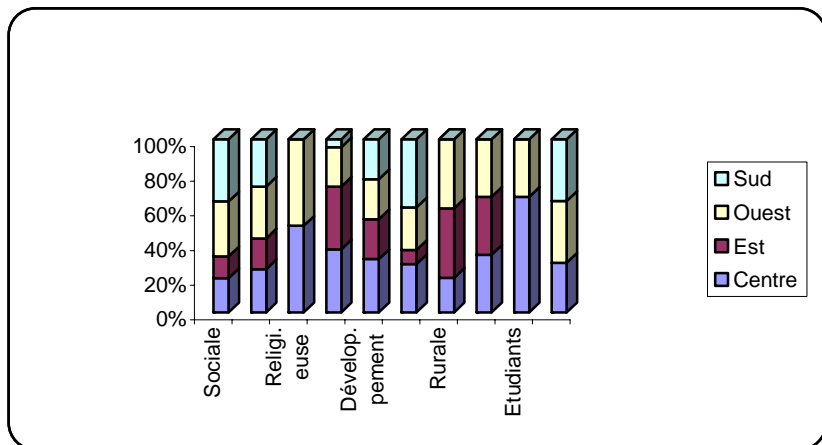
Dernière remarque pour clôturer ce thème, c'est le rapport étroit entre la nature des associations et les spécificités économiques, sociales, politiques et culturelles de chaque région et de chaque wilaya.

Ainsi on peut remarquer que dans la wilaya de Tamanrasset, on constate la forte présence des associations de type communautaire, de quartiers et de musique traditionnelle et folklorique. Dans la wilaya d'Adrar on retrouve surtout les associations sociales liées à la pauvreté ou à l'entraide communautaire (appelée touiza, ou Tuisa) comme les associations de foggaras (système ancestral de répartition de l'eau, proportionnelle à la superficie de chaque propriétaire terrien); et dans la wilaya de Tizi-Ouzou ce sont les associations culturelles, notamment celles qui défendent la culture amazight, qui sont les plus actives.

En revanche les autres wilayas sont cosmopolites et n'ont pas de spécificité particulière, notamment celles qui se trouvent dans les villes du nord du pays.

**Tableau n° 9: Répartition des associations selon la nature et la zone géographique** <sup>12</sup>

Région	Centre	Est	Ouest	Sud	Total
Sociale	38	24	61	69	<b>192</b>
Culturelle	31	22	37	34	<b>124</b>
Religieuse	3	0	3	0	<b>6</b>
Santé	8	8	5	1	<b>22</b>
Développement	4	3	3	3	<b>13</b>
Sport & jeunesse	17	5	15	24	<b>61</b>
Rurale	1	2	2	0	<b>5</b>
Femmes	2	2	2	0	<b>6</b>
Etudiants	2	0	1	0	<b>3</b>
Autres	4	0	5	5	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>66</b>	<b>134</b>	<b>136</b>	<b>446</b>

**Graphique n° 4: Répartition des associations selon la nature et la zone géographique**<sup>12</sup> Voir en annexe le tableau 9.1 en valeurs relatives

UNJA, UNFA, fils de chouhadas etc..) à la recherche d'un éventuel repositionnement politique.

On y compte également:

- Les associations à caractère humanitaire et social entretenues par le ministère de la Solidarité et encadrées par les directions de l'action sociale des wilayas, et une partie des associations de quartiers.
- Les associations des jeunes qui dépendent du ministère de la Jeunesse et des Sports, qui encadre et subventionne toutes les associations sportives, ainsi que les maisons et foyers de jeunes à travers tout le territoire national etc...

Ces types d'associations sont majoritaires, elles sont mobilisables de manière conjoncturelle par les pouvoirs publics ou par les élus locaux à l'occasion d'événements politiques ou électoraux.

Mais cette classification reste très provisoire à notre sens, car elle se complique encore plus lorsque nous avons constaté que la plupart des associations étudiées tendent vers la polyvalence et le cumul de multiples objectifs.

Maintenant, si on examine la répartition des associations selon les quatre zones géographiques, nous remarquons la même configuration à l'exception des wilayas de l'Est, qui se distinguent par les associations sociales et culturelles comme le montre le tableau suivant:

la typologie de ce nouvel espace associatif en Algérie. On peut provisoirement distinguer trois types ou ensembles d'associations:

- a) Les associations de contestation, dont l'objectif est l'émergence d'une force sociale de pression en direction des pouvoirs publics, et dont la finalité consiste à devenir une force de proposition et de contestation dans un premier temps, et peut-être un contre-pouvoir par la suite, capable dans un deuxième temps d'influer et de réguler les rapports de force et surtout de pouvoir institutionnaliser les conflits.

On assimile souvent ce type d'associations à celles de plaidoyer ou alors les associations dites "politiquement sensibles" comme par exemple les associations islamistes, des femmes démocrates, des droits de l'homme, les associations contre la torture, des disparus, les associations culturelles berbères (amazigh) et une partie d'associations professionnelles en désaccord avec l'unique syndicat reconnu par l'Etat à savoir l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA).

Au niveau de leur poids et de leur ancrage social, elles restent très marginalisées, et contrôlées de près par l'Etat.

- b) Un deuxième type d'associations assistées qui vivent à huit clos et se cantonnent dans une neutralité formidable, comme les associations socioculturelles, de santé, sportives, de retraités, une partie des comités de quartier etc... Ce sont des associations dormantes gérées par des petits groupes très restreints à la recherche d'une éventuelle subvention.
- c) Un troisième type d'associations, très majoritaires, est constitué par les associations de collaboration et d'allégeance au pouvoir, qui sont créées souvent par les pouvoirs publics, tels que les comités de soutien au programme du président de la République, les anciens leaders et militants des organisations de masse (Moudjahidine,

Lorsqu'on examine ce tableau on constate la prédominance des associations sociales qui totalisent à elles seules 43%; viennent en deuxième position les associations culturelles avec 28% et, un peu plus loin, les associations sportives avec presque 14%.

Ces trois domaines associatifs retracent clairement la tendance et le mode de structuration ainsi que la spécificité de l'espace associatif actif actuellement. Il semble que cette configuration s'inscrit implicitement dans la stratégie de l'Etat et des pouvoirs publics, dans la mesure où le but implicite est de conférer à ce même espace associatif un rôle intégratif, de prolonger et de soutenir les actions de l'Etat dans les secteurs dont il avait jadis le monopole.

Tout porte donc à croire que l'Etat veut façonner l'espace associatif à sa convenance, en lui donnant une fonction spécifique d'excroissance naturelle et de serviteur de la demande étatique.

Les revendications et la remise en cause de l'ordre étatique en vue de créer un contre-pouvoir ou de socialiser l'Etat ne sont pas à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il n'est pas surprenant de constater la rareté des associations de contestation, de défenses de droits et de ce qu'on appelle communément les associations "politiquement sensibles" comme de défense des droits de l'homme, des droits des femmes, des droits des minorités ethniques, de l'environnement, des consommateurs, de lutte contre la corruption, des associations de professionnels etc.

## **3.2 Nature et typologie sommaire de l'espace associatif**

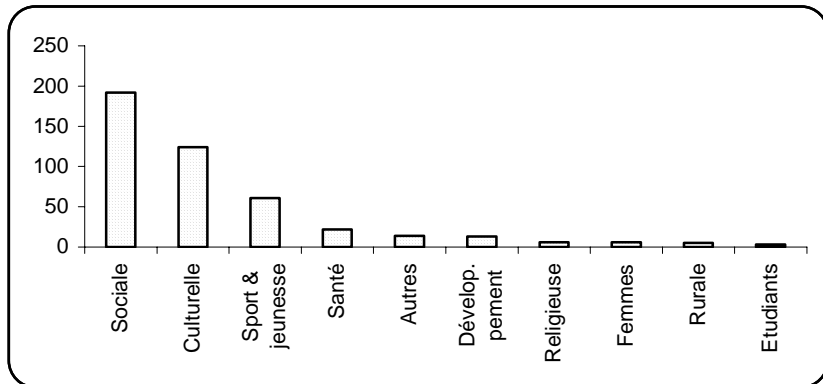
### **Vers un associacionisme de collaboration conjoncturelle**

La multiplicité et la diversité d'associations, permises par la loi du 4 décembre 1990, posent le problème de la classification et de



**Tableau n° 8: Répartition des associations selon la nature.**

Nature de l'association	Effectif	%
Sociale	192	43,0
Culturelle	124	27,8
Sport & jeunesse	61	13,7
Santé	22	4,9
Autres	14	3,1
Développement	13	2,9
Religieuse	6	1,3
Femmes	6	1,3
Rurale	5	1,1
Etudiants	3	0,7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

**Graphique n°3: Répartition des associations selon la nature**

Quant à S. Merguin et V. Sergnon, ils distinguent trois types d'associations à savoir:

- Les associations parapubliques.
- Les associations paralucratives.
- Et enfin les associations autonomes.

Concernant notre enquête, notre tâche se complique pour deux raisons essentielles: d'une part chaque bureau des associations de la wilaya classe les associations à sa guise et, d'autre part, les responsables des associations déclarent souvent plusieurs objectifs à la fois, de sorte qu'il est difficile de séparer l'objectif principal de leur association des autres objectifs secondaires. Ainsi inexpérimentés, beaucoup de responsables d'associations se retrouvent contraints de vouloir tout faire à la fois sans maîtriser la faisabilité du projet. Alors à trop en faire sans en avoir les moyens, ils se retrouvent dans l'incapacité d'agir.

En ce qui nous concerne, nous allons classer les associations selon les objectifs déclarés et le champ d'intervention des associations. Nous avons pris aussi le critère du genre pour affiner l'analyse comme par exemple les catégories des étudiants, des femmes et des jeunes.

ciations: soit elles s'intègrent dans le jeu des alliances et les jeux du et de pouvoir, soit elles disparaissent rapidement.

Les problèmes de configuration, de typologie et de structuration des associations sont multiples et complexes. Même si les spécialistes s'accordent à reconnaître la nécessité de dégager une typologie pour une meilleure compréhension du phénomène associatif, le mode de classification des associations fait l'objet de beaucoup de divergences entre les sociologues et les spécialistes.

Ainsi plusieurs auteurs nous proposent leurs propres classifications. G. Prévost, par exemple, classe les associations selon une approche systémique qui consiste à situer le phénomène dans la nature des rapports qu'entretiennent les associations avec l'Etat. Il fait une distinction entre les associations systémiques qui répondent à une attente et à une sollicitation des demandes de l'Etat d'une part, et d'autre part les associations anti-système qui agissent en opposition au système en proposant un contre projet sociétal<sup>10</sup>.

F. Védélago nous propose une typologie en fonction des finalités principales des associations<sup>11</sup>. Dans ce cadre là, quatre types d'associations se dégagent:

- Les associations caritatives.
- Les associations à but économique.
- Les associations de mobilisation.
- Les associations de gestion.

Par ailleurs, l'inspection générale des associations sociales françaises propose deux axes, ou deux approches:

- Les associations vues à travers leurs acteurs.
- Les associations vues à travers leurs actions.

---

<sup>10</sup> G. Prévost: Génération des formes fonctionnelles intégratives et des mouvements générationnels; in Le mouvement associatif au Maghreb in Cahier n°5 du CRASC 2002, pp. 37/63.

<sup>11</sup> Védélago François; op cit, pp.65/92.

ponse motivée dans un délai de 60 jours pour toutes les nouvelles demandes de création d'associations.

Mais malgré ces allègements, plusieurs associations déclarent avoir connu des difficultés au moment de la création de leur association:

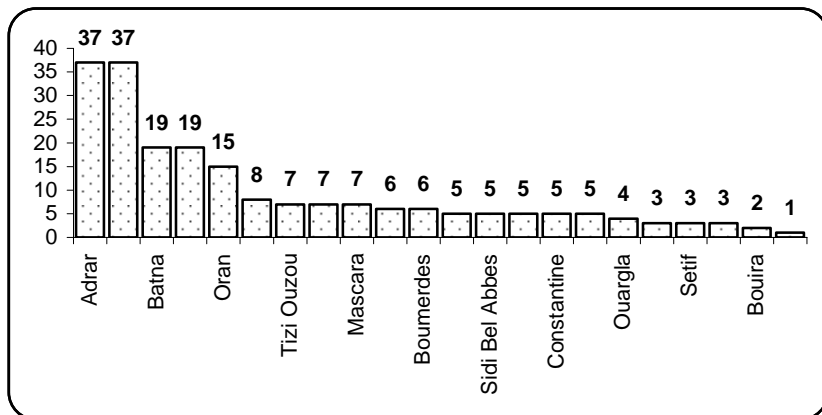
**Tableau n°7: Genres de difficultés lors de la création de l'association**

<b>Genre de difficultés</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Pas d'argent	97	32,8
Pas d'argent et pas de local	58	19,6
Bureaucratique	41	13,9
Bureaucratique et pas d'argent	34	11,5
Pas de local	27	9,1
Beaucoup de problèmes	24	8,1
Bureaucratique et pas de local	9	3,0
Autres:	6	2,0
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

Ce tableau montre que la totalité des associations enquêtées mettent en exergue la problématique récurrente et constante relative au manque de moyens financiers et de locaux. En effet, 32% de l'ensemble des associations avancent le problème financier, et presque 20% le problème du local, et un peu moins les procédures et les lourdeurs bureaucratiques.

Si l'argent et la possession d'un local ne sont pas pris en considération dans le processus de la conception et du montage du projet associatif, les responsables des associations se retrouvent dans une posture de dépendance constante du bon vouloir des bailleurs de fonds, qui sont pour l'essentiel les pouvoirs publics et les autorités locales.

Partant de l'adage qui stipule: "Celui qui paye commande et ordonne", on ne peut que deviner l'alternative qui reste aux asso-

**Graphique n°2: Répartition des associations créées entre 1990 et 2000 selon la wilaya**

### 3.1.1 Genre de difficultés durant la création des associations

**Tableau n°6: Répartition des associations et genre de difficultés durant leur création**

Réponse	Effectif	%
Oui	297	66,6
Non	143	32,1
Non déclarées	6	1,3
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

La promulgation de la loi du 4 décembre 1990 va largement alléger, voire supprimer plusieurs contraintes contenues dans l'ordonnance du 3 décembre 1971, dont la plus célèbre est sans conteste le double agrément. Autre innovation dans cette nouvelle loi: l'obligation faite à l'administration de donner une ré-

et on peut aisément le constater à travers la rareté de nouvelles associations, qui doivent se faire connaître dans la presse écrite comme l'exige la réglementation. En revanche, la partie centrale du tableau qui concerne la période de 1995 à 2004 (la période la plus active) représente plus de 63% des associations actives.

Or ce constat peut surprendre et peut se contredire avec cette période trouble, marquée par une violence sans précédent, que l'Algérie a connue.

Ainsi, lorsqu'on va examiner par la suite le tableau n° 8 selon la nature et le tableau n° 11 selon les wilayas, on remarque qu'une proportion importante de ces associations actives se trouve dans les wilayas qui ont échappé au terrorisme et à la violence, notamment les wilayas du Sud comme Adrar et Tamanrasset. Elles représentent plus de 35% des associations actives durant cette période, comme le montre le tableau suivant:

**Tableau n°5: Répartition des associations créées entre 1990 et 2000 selon la wilaya**

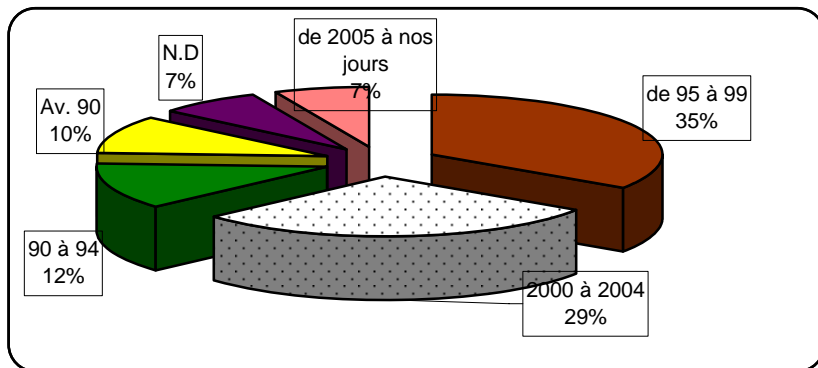
<b>Wilaya</b>	<b>nbre</b>	<b>%</b>	<b>Wilaya</b>	<b>nbre</b>	<b>%</b>
01 ADRAR	37	17.7	06 BEJAIA	5	2.4
11 TAMANRASSET	37	17.7	22 SIDI BEL ABBES	5	2.4
05 BATNA	19	9.1	23 ANNABA	5	2.4
16 ALGER	19	9.1	25 CONSTANTINE	5	2.4
31 ORAN	15	7.2	48 RELIZANE	5	2.4
27 MOSTAGANEM	8	3.8	30 OUARGLA	4	1.9
15 TIZI-OUZOU	7	3.3	13 TLEMCEN	3	1.4
20 SAIDA	7	3.3	19 SETIF	3	1.4
29 MASCARA	7	3.3	21 SKIKDA	3	1.4
09 BLIDA	6	2.9	10 BOUIRA	2	1.0
35 BOUMERDES	6	2.9	46 AIN TEMOUCHENT	1	0.5
			<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>100.0</b>

### 3.1.1 Date de création des associations actives

**Tableau n°4: Répartition des associations selon la date d'agrément de l'association**

Période	Effectif	%
de 1995 à 1999	154	34,5
de 2000 à 2004	129	28,9
de 1990 à 1994	55	12,3
Avant 1990	46	10,3
Non déclarées	32	7,2
de 2005 à nos jours	30	6,7
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

**Graphique n° 1: Répartition des associations selon la date d'agrément de l'association**



Plusieurs remarques intéressantes peuvent être relevées de ce tableau, notamment la faiblesse des taux de création associative dans les extrémités du tableau et la concentration de la majorité des associations dans sa partie centrale.

Ainsi, avant l'apparition de la loi "libérale" du 4 décembre 1990, très peu d'associations pouvaient être agréées avec l'ordonnance restrictive 71/79 du 3 décembre 1971. A partir de 2004 le refroidissement associatif va gagner de plus en plus cet espace

- ensuite sociopolitique, à travers une très forte demande d'émancipation sociale induite par les frustrations ayant touché des catégories sociales spécifiques, comme les jeunes marginalisés, notamment ceux possédant un capital culturel élevé, et les femmes.

La dimension politique a été favorisée et accélérée par les bouleversements qu'avait connus le monde, notamment par la chute du mur de Berlin et l'effondrement des pays socialistes.

La pression et le contexte international ont obligé les Etats des pays socialistes à reconsidérer leurs hégémonies traditionnelles et à adoucir leurs rapports avec leurs sociétés respectives en engageant des réformes politiques, économiques et sociales comme l'Algérie.

### **3. Participation et vitalité de l'espace associatif actuel en Algérie**

#### **3.1 Configuration et mode de structuration de l'espace associatif**

L'analyse de la configuration actuelle de l'espace associatif ainsi que ses caractéristiques principales vont être appréhendées par un ensemble de paramètres et d'indicateurs susceptibles de faire dégager les tendances générales des formes d'évolution du fait associatif en Algérie, de son poids et de sa présence dans la société.

Il va sans dire que les caractéristiques et les formes de structuration de l'espace associatif ne doivent pas être détachées de leur contexte socioéconomique et politique d'une part, et, d'autre part, de la nature permissive ou non des lois qui régissent l'espace associatif.



Dès lors, une nouvelle stratégie du pouvoir va consister à courtiser les "associations de contestation" pour soit les neutraliser, soit mieux les contrôler de près.

L'objectif inavoué de l'assouplissement de sa domination était surtout d'atténuer la tension sociale devenue sans cesse grandissante et inquiétante. Cette nouvelle stratégie du pouvoir va vite se concrétiser en suscitant de sa propre initiative de nouvelles associations (politiquement sensibles) comme la Ligue des droits de l'homme en 1987 créée à la hâte.

Alors on assiste à partir de 1987, à la profusion progressive d'associations nationales. 5 en 1988, 62 en 1989 et dont l'originalité réside dans les domaines qu'elles investissent et les populations qu'elles mobilisent pour la première fois en Algérie: Les droits de l'homme, les droits des femmes, les associations professionnelles, les associations de l'environnement et les associations professionnelles etc.

Ce bouillonnement associatif va s'accélérer après les émeutes de la jeunesse en Octobre 1988<sup>9</sup> et annonce une nouvelle rupture juridique et politique par rapport à la période antécédente avec l'instauration du multipartisme et la promulgation de la loi du 4 décembre 1990 relative aux nouvelles conditions de constitution des associations.

Cette prolifération associative de type moderne, peut s'expliquer par la combinaison de deux facteurs principaux.

- d'abord économique, avec la crise de l'Etat providence traduite par un reflux des ressources pétrolières et les réductions drastiques des dépenses de l'Etat envers les secteurs d'actions sociales et créateurs d'emploi;

---

<sup>9</sup> R. Gallissot remarque que "les moments d'autonomisation et de montée associative se situent dans les épisodes de crise politique larvée et plus encore dans les moments de rupture, non pas de l'Etat, mais provisoirement de l'immobilisme in Mouvements associatifs et mouvements sociaux" in Revue Insaniyat n°8, p.16.

nation en faisant une concession envers la société par l'initiative d'un projet de loi relatif aux associations en vue d'être discuté et adopté par l'Assemblée populaire nationale dans sa session du printemps 1987. Cette décision unilatérale de la présidence va connaître une opposition farouche du clan des conservateurs et des durs du parti unique du F.L.N., qui considère cette ouverture relative dans l'espace associatif comme une véritable menace de ses intérêts et de ses privilèges<sup>8</sup>.

Ce bras de fer va aboutir à la promulgation des textes de loi 85-15 du 21 juillet 1987, suivis du décret d'application n° 88-16 du 2 février 1988 qui va réglementer autrement les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des associations.

Désormais, le Parti F.L.N. n'aura plus le monopole de gérer le champ associatif à sa convenance comme avant. Cette nouvelle réforme législative va alléger et assouplir les multiples contraintes contenues dans l'ordonnance du 3 décembre 1971. En effet, certaines restrictions ont été supprimées, particulièrement:

- l'agrément préalable est exigé uniquement aux associations étrangères;
- un droit de réponse motivé de l'administration dans un délai de 60 jours pour toute nouvelle création d'association; Dépassé, ce délai, elle devient officielle de fait;
- les conditions de l'ancienneté de la nationalité algérienne est réduite de 5 ans et supprimée par la loi du 4 décembre 1990;
- enfin la disparition du terme "socialisme", remplacé par une phrase plus souple ne pas être contre les "options et choix fondamentaux du pays " mais en maintenant deux conditions importantes, à savoir: le respect de l'islam (religion de l'Etat) et l'arabe comme langue nationale.

---

<sup>8</sup> Il faut signaler que l'émergence des nouvelles règles dans l'articulation entre Etat et société, coïncide avec la préparation du 6ème congrès du F.L.N. en vue de désigner le futur candidat à la présidence.

Ainsi, la nouvelle équipe au pouvoir va décider:

- l'arrêt de l'application de la 3<sup>ème</sup> phase de la révolution agraire en 1980;
- le démantèlement du secteur industriel public avec la restructuration des entreprises publiques en 1982;
- l'arrêt de la gestion socialiste des entreprises;
- la réduction drastique des investissements productifs;
- et enfin la valorisation et l'encouragement du secteur privé national.

Par ailleurs, le reflux de l'Etat dans des secteurs "dits neutres", dont il avait traditionnellement le monopole, comme les secteurs culturels, sociaux et sportifs, sont cédés aux associations en vue de pallier et d'alléger les lourdes tâches des pouvoirs publics.

Cette opération était très visible notamment après les difficultés financières de l'Etat et plus précisément après la chute brutale des prix des hydrocarbures en 1985.

Parallèlement, une opération de recentrage d'alliances politiques et sociales au sein du pouvoir et du parti F.L.N se dessine. Le terrain des enjeux opposait deux tendances principales, à savoir les dirigeants conservateurs du parti du F.L.N. d'un côté, et les tenants du libéralisme et les réformistes au niveau de la présidence de l'autre.

Alors une véritable purge est déclenchée au sein des organisations de masse, contre les militants hostiles à la nouvelle orientation économique. Toutes les dérives sont permises et tous les prétextes sont avancés dans cette course au repositionnement au sein des institutions du pouvoir et du parti F.L.N.

La seconde moitié des années 80, qui coïncide avec la crise pétrolière, va accélérer et amplifier la tension sociale et annoncer l'imminence d'une grave crise économique, politique et sociale en Algérie. Le gouvernement tente d'atténuer et d'assouplir sa domi-

tarisme, inégalités sociales criardes, clientélisme, privilèges d'une minorité de cadres et de militants inconditionnels du parti FLN, et d'une partie des fonctionnaires de l'Etat, frustrations diverses etc...).

Alors, un grand décalage se fait jour et une distanciation continue s'instaure entre l'Etat et la société; tout dialogue et médiation entre eux deviennent inopérants. Car plus l'Etat multiplie sa présence directe et épaisse, plus il affiche ostensiblement sa faiblesse, parce qu'il garantissait les possibilités de sa propre prégnance sociale et de sa reproduction<sup>6</sup>.

En fait cette période 1970-1980 reflète l'impasse, l'essoufflement du populisme et les limites de l'Etat providence où il tente d'imprégner et de faire perdurer un nationalisme étatique dépassé et peu convaincant; alors qu'en face la société aspire à la prééminence de la raison sociale<sup>7</sup>.

### **2.3.4 La période 1980/1987**

Le 4<sup>ème</sup> Congrès du Parti F.L.N (juin 1980) annonce déjà dans ses travaux l'orientation et les changements au niveau politique, économique et social qu'envisage de mettre en application la nouvelle équipe au pouvoir, après un bilan très critique de la situation économique de la décennie écoulée.

Les décisions importantes qui vont être prises durant l'ère du président Chadli convergent vers une rupture avec celle du président défunt Boumediene, et ouvre progressivement la voie à la politique de l'infatih et à l'abandon du modèle de développement collectiviste.

---

<sup>6</sup> Idem, B. Dahak, p. 531.

<sup>7</sup> R. Gallissot estime que "Le rapport à l'Etat je le cite" n'en reste pas moins la logique ou l'intérêt premier et la considération du primat national l'emporte sur la raison sociale " in Mouvements associatifs/Mouvement social in Revue Insaniyat n° 8, p. 17, CRASC-ORAN, 1999 vol.III.2.

ingénieurs, des intellectuels, etc... Enfin des clubs sportifs seront gérés et pris en charge par les entreprises publiques, les associations de parents d'élèves auront la tâche de se limiter à aider matériellement les écoles, et enfin les associations religieuses qui se constituent "en principe" autour de la construction et de la gestion d'une partie des mosquées.

Les conséquences de cette double démarche initiée par l'Etat vont donc bouleverser progressivement le paysage associatif. Il deviendra un lieu fermé, un tremplin de carrières politiques, de privilèges et de situations de rente.

Les chiffres donnés par le ministère de l'Intérieur au milieu des années 1970 reflètent le caractère uniforme de l'espace associatif (il recensait par exemple 2.189 associations au niveau national, dont 609 associations de parents d'élèves, 687 sportives, 201 culturelles et 147 religieuses).

Ensuite, le contexte socio-économique dans lequel le processus d'étatisation est engagé se déroule dans une conjoncture favorable grâce à la mise en place d'un nouveau système productif et à une politique économique développementaliste et volontariste à la faveur de la rente pétrolière.

La mobilité sociale structurelle, intensive et extensive qui découle d'une croissance économique constante, a permis un élargissement très rapide des nouvelles couches sociales moyennes et l'amélioration relative des conditions de vie de larges couches sociales.

Ainsi la rente pétrolière qui a permis la propagation de l'Etat providence soutenu par une idéologie populiste, avait donné la possibilité à l'Etat de maîtriser et d'encadrer la société, et aussi d'étouffer momentanément toutes les velléités citoyennes contestatrices et autonomes.

Cette mobilisation collective forcée, imposée par l'Etat, va progressivement (vers la fin des années 1970) connaître un essoufflement du moment que ce dernier dévoile sa vraie nature: autori-

Les conditions de dissolution des associations sont également nombreuses, comme par exemple:

- l'atteinte aux options politiques, économiques sociales, culturelles du pays,
- le refus d'informer l'administration, de tous changements intervenus au niveau de la direction de l'association.

Les modalités d'ingérence et de contrôle du fonctionnement interne des associations par l'administration sont perceptibles aussi à travers le contenu du statut type extrêmement détaillé et imposé aux associations, et qui s'ingère dans les fréquences des réunions et même dans les modalités de vote.

Parallèlement au processus d'assainissement des espaces de sociabilité (soit par la dissolution ou l'intégration, ou encore par l'exclusion-marginalisation), l'Etat entame progressivement la création et la propagation, à travers tout le pays et à différents niveaux institutionnels, d'un ensemble d'associations étatiques et partisans qui auront pour rôle la création des structures de soutien inconditionnel, et aussi un moyen efficace d'encadrement, de contrôle et de quadrillage de la société.

De ce fait, il dispose de tous les moyens (juridiques, institutionnels, humains et matériels) pour se redéployer et agencer sa présence et son hégémonie quand et là où il veut.

Ainsi, de grandes associations étatiques et partisans nationales (organisations de masse) vont être créées dans le but d'encadrer les différentes couches sociales comme l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM), l'Union nationale de la jeunesse (UNJA), l'Union nationale des femmes (UNFA), l'Union nationale des paysans (UNPA), et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA).

D'autres associations de type professionnel vont coiffer les différents métiers, avec la création des unions professionnelles comme celles des architectes, des avocats, des artistes, des

blics et au parti F.L.N d'agr er ou de dissoudre n'importe quelle association. Pour cela une arme redoutable a  t  trouv e: le double agr ement pr alable (pr fectoral et minist riel) exig  par les pouvoirs publics   toute demande de cr ation d'association.

De cette mani re l'administration n' prouve aucune peine   asseoir sa pr sence et   faire son d broussaillage et son filtrage   sa guise dans l'espace associatif.

Ce qui fait dire d'ailleurs   M. Miaille que "la politique avait transform  la remise du r c piss  en remise d'une quasi-autorisation, en sorte que la d naturation du sens des textes de 1901 avait aussi pr par  la voie   une formule juridique totalement diff rente: celle de l'agr ement"<sup>5</sup>.

L'arsenal juridique r pressif ne se limite par uniquement   l'agr ement, v ritable  p e de Damocl s sur la t te des soci taires; l'ordonnance du 3 d cembre 1971 va pr voir une s rie de conditions draconiennes pour freiner toute tentative d'autonomisation des groupes sociaux en dehors de l'Etat et de son parti unique.

Cette frilosit  et cette crainte qui habitent constamment l'administration et les pouvoirs publics locaux, les obligent   ne rien laisser au hasard. Alors on impose des conditions sujettes   de multiples interpr tations subjectives. Par exemple, on exige des membres fondateurs des associations:

- de ne pas avoir eu de conduite contraire   la lutte de lib ration et aux int r ts de la patrie;
- d'avoir la nationalit  Alg rienne depuis 10 ans au minimum.
- de ne pas avoir une attitude contraire aux int r ts et aux objectifs de la nation (article 3).

---

<sup>5</sup> M. Miaille: "Contr le de l'Etat sur les associations en Alg rie" in Revue Alg rienne juridique,  conomique et politique, n  1, 1975, p. 54.

tivités à des fins politiques qui porteraient atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat"<sup>4</sup>.

Fort de sa légitimité historique, le pouvoir qui se met en place s'autoproclame de fait l'agent exclusif des transformations économiques et sociales, en s'appuyant sur son parti unique le Front de libération nationale (FLN), qui lui assigne d'une part la fonction de diffusion de son idéologie nationaliste-populiste, et d'autre part, le rôle d'encadrer et de contrôler de près toutes les associations qui, pour la plupart, activaient durant la période coloniale.

La loi française libérale de 1901 sur les associations et l'article 19 de la Constitution algérienne sur le droit et la liberté de s'associer, sont destinés exclusivement à l'opinion internationale pour le prestige du pays.

Cette confusion ne va pas durer longtemps. La promulgation de l'ordonnance n°71-79 du 3 décembre 1971 relative aux conditions de création des associations, va mettre un terme à la loi 1901. Elle sera d'ailleurs une source d'inspiration de l'Etat puisqu'elle en extrait surtout ses aspects restrictifs.

On peut dire que durant cette période, l'Etat n'a fait que se conformer à une pratique politique courante en l'officialisant par l'octroi d'un cadre juridique nouveau.

### **2.3.2 Période de 1971-1980**

A partir de 1971, la configuration du champ associatif va être déterminée et façonnée par l'application stricte de l'ordonnance du 3 décembre 1971, notamment dans son article 2 qui restreint de manière drastique et discriminatoire l'espace associatif.

Ce dernier est d'emblée soumis à une nouvelle législation répressive et rigoureuse, donnant le droit absolu aux pouvoirs pu-

---

<sup>4</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur n° 040/DGAPG/AG du 2 mars 1964. Rapportée par B. Dahak in "Les associations en Algérie", thèse de doctorat, Montpellier, 1982.



## **2.3 L'évolution du phénomène associatif durant la période post indépendante (1962/1987)**

### **2.3.1 Le processus d'étatisation de la société**

Dès l'indépendance et jusqu'en 1970, l'Algérie va connaître une situation ambivalente, caractérisée par le maintien de l'arsenal juridique (loi de 1901) hérité de la colonisation d'une part, et d'autre part par le fait que l'Etat va dans la pratique à l'encontre de cette loi libérale française, puisque l'on assiste d'un côté à la reconduction pure et simple de la législation libérale française de 1901 régissant le domaine associatif, et d'un autre côté au blocage et à l'interdiction de toute forme d'organisation des groupes sociaux extra-étatiques.

A partir du moment où le pouvoir politique considère qu'il est l'unique agent légitime et l'unique représentant des intérêts de la société, toute tentative d'auto-organisation sociale parallèle ou concurrente est fermement réprimée.

Deux exemples peuvent illustrer clairement cette dualité et vont à l'encontre de la loi 1901 et de la Constitution algérienne:<sup>2</sup>

- La première conférence de presse donnée par le premier président de la République algérienne, Ahmed Ben Bella, le 5 novembre 1962, lorsqu'il déclare: "Une certaine démocratie libérale implique plusieurs partis: cette conception n'est pas valable dans notre pays. Nous ne sommes pas le Parti socialiste français"<sup>3</sup>.
- Une circulaire émanant du ministre de l'Intérieur de l'époque, Ahmed Médeghri, sommant les préfets "d'empêcher la constitution d'associations qui, sous couvert d'une activité sociale, culturelle ou artistique, tendent à poursuivre des ac-

---

<sup>2</sup> Article 19 de la Constitution algérienne du 10 septembre 1963.

<sup>3</sup> F. Weiss: "Doctrines et action syndicale en Algérie", ed. Cujas, 1970, p. 79.

## 2.2 Configuration associative durant la période coloniale

**Tableau n° 2: Répartition des associations par nature durant la période coloniale**

Les associations administratives /politiques	268	6,82%
Les associations économiques	167	4,2%
Les associations sociales	1572	40%
Les associations culturelles	778	19,8%
Les associations sportives	990	25,4%
Les associations religieuses /philosophiques	140	3,5%
Autres associations	25	0,6%
<b>Total</b>	<b>3940</b>	<b>100%</b>

**Tableau n° 3: Répartition des associations selon les différentes communautés**

Associations françaises	3481	88%
Associations autochtones	338	8,5%
Associations juives	40	1%
Associations non françaises	81	2%
<b>Total</b>	<b>3940</b>	<b>100%</b>

La configuration de la structure des associations durant la période coloniale est dominée largement par le secteur social qui représente à lui seul 40% de l'ensemble des associations, suivi par les associations culturelles avec presque 20% des associations.

Mais la vie associative de manière générale est dominée par une écrasante majorité d'associations françaises et la marginalisation des associations musulmanes et juives, très contrôlées par l'administration publique française.

Fraternité Algérienne (1922)  
Fédération des élus musulmans d'Algérie (1927)  
Mouloudia club d'Alger (1921)  
El watania (1923)  
Ifriquia club (1924)  
Union sportive musulmane (1935)  
Vélo sport musulman

- **Associations religieuses:**

Oulémas es sounnah algériens (1932)  
El hidaya (1932)  
Nadi El Islah (1934)  
Hayat el Lougha el-arabia (1937)  
A Tahdib (1938)

- **Associations sociales:**

Association d'entraide/de bienfaisance  
Institut musulman de solidarité sociale (1946)  
Société de bienfaisance et d'enseignement coranique: el-fatah (1947)  
Association d'éducation et d'enseignement El Mouhafidine (1947)  
Scouts musulmans algériens (école de formation des militants du mouvement national).

Cette profusion associative va coiffer plusieurs champs et domaines de la vie sociale à la faveur de la prise du pouvoir du Front populaire en France en 1936.

Les données en notre possession donnent la configuration associative suivante durant la période 1900/1962.

gènes et en une source d'approvisionnement du mouvement de libération nationale.

Les conséquences désastreuses de la colonisation de l'Algérie par la France étaient incontestablement la déstructuration et la désorganisation de la structure sociale algérienne.

Le colonisateur s'est attaché à désagréger les institutions communautaires et traditionnelles comme la "djamaa", et à infiltrer et instrumentaliser des institutions religieuses comme les zaouïas.

Parallèlement à cela, des associations mixtes (européennes et l'élite intellectuelle indigène francisée de préférence berbère) vont apparaître dès le début des années 1900.

On peut citer à titre d'exemple: l'Association du progrès saharien (1908), composée d'instituteurs français et kabyles) pour la lutte contre les fléaux sociaux, l'Association franco-algérienne pour l'expansion de l'influence française en Afrique du Nord (1909), l'Union franco-indigène (1919), et le Comité d'assistance aux indigènes algériens (1919).

Ensuite des associations de type ethnique et identitaire commencent à se constituer en 1913 à Alger, puis, entre les deux guerres mondiales, l'espace associatif prendra une forme bipolaire.

Ainsi l'émergence et la formation des associations modernes algériennes avec des formes traditionnelles vont se multiplier (les nawadis, les médersas, les mosquées), lesquelles dans leurs activités polyvalentes font du culturel, du religieux, du social et du politique.

Ce type d'association va se singulariser en se démarquant des associations mixtes et françaises. Comme par exemple:

- **Les associations estudiantines:**

L'amicale des étudiants musulmans d'Afrique du Nord 1912

- **Les associations sportives:**

## **2. Histoire du mouvement associatif en Algérie**

Le mouvement associatif en Algérie est un phénomène relativement récent et très peu analysé, particulièrement durant la période coloniale qui, de surcroît, est riche d'enseignements notamment dans les modalités d'action et de mobilisation sociale, culturelle et de demande civile à l'Etat. Ainsi l'expérience de l'espace associatif algérien durant cette époque a pu préparer les conditions d'émergence d'un véritable mouvement associatif en réponse aux attentes du mouvement de libération nationale.

Schématiquement, nous pouvons repérer et distinguer trois grandes périodes distinctes dans l'histoire du mouvement associatif en Algérie.

### **2.1 La période coloniale: Un mouvement associatif de contestation**

Durant la colonisation et même avant, plusieurs associations de type communautaire, ethnique et religieux vont apparaître. Elles intervenaient principalement dans les champs social, culturel et caritatif.

Ces formes associatives furent marginalisées et instrumentalisées par la colonisation française, et à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle, de nouvelles associations vont apparaître, d'abord mixtes ensuite bipolaires et identitaires.

Dès lors, tout le réseau associatif autochtone va progressivement connaître une transformation de la forme intégrative vers la forme oppositionnelle extra étatique.

Cette transformation va façonner l'espace associatif autochtone en un vecteur puissant d'émancipation et d'appui des indi-

rieures sur l'espace associatif, pour en retracer les perspectives d'évolution et de développement.

Ce panorama global permettra certainement de mieux saisir la configuration, les spécificités et les tendances ultérieures du phénomène associatif.

### **1.3 Difficultés de l'enquête**

Les difficultés les plus récurrentes qu'avaient rencontrées la plupart des enquêteurs sont principalement:

- Le refus des responsables des bureaux d'associations agréées de collaborer, notamment lorsqu'il s'agissait de leur demander leurs effectifs;
- Le manque de visibilité des associations, l'instabilité de leurs lieux de travail et de leurs adresses permanentes; beaucoup de difficultés ont été rencontrées pour retrouver les associations vivantes et actives;
- Et même lorsque les locaux des associations ont été repérés, les enquêteurs ont beaucoup souffert pour instaurer des rapports de confiance avec les responsables des associations et les convaincre de l'utilité de l'enquête. Ces facteurs ont amplement démobilisé et démotivé beaucoup de nos enquêteurs.

Mais on peut estimer objectivement que l'enquête a couvert entre 80 et 85% des associations actives selon les critères définis initialement.

Si nous mettons en rapport les associations relativement actives par rapport à celles agréées au niveau national, nous pouvons estimer le nombre d'associations actives entre 1.000 et 1.500 tous secteurs confondus.

Et enfin rechercher les associations sur la base du répertoire des associations en notre possession.

**Tableau n°1: Répartition des responsables enquêtés des associations étudiées**

<b>Personne enquêtée</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Président	248	55,6%
Vice-président	109	24,4%
Secrétaire Général	64	14,3%
Trésorier	25	5,6
<b>Total</b>	<b>446</b>	<b>100,0</b>

Le deuxième questionnaire a été rempli par 24 responsables de bureaux d'associations de wilaya, 24 membres d'APW et 24 membres d'Assemblées populaires communales chargés des affaires culturelles au niveau de leur wilaya ou de leur commune respective.

## **1.2 Les objectifs attendus**

Il s'agissait tout d'abord de faire un état des lieux des associations actives et présentes sur le terrain dans le but de saisir:

1. la vitalité réelle des associations en Algérie;
2. la participation associative actuelle en Algérie;
3. de confectionner une banque de données fiable et crédible sur les associations locales et nationales pour la constitution d'un observatoire national sur les associations en Algérie;
4. de dégager une typologie (provisoire) et de l'affiner progressivement à travers des études et des recherches ultérieures.

fermées ou à réponses multiples, et quelques questions ouvertes.

Le contenu du questionnaire se divise en quatre grands thèmes:

1. Les caractéristiques et la configuration actuelle des associations.
2. La composante sociologique de l'encadrement et ses caractéristiques individuelles.
3. La vie associative et le fonctionnement/gestion interne des associations.
4. Les opinions et les représentations des responsables associatifs sur les rapports des associations avec l'environnement institutionnel et politique, et l'autoévaluation de l'espace associatif.

Après avoir testé les deux questionnaires dans chaque wilaya, nos enquêteurs ont fait placer 545 questionnaires, dont 446 aux associations et 72 aux élus et aux responsables de bureaux d'associations dans les wilayas retenues. 27 questionnaires ont été annulés pour insuffisance des paramètres retenus.

### **1.1.1 Méthode de passation des questionnaires**

Par souci de rationalité, de rigueur et d'efficacité, trois démarches ont été retenues: la technique "effet boule de neige", qui consiste à repérer les associations les plus actives, et à commencer à faire remplir en le questionnaire en priorité par les responsables des associations les plus connues sur la place, et prendre ensuite contact avec d'autres sur la base de leur indication et leur appui.

Demander aux responsables des bureaux d'associations au niveau de chaque wilaya d'indiquer les adresses des associations les plus actives.



- A l'Ouest: les wilayas d'Oran, Tlemcen, Mostaganem, Mascara, Relizane, Chlef, Aïn Temouchent, Tiaret, Saida et de Sidi-Bel-Abbès.
- Au Sud: les wilayas de Ouargla, Adrar et de Tamanrasset.

Après le recrutement et l'identification des enquêteurs, une formation d'une journée leur a été dispensée afin qu'ils se familiarisent avec le contenu des questionnaires, les objectifs de l'enquête, les techniques et les méthodes d'enquête appropriées, afin de garantir la faisabilité de l'enquête sur le terrain.

Pour assurer le contrôle et le suivi du déroulement de l'enquête, trois agents de terrain ou de liaison ont été recrutés: un agent pour les wilayas de l'est et un pour les wilayas du centre, et un pour les wilayas du sud.

La démarche adoptée pour saisir correctement la participation et la vitalité associatives se fonde sur notre modèle d'analyse, qui est constitué d'un ensemble de thèmes complémentaires et d'indicateurs pertinents, lesquels vont contribuer en fin de parcours à répondre à nos questions et à nos hypothèses de départ. A cet effet, deux questionnaires ont été conçus pour l'enquête.

- Le premier questionnaire était destiné aux élus de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et de l'Assemblée populaire communale (APC), au responsable des affaires culturelles et au responsable du bureau des associations au niveau de chaque wilaya. Le questionnaire contient 12 questions. L'objectif attendu était de connaître les opinions et les représentations de ces responsables sur l'état et le rôle du tissu associatif, les représentations qu'ils ont de ce tissu en Algérie, et leur vision sur ses perspectives d'avenir.
- Le deuxième questionnaire était destiné à un membre du bureau de chaque association, de préférence à son président. Le questionnaire contient 98 questions, en majorité

Concrètement, l'objet principal de notre travail d'investigation consiste à établir le diagnostic le plus précis possible de la vitalité associative en Algérie.

## **1.1 Démarche méthodologique et technique d'enquête**

Constatant le peu de travaux scientifiques sur le phénomène associatif en Algérie, nous avons jugé utile de commencer par faire d'abord un état des lieux sur la participation et la vitalité actuelle du phénomène associatif.

Ce dernier sera appréhendé par une grande enquête empirique, quantitative et qualitative, qui va englober la majorité des wilayas de l'Ouest, six wilayas du Centre, cinq wilayas de l'Est et trois wilayas du Sud.

La reconnaissance du terrain nous a permis de détecter et de repérer les associations actives et vivantes, les wilayas et le recrutement des enquêteurs.

Concernant la détermination de notre échantillon (c'est-à-dire l'identification des associations vivantes), trois critères principaux ont été retenus:

1. Possession d'un local ou d'un domicile fixe.
2. Disposer de programmes d'activités avant et en cours de réalisation.
3. Présence et stabilité des membres du bureau.

Les wilayas qui font partie de l'enquête sont:

- A l'Est: les wilayas de Constantine, Batna, Skikda, Sétif et d'Annaba.
- Au Centre: les wilayas d'Alger, Tizi Ouzou, Bejaia, Bouira, Boumerdes et de Blida.

A cet effet, il est permis de soulever quelques questions qui nous semblent primordiales et importantes pour mieux appréhender et comprendre, dans une approche socio-anthropologique, le phénomène associatif en Algérie actuellement.

Quels sens donner à l'ampleur et à la brièveté du développement récent du phénomène associatif que notre société avait connu au début de 1990, et à son refroidissement par la suite?

Est-ce que la configuration de l'évolution de l'espace associatif actuel est un indicateur pertinent, qui annonce la constitution ultérieure d'une vraie société civile, capable de devenir une force indispensable de proposition et un partenaire crédible et incontournable des pouvoirs publics?

En saisissant les modalités d'émergence et d'évolution des espaces de sociabilité, il s'agit de s'interroger sur leurs impacts, leurs ancrages, leurs poids réels, leurs forces et leurs faiblesses dans la société.

Quel regard portent les différents acteurs (pouvoirs publics, élus locaux et acteurs associatifs) sur le phénomène associatif, et comment se représentent-ils les perspectives de son développement et de son avenir?

Peut-on considérer actuellement le fait associatif en Algérie comme un lieu privilégié et un cadre organisé d'apprentissage de la culture démocratique d'où émergerait progressivement une société civile?

Cette dernière est-elle capable de s'imposer progressivement en prenant le rôle de médiation, d'intermédiation et de relais entre d'une part les attentes nombreuses et diverses de la population longtemps cantonnée dans des situations d'assistanat et de passivité, et d'autre part l'Etat qui hésite à se défaire de son autoritarisme, surtout lorsqu'on constate par ailleurs que les pouvoirs publics ne veulent pas céder encore sur leurs espaces traditionnels puisqu'ils persistent encore à domestiquer et à instrumentaliser la plupart des associations?

culturel et le religieux, mais surtout des secteurs nouveaux, modernes, quasiment inexistantes et interdites auparavant, comme les associations des droits de l'homme, des droits des femmes, de l'environnement, des associations contre la torture, des associations professionnelles, identitaires et ethniques etc.

Par ailleurs, l'histoire récente du développement de l'espace associatif en Algérie post-indépendante se distingue par des moments très fluctuants au niveau de la vitalité et de la participation associative.

D'une participation sociale suscitée et anémique, caractérisée par une brève période d'euphorie et de vitalité (1990/92), suivie d'une accalmie entre 1992/1999 liée à une vague de violence et de terrorisme sans précédent, on est passé à une reprise timide de la vie associative après l'an 2000.

Les chiffres avancés par les institutions officielles sur le nombre exact d'associations algériennes sont contradictoires et peu fiables.

Selon les chiffres avancés par le ministère de l'Intérieur, l'Algérie compte environ 75.000 associations locales et 1.000 associations nationales. Le Conseil national économique et social (CNES), lui, avance les chiffres de 66.231 associations dont 890 associations à caractère national en 2002 (cf. le rapport du CNES sur le développement humain 2002).

Au niveau qualitatif, il semble que le taux de mortalité associative est très élevé. Le ministre de l'Intérieur lui-même l'a avoué devant les députés en déclarant que seules 5.000 associations environ seraient encore en vie avec des niveaux de dynamisme très inégaux (*Soir d'Algérie* 12/6/2004); à titre comparatif, chez nos voisins au Maroc, le taux de participation associative est estimé à 11%, alors qu'il ne dépasse pas 5% dans la wilaya d'Oran<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Etude réalisée à Oran sur 1000 ménages en 2000 sous la coordination du SEMAT

corporations confondues, leur mission étant de devenir le soutien inconditionnel de l'Etat et le diffuseur privilégié de son idéologie sous la direction exclusive du Parti du Front de libération nationale (FLN).

Les instruments de diffusion idéologique et l'arsenal juridique très contraignant et discriminatoire (l'ordonnance n° 71/79 du 3 décembre 1971) comportaient des restrictions défavorables à toute vie associative libre et autonome en Algérie. Cette vision de l'Etat vis-à-vis de la place des groupes sociaux a abouti en fin de compte à l'émergence d'une vie associative très appauvrie et anémique, sans ancrage réel dans la société. Elle est en fait un facteur essentiel dans le retard de développement d'une société civile et démocratique en Algérie.

Ainsi, B. Dahak résume la conception étatique de la place et du rôle assignés aux associations en Algérie de la manière suivante: "L'Etat est un élément constitutif de l'espace associatif, il n'intervient pas dans ce domaine, il module sa présence, il n'occupe pas l'espace, il s'en occupe".

En 1988, et à la faveur de l'ouverture démocratique et libérale du pays à travers une multitude de réformes institutionnelles, sociales, économiques et politiques, de nombreuses restrictions vont être progressivement levées dans le domaine associatif, principalement la suspension de l'agrément par la loi du 4 décembre 1990 pour toute démarche visant à créer une association.

Cette loi "libérale" va permettre un développement sans précédent dans l'histoire de l'Algérie post-indépendante de ce qui est communément qualifié de "mouvement associatif".

Ce foisonnement récent du phénomène associatif a été perceptible surtout dans les agglomérations urbaines. Les associations nouvelles ont investi des domaines d'intérêts aussi multiples que les groupes qu'elles mobilisent.

Des espaces de sociabilité vont se multiplier et apparaître comme les secteurs traditionnels à savoir le social, le caritatif, le

# Le phénomène associatif en Algérie

## Etat des lieux

**Il n'y a pas de pays où les associations soient plus nécessaires, pour empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du prince, que ceux où l'état social est démocratique. Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne. (A. de Tocqueville)**

### 1. Position du problème

Depuis l'indépendance et jusqu'en 1987 et plus précisément après les événements dramatiques d'octobre 1988, les pouvoirs politiques qui se sont succédé, ont été les agents et les acteurs principaux sinon exclusifs des transformations économiques et sociales.

L'hégémonie de la puissance étatique sur l'ensemble des institutions, sa conception globalisante de l'ordre social, ainsi que les à priori défavorables envers le mouvement associatif, ont empêché toute tentative d'autonomisation des groupes sociaux en dehors des structures de l'Etat ou de son parti unique.

A cet effet, et pour mieux contrôler la société, l'Etat s'est toujours référé aux formes de mobilisation et d'encadrement qu'il fondait lui même, à sa guise et de manière dirigiste. Citons par exemple les organisations de masse qui coiffaient toutes les couches sociales, et les unions professionnelles toutes professions et

L'enquête s'est basée sur deux types de questionnaires. L'un s'adressant aux membres de bureau des associations et l'autre aux élus et aux responsables des associations au sein de l'administration compétente locale.

A travers les activités développées dans le cadre du projet triennal ci-dessus mentionné, la Fondation tend à encourager les activités et à soutenir le fonctionnement des associations de la société civile pour les rendre plus compétentes et plus aptes à contribuer au processus de démocratisation engagé par l'Etat. Cet appui s'articule sur trois axes d'intervention: la formation, le fonctionnement et l'élaboration d'études et de publications.

La présente publication aborde trois grandes parties. La première partie consiste en un énoncé du contexte social, politique et économique, duquel émerge et évolue le mouvement associatif, et de l'histoire de son évolution depuis la période coloniale jusqu'à 1990 en retraçant les périodes déterminantes. La deuxième partie consiste en l'exposé des résultats de l'enquête et de leur analyse. Ainsi sont présentés respectivement: la configuration et le mode de structuration de l'espace associatif; la composante sociologique de l'encadrement des associations; le mode de fonctionnement interne des associations et enfin l'opinion des dirigeants associatifs, des élus locaux et des autorités locales sur le mouvement associatif. Dans la troisième partie est présenté un résumé des idées fortes qui se dégagent de cette enquête avec des recommandations concrètes et pratiques pour pallier au déficit identifié et dynamiser le tissu associatif en Algérie.

Dans l'analyse de son enquête, l'auteur fait ressortir quelques éléments marquants, notamment: le niveau académique des dirigeants associatifs, les insuffisances des textes réglementaires et les fluctuations qu'a connues le mouvement associatif depuis sa récente émergence. Dans ses recommandations l'auteur présente des indicateurs et des perspectives de redynamisation de l'espace associatif impliquant aussi bien l'Etat que les acteurs associatifs. Cette enquête mériterait d'être élargie à une étude plus approfondie sur la nature même des activités associatives et leur apport réel vis-à-vis des bénéficiaires auxquels elles s'adressent.

Zohra Hamouri  
Chargée de Programmes

## Préface

L'enquête à l'origine de cette publication a été réalisée à l'initiative de la Fondation Friedrich Ebert dans le cadre du projet triennal financé par la Commission européenne et intitulé "Programme de coopération avec la société civile en Algérie". La ligne budgétaire sur laquelle ce financement a été effectué est "l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, "IEDDH" ".

Cette publication présente les résultats de l'enquête nationale effectuée auprès de 446 associations algériennes en activité. Ladite enquête a été engagée au cours de la dernière année du projet triennal cité ci-dessus réalisé en partenariat avec des organisations de la société civile et qui avait pour principaux objectifs: l'appui au processus de démocratisation en Algérie, le soutien au développement économique et social et le soutien des médias.

Autant les espaces de sociabilité se sont multipliés depuis l'indépendance jusqu'à compter près de 76.000 associations agréées, autant les études s'intéressant au phénomène et à son expansion sont peu nombreuses sinon inexistantes. C'est dans le souci d'apporter une contribution à la connaissance de ce phénomène que l'idée d'engager cette enquête a été réfléchi et mise en œuvre. Sa publication a pour but également d'en faire profiter les parties susceptibles d'en tirer des conclusions pratiques, et de susciter des questionnements et des réflexions sur le phénomène qui rend compte d'une phase transitoire nécessaire à l'émergence d'une société civile organisée capable de devenir un vrai partenaire pour l'État, une force de proposition et d'apporter de réels changements dans les différents domaines culturels, sociaux, politiques et autres.

L'objectif spécifique de ladite enquête est la réalisation d'un état des lieux quant à la participation et à la vitalité actuelle du phénomène associatif en Algérie. Comme cité plus haut, l'échantillon de l'enquête est constitué de 446 associations de 24 wilayas, dont six wilayas du Centre, cinq wilayas de l'Est, trois wilayas du Sud et dix wilayas de l'Ouest. Trois critères principaux reflétant le dynamisme des associations ont été retenus pour la détermination de l'échantillon. Ils sont présentés comme suit: la possession d'un local ou d'un domicile fixe, l'existence de programmes d'activités déjà réalisés et en cours de réalisation et la présence et la stabilité des membres du bureau.



5.6	Moyens adoptés par les cadres associatifs pour faire pérenniser leur association	86
5.7	La fréquence des réunions de l'encadrement et les bilans annuels des associations	90
5.8	Elaboration et présentation du bilan moral et financier	92
5.9	La formation des dirigeants associatifs	96
5.10	Rapports des associations avec l'environnement social et institutionnel	98
<b>6.</b>	<b>Opinions et représentations des dirigeants associatifs de la situation actuelle du fait associatif en Algérie</b>	<b>102</b>
6.1	Opinions sur la loi du 4/12/90 relative à la constitution et au fonctionnement des associations	103
6.2	Propositions pour améliorer la situation des associations selon les cadres associatifs	107
<b>7.</b>	<b>Opinions et représentations des élus locaux et les responsables de l'administration sur l'espace associatif actuel</b>	<b>111</b>
7.1	Appréciation globale des élus et de l'administration publique sur le monde associatif actuel	111
7.2	Positions et opinions des élus et les responsables de l'administration locale sur la présence des Organisations non gouvernementale étrangères (ONG) en Algérie	114
<b>8.</b>	<b>Conclusion générale</b>	<b>116</b>
8.1	Résumé des idées fortes de l'étude	116
8.2	Réponses aux grandes questions posées dans cette recherche	130
8.3	Quelques recommandations pour améliorer et réactiver et dynamiser le tissu associatif en Algérie	137
<b>ANNEXE</b>		<b>141</b>

# Table des matières

## Préface

<b>1.</b>	<b>Position du problème</b>	<b>5</b>
1.1	Démarche méthodologique et technique d'enquête	9
1.2	Les objectifs attendus	12
1.3	Difficultés de l'enquête	13
<b>2.</b>	<b>Histoire du mouvement associatif en Algérie</b>	<b>14</b>
2.1	La période coloniale: Un mouvement associatif de contestation	14
2.2	Configuration associative durant la période coloniale	17
2.3	L'évolution du phénomène associatif durant la période post indépendante (1962/1987)	18
<b>3.</b>	<b>Participation et vitalité de l'espace associatif actuel en Algérie</b>	<b>27</b>
3.1	Configuration et mode de structuration de l'espace associatif	27
3.2	Nature et typologie sommaire de l'espace associatif	35
3.3	Répartition des associations selon les wilayas	40
3.4	Le phénomène associatif est un phénomène urbain	42
3.5	La participation associative en Algérie	45
<b>4.</b>	<b>Composante sociologique de l'encadrement des associations</b>	<b>52</b>
4.1	Statuts socioprofessionnels des cadres associatifs	53
4.2	Niveau d'instruction de l'encadrement des associations	58
4.3	L'expérience et l'engagement antérieur des cadres associatifs	61
<b>5.</b>	<b>Vie associative et modes de fonctionnement interne des associations</b>	<b>63</b>
5.1	Nature des projets des associations	65
5.2	Etat et niveau de réalisation des programmes et des projets associatifs	71
5.3	La rotation des responsables associatifs	73
5.4	Motivation et raison d'être dans une association	79
5.5	La structure des réseaux associatifs	84